111e année 8 septembre 1979 No 36

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

Éditeur officiel du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
BEACON CONSTRUCTION CORP. 1311-4582	06 07 59	20 09 79
MARGUERITE BELANGER LIMITEE 1237-5929	12 12 63	15 09 79
BOUCHERIE CHEVALINE GALT INC. 1369-4575	26 08 74	20 09 79
BOUTIQUE DEUX SAISONS INC. 1331-6666	30 05 73	21 09 79
BRIMARK INC. 1241-0163	16 08 55	21 09 79
CHAMBERLAND & RICHARD INC. 1288-5000	28 12 59	08 09 79
CLUB DE L'AGE D'OR SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON INC. 1476-3494	06 04 77	21 09 79
CONSTRUCTION BOUSQUET ET LEROUX INC. 1351-5937	07 11 73	15 09 79
LA CORPORATION DES MOOSES DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 1276-6325	16 03 44	24 09 79
DILIDAM INC. 1361-1561	05 02 75	20 09 79
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'EXCAVATION K.B. INC. 1627-8459	05 07 78	22 09 79
LES ENTREPRISES VALLIERES & LEFEBVRE INC. 1369-1985	23 08 74	21 09 79
FIBRE DE VERRE J.L.B. INC. 1339-6346	20 09 73	08 09 79
GARDE ST-BARNABE D'ASBESTOS INC. 1369-8733	15 01 74	21 09 79
GIRARD AUTOMOBILE, INCORPOREE 1263-1230	11 09 26	15 09 79
W.J. GOODALL LIMITED 1263-6957	28 11 66	22 09 79
HOTEL «NEW WINDSOR» ST-JEAN LIMITEE 1550-0489	31 12 53	20 09 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
IMMEUBLES DE BEAUCE LIMITEE 1236-9591	25 02 59	20 09 79
LES IMMEUBLES GREGOIRE LEBLANC LIMITEE 1264-2922	21 06 62	09 06 79
ALLAN LEBLANC STABLES INC. 1155-1504	15 10 65	15 09 79
MARY MALLEN INC. 1143-7118	14 08 59	15 09 79
MANUFACTURE D'HABITS SHERBROOKE INC. 1214-6684	31 08 71	21 09 79
MAZALTO INVESTMENTS LTD. 1274-9628	10 10 68	15 09 79
MESSAGERIES LE JOUR INC. 1338-4367	12 05 72	15 09 79
LES MINES BAGOT LTEE (Libre de responsabilité personnelle) 1235-7133	21 01 66	21 09 79
MINI-GOLF CASCADE INC. 1243-6770	11 02 72	15 09 79
NEVAN INVESTMENTS LTD. 1277-5664	06 05 55	21 09 79
P. & G. INVESTMENTS LTD. 1339-0398	03 10 67	28 09 79
PEGASUS CORP. 1353-2377	18 03 59	20 09 79
SARTO PERREAULT INC. 1279-5886	14 07 55	21 09 79
PETIT BOIS ASSOCIATES INC. 1279-6694	28 05 56	21 09 79
PROVINCIAL EQUIPMENT & SUPPLY INC. 1158-7227	24 05 48	15 09 79
ROSEMERE DEVELOPMENT INC. 1282-9123	24 08 56	24 09 79
ROSE-TEX MILLS LIMITED 1110-5012	29 08 57	15 09 79
ST-URBAIN TRANSPORT LIMITEE 1100-1161	08 10 58	21 09 79
SINGER & BURT INC. 1114-9317	25 02 66	15 09 79
SOCIAAD INC. 1284-5426	01 04 68	24 09 79
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES BIENS HISTORIQUES DE LA BEAUCE INC. 1330-4415	02 05 73	22 09 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
VICBAL INC. 1287-3543	21 10 70	22 09 79
VITRERIE G. POTVIN INC. 1363-0173	22 04 75	24 09 79

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
ALPINE SALES LIMITED 1141-3812	14 05 65	3
ASSOCIATION DES CENTRES DE BENEVOLAT DU QUEBEC 1237-9509	01 02 72	7
ASSOCIATION REGIONALE D'ATHLETISME DES LAURENTIDES 1509-3198	07 12 77	5
BOOJADY KIMONA MFG. CO. LTD. 1295-4269	16 10 58	3
BRASSERIE JEAN-DENIS INC. 1359-4023	26 09 74	3
BRAVO MEAT MARKET & POULTRY LTD. 1201-7216	16 07 70	3
CINEMAS NORDEST LTEE 1170-1166	19 03 53	3
CITY SEASONS DEVELOPMENT INC. 1348-4282	18 08 72	6
A.B. CLARKE LIMITEE 1109-9439	22 05 64	3
CLUB OPTIMISTE BAIE ST-PAUL INC. 1362-3772	13 03 75	11
LE CLUB SPORTIF LES ANTILLES 1368-0897	03 05 74	4
CONSTRUCTION R.D.L. INC. 1481-1517	28 11 75	3
DAULACPOL INC. 1363-5008	13 05 75	3
DENDREK INC. 1319-4907	10 05 72	6

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
ECOLE DE CONDUITE LAUZON (AHUNTSIC) LTEE 1634-9961	26 03 79	4
LES ELEVATEURS DES TROIS-RIVIERES (1978) LTEE 1630-0709	26 09 78	5
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS 1362-0331	25 02 75	9
FERME LUCONAGH LTEE 1467-3040	20 05 76	4
FONDATION DE LA PARALYSIE SPASTIQUE DE MONTREAL 1334-5939	31 01 73	14
FONDATION SANTA CABRINI 1503-6296	27 05 76	5
GARDERIE JOLI COEUR INC. 1627-7204	18 10 78	7
GARDERIE LE HETRE 1479-3368	10 11 77	11
LE GROUPE EXAR LIMITEE 1503-9183	18 06 76	5
HABITATIONS SOLIDARITE INC. 1479-7187	25 07 77	8
LES INVESTISSEMENTS CEBRON INC. 1472-8950	05 01 77	7
ISOLATION INDUSTRIELLE (QUEBEC) LTEE 1329-9532	26 03 73	3
LOCATION D'AUTOMOBILES H. P. INC. 1635-6305	23 04 79	4
LES LOISIRS DE SAINT-PHILIPPE DE LAPRAIRIE 1149-1727	19 04 61	7
LES MAGASINS ALLARD LTEE 1299-0982	16 12 57	6
LES MATELAS GASPESIENS LTEE 1182-7193	01 09 48	3
MATHEWS ET COUTURE INC. 1631-8420	30 11 78	4
LE ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE 1140-9463	11 05 65	5
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC. 1368-6407	12 06 74	26
THE SHAWINIGAN PETROCHEMICAL RECREATION CLUB 1279-6900	26 02 64	7
SOCIETE DE CONVERSATION DE L'OUTAOUAIS 1248-6395	20 01 72	14
SOCIETE DE GESTION PANCAS LTEE 1501-5605	23 12 75	3

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS, REGION DES LAURENTIDES INC. 1281-3093	20 03 59	15
LES STUDIOS MARKO INC. 1112-4880	31 10 58	3
TOURS VOYAGEUR INC. 1271-8060	30 12 65	7
TUSMIGEN CO. LTD. 1286-8170	15 03 63	4
UNISOL INC. 1626-0416	01 05 78	5
VOYAGEUR INC. 1200-4776	31 12 69	7

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ACIER ET METAUX MORRISSETTE INC. 1177-7232	A.-R. SCRAP & METAL INC.	22 03 68
AUTOMOBILE SARREVILLE (1979) INC. 1634-1968	AUTOMOBILE R. ET P. GAGNON INC.	08 03 79
AVICO LTEE *AVICO LTD.* 1137-2430	AVICO (70) LTEE *AVICO (70) LTD.*	18 12 61
BENSAM INC. 1238-0440	BENSAM CORPORATION	10 12 65
CHIPS LAURENTIDES INC. *LAURENTIDE CHIPS INC.* 1114-2957	PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE *LAURENTIDE POTATO CHIPS LTD.*	12 12 53
CONFECTIONS TROY INC. 1191-1120	TROY PANTS INC.	29 01 58
LES CONSTRUCTIONS ROY & PINARD INC. 1502-3484	LES ENTREPRISES PINARD ET FRERE INCORPOREE	27 02 76
ELECTRONIQUE BORDEAUX INC. 1470-2898	SERVICE ELECTRONIQUE BORDEAUX INC.	20 09 76
D. ENGLISH INC. 1126-2953	D. ENGLISH & CO. LIMITED	04 06 37

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES DE SERVICES R.W.L. LTEE .. *R.W.L. SERVICE ENTERPRISES LTD.* 1304-7022	ENTREPRISE DE DEBLAIEMENT GENERAL (MONTREAL) INC. *GENERAL REMOVAL ENTERPRISES (MONTREAL) INC.*	24 08 72
LES ENTREPRISES MAURICE H. LEBOEUF INC. . 1363-0579	GARAGE MAURICE LEBOEUF INC.	24 04 75
ENTREPRISES VENARD INC. ..... *VENARD ENTERPRISES INC.* 1326-2944	VENARD ENTERPRISES INC.	25 09 61
LOCATION LIBERTE LIMITEE 1326-9790	LIBERTY LEASING, LTD.	06 06 67
MEUBLES PIERRE GAGNE INC. 1629-4548	JEAN-GUY BOLDUC (1978) INC.	31 08 78
SERVIPLAST LTEE ..... *SERVIPLAST LTD.* 1286-4310	LES INDUSTRIES TRACOPLAS INC. ..... *TRACOPLAS INDUSTRIES INC.*	26 02 68
STATION DE SERVICE MOBUR INC. ..... *MOBUR SERVICE STATION INC.* 1349-5288	STATION DE SERVICE BURACK INC. ..... *BURACK SERVICE STATION INC.*	13 12 73
TAILLEUR BATTISTA INC. 1102-9444	DRESS WELL TAILOR INC.	27 01 67
VANIMMO LTEE 1471-9272	SOCIETE D'ETUDES DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS LOUIS XI LTEE	02 12 76

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
ART D.L. INC. 1348-0488	30 11 73	187, place d'Youville, Montréal
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LA RIVE-SUD METROPOLITAINE (A.B.A.R.S.M.) 1227-8925	21 03 72	460 est, rue St-Charles, Longueuil
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC. 1252-9236	22 12 54	4565, chemin de la Reine-Marie, bureau 1735, Montréal
ATELIER D'USINAGE LA TUQUE INC. 1634-1356	08 03 79	639, rue Kitchener, La Tuque
ATELIERS DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. 1630-6987	19 10 78	85, rue de Castelnau, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CINEMA D'INFORMATION POLITIQUE INC. 1363-6972	28 11 74	1407, rue d'Iberville, Montréal
LE CLUB DE PECHE CRAIG INC. 1461-7005	02 09 75	110 est, rue Racine, Chicoutimi
CLUB ESMEVEDA INC. 1511-1065	14 02 78	3425, rue Montpetit, Brossard
COROMOTO LTD. 1113-5068	22 07 63	7275 est, rue Sherbrooke, Montréal
CORPORATION TECHNIBUILD (QUEBEC) 1502-7451	25 03 76	4455 ouest, rue Sherbrooke, Westmount
DAYMOR DRESS INC. 1114-6016	14 02 55	333 ouest, boulevard Chabanel, Montréal
LES DESSINS A.M. INC. 1635-3377	09 04 79	1886, avenue Tardif, Plessisville
LES ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. 1624-3867	13 03 78	5955, rue de Bellefeuille, Saint-Léonard
LES ENTREPRISES JOLICOEUR INC. 1268-9253	03 05 58	2424, rue des Carrières, Montréal
LES ENTREPRISES YVAN DUFRESNE INC. 1254-9960	12 01 71	3656, avenue Laval, Montréal
FERGUSON'S GARDEN CENTER LIMITED 1244-3792	30 11 45	894, rue Monique, Laval
HOULE, FRAPPIER & ASSOCIES INC. 1510-0852	22 02 78	108 A, boulevard Fiset, Sorel
LA JEUNE CHAMBRE DE L'AMIANTE INC. 1336-1050	02 02 73	584 nord, rue Boily, Thetford Mines
L.P.H. INVESTMENT CORP. 1265-9165	16 06 64	270, rue Prince, Montréal
MEGANTIC METAL LIMITEE 1167-6475	04 01 65	1400 nord, boulevard Smith, Thetford Mines
LE NETTOYEUR KIRKLAND INC. 1631-7281	27 11 78	3614, boulevard St-Charles, Kirkland
ONE THIRTY ONE (BOUCHERVILLE) LTD. 1240-1923	15 04 59	400, rue St-Jacques, Montréal
PLOMBERIE & CHAUFFAGE ARCURI INC. 1502-3740	01 03 76	8976, boulevard Langelier, Saint-Léonard
PROVISIONS-ADANAC INC. 1246-3816	15 09 56	5, rue St-André, Québec
QUADRAMONT INC. 1503-7690	07 06 76	1396 ouest, rue Ste-Catherine, suite 328, Montréal
LE RESTAURANT ZAPPION INC. 1501-9896	03 02 76	8100, rue Henri-Julien, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal / Nouvelle adresse
JACQUES ROCHON, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 1624-2265	08 03 78	110, rue Bergeron, Saint-Agapit
SOCIETE DE MACHINERIE INDUSTRIELLE S.M.I. INC. 1504-0405	28 06 76	2909, rue Kepler, Sainte-Foy
R. TANGUAY AUTOMOBILES LTEE 1158-9843	24 03 61	89, rue Kennedy, Lévis

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LOCATION DE LINGE METRO LTEE *METRO LINEN RENTAL LTD.* 1637-2260	1090, rue Sherbrooke, Lachine	21 06 79	SHERBROOKE HAND LAUNDRY LTD. SERVICE DE LINGERIE METRO LTEE

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ABATTOIR MIRABEL INC. 1637-9596	12220, chemin du Golf, Montréal	01 08 79
APPAREILS A INCENDIE KING SEAGRAVE QUEBEC LIMITEE 1637-6014	Montréal	13 07 79
LES ARMURIERS PAQUET INC. 1637-4324	41 est, 13e Rue, Forestville	24 07 79
LES ARMURIERS DES TROIS-RIVIERES INC. 1638-0008	Trois-Rivières	02 08 79
LES ATELIERS DE MUSIQUE JACQUES RANGER INC. 1636-3285	2396, chemin Chambly, Longueuil	17 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AUTOMOBILES LACHANCE ET LAROCHE INC. 1638-0503	Mascouche	06 08 79
LA BOTTERIE GUY FOURNIER INC. 1632-9153	157, chemin Handel, Candiac	15 01 79
LA BRASSERIE O'KEEFE (1979) LIMITEE 1638-0313	Montréal	03 08 79
BREUVAGES QUEBEV INC. *QUEBEV BEVERAGES INC.* 1638-2707	1, place Ville-Marie, bureau 930, Montréal.	17 08 79
BUANDERIE PAUL-MAURICE (1979) INC. 1638-0958	2246, avenue St-Louis, Plessisville	07 08 79
CAFE PELLA (1979) INC. 1637-9810	980, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle	31 07 79
CASSE-CROUTE DELIVILLE INC. *DELIVILLE SNACK BAR INC.* 1637-9653	1255, rue Université, Montréal	31 07 79
CENTRE DE CULASSES DU QUEBEC INC. 1638-1386	11921, rue Savard, Montréal-Nord	09 08 79
CENTRE DES FROMAGES ET CHARCUTERIE JEAN TALON INC. 1638-0115	5144 est, rue Jean-Talon, Saint-Léonard	03 08 79
CENTRE DU TAPIS A.L. INC. 1637-9786	Saint-Damien-de-Buckland	01 08 79
CENTRE HOSPITALIER DU TRES-SAINT REDEMPTEUR INC. 1634-1844	3591 est, Ste-Catherine, Montréal	19 06 79
CHEZ PAULINE DESMARAIS INC. 1637-9497	685, boulevard Manseau, Joliette	31 07 79
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET EN INFORMATIQUE C.A.D.I.N. INC. 1635-9853	3929, Rivard, Montréal	20 07 79
CONSTRUCTION D'HABITATIONS CHARLES BOUDREAULT INC. 1637-8697	150, rue Fortin, Saint-Bruno	25 07 79
CONSTRUCTION WICKHAM INC. 1638-1048	Wickham	08 08 79
LES CONSULTANTS SAVAGE & SIMARD INC. 1637-3987	342, Jacques-Cartier, Matane	03 07 79
LES ENTREPRISES C.R.J. INC. 1638-0545	331, rue Davis, Arvida (Jonquière)	06 08 79
LES ENTREPRISES E. DOLBEC INC. 1638-1634	10, rue Jean-Talon, Saint-Luc	10 08 79
LES ENTREPRISES FORESTIERES G.D.N. INC. 1637-9851	100, rang Caron, Métabetchouan	02 08 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES GEORGES BOULET &FILS LTEE 1637-6196	5120, chemin St-Roch, Tracy	13 07 79
ENTREPRISES HOTELIERES ELGIN INC. 1638-1022	252, rue Elgin, La Baie	08 08 79
FERME JACQUES INC. 1637-7442	Saint-Eugène-de-Guigues	18 07 79
FERMES RICHRIVER INC. 1637-9893	998, 9e Rang, Sainte-Brigide-d'Iberville	02 08 79
FROMAGERIE DU PAYSAN LTEE 1638-1113	237 est, rue St-Zotique, Montréal	08 08 79
GALERIE DU DISQUE D'ALMA INC. 1638-0222	1360, rue Vigneault, Alma	03 08 79
GARAGE R. LAMARRE INC. 1637-2518	585, rue Préfontaine, Montréal	26 06 79
GARA-LOC (1979) INC. 1638-0396	Charlesbourg	06 08 79
GEORGES GENDRON INC. 1637-9844	6, Dufour, Saint-Mathias	02 08 79
GESTION A.D.C. INC. 1637-8267	1330, avenue Maguire, Sillery	23 07 79
GESTION SOMICAIL LIMITEE *SOMICAIL HOLDINGS LIMITED* 1637-9588	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.	01 08 79
LE GROUPE GER-INTER INC. 1638-0107	826, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	03 08 79
LE GROUPE HENRI-JAC INC. 1638-1204	780, rue Ste-Thérèse, Québec	08 08 79
GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC. 1637-8333	La Pocatière	23 07 79
LES IMMEUBLES DESRONCO INC. 1637-9257	Charlesbourg	30 07 79
LES INDUSTRIES ROBERT FIOCCO INC. 1638-0461	Montréal	06 08 79
LES INVESTISSEMENTS MERCEDES INC. 1637-8135	1100 est, Crémazie, bureau 803, Montréal	20 07 79
LES INVESTISSEMENTS R. F. R. INC. 1638-1238	Québec	09 08 79
LES INVESTISSEMENTS R. LAMOUREUX INC. 1638-1147	Lacolle	10 08 79
GABY LANDRY ET ASSOCIES (1979) INC. 1637-5990	880, Grand-Jean, app. 615, Sainte-Foy	12 07 79
LEMIRE, MAILLOUX INC. 1637-9687	59, 2e Avenue, Forestville	01 08 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LINDAX INC. 1637-1700	8181, Querbes, Montréal	21 06 79
MAISONS T. DUMAS INC. 1638-1469	1011, boulevard Bégin, Saint-Anselme	08 08 79
MANUFACTURE D'HABITS HULL INC. 1637-9836	233, avenue Club, Dorion	02 08 79
MERCERIE DU CENTRE INC. 1637-9778	70, Toupin, Cap-de-la-Madeleine	01 08 79
MULTI-PLACEMENTS COTE NORD INC. 1637-8283	Sept-Iles	23 07 79
PAMPEV INC. 1635-5430	1305, de Puiseaux, Sillery	18 04 79
PIZZERIA DE DORVAL INC. *DORVAL PIZZERIA INC.* 1635-8509	Dorval	30 04 79
LES PLACEMENTS AIME-JEAN INC. 1638-1360	Boucherville	08 08 79
LES PLACEMENTS COFORCAL INC. 1636-3681	700, de Châteauguay, Longueuil	18 05 79
PLOMBERIE ST-ATHANASE INC. 1634-2644	Iberville	05 03 79
PNEUS ANDRE TOUCHETTE INC. 1637-9612	533, Gounod, Montréal	01 08 79
PROCAY LTEE 1638-0701	Lévis	07 08 79
LES PRODUCTIONS DU SAGITTAIRE INC. 1638-1543	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal	10 08 79
PROMOCIBLE LIMITEE 1638-0966	Montréal	07 08 79
LES PROMOTIONS ROBERT MALLETTE INC. 1638-1410	1021, Crawford Bridge, Verdun	09 08 79
LES RENOVATIONS ROBERT RIVARD INC. 1637-5826	Montréal	12 07 79
RESSORTS ET RADIATEURS D'AUTOS GRANBY INC. *GRANBY AUTO SPRINGS AND RADIATORS REPAIRS INC.* 1637-7269	790, rue Dufferin, Granby	17 07 79
RESTAURANT PLACE ST-LOUIS, INC. 1638-1535	1641, rue St-Hubert, Montréal	10 08 79
RESTAURATION G.R.S. INC. 1637-8689	980, boulevard St-Jude, Alma	25 07 79
LES SAUCES ALIMENTAIRES INSTANTANEES TI-COQ INC. 1637-5610	10, rue des Erables, domaine Laurentien Prévost (Shawbridge)	07 08 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SEGIL INC. 1638-1402	884, Grand-Rang, Saint-Michel	09 08 79
SERVICE DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'AQUARIUMS YOGI INC. 1637-7640	Montréal	18 07 79
SERVICE D'ENTRETIEN LAWS ET FILS INC. 1638-0974	423, Ste-Hélène, Longueuil	07 08 79
SPORTS JO-LOIS INC. 1637-9489	480, boulevard Rochette, Beauport	31 07 79
STATION-SERVICE P.L. INC. 1636-0521	Jonquière	08 05 79
SUSPENSION 2000 INC. 1638-0420	Alma	06 08 79
TRANSACTIF INC. 1637-9182	900, d'Youville, suite 705, Québec	27 07 79
TRANSPORT RAYMOND LAVOIE INC. 1634-0622	Charlesbourg	23 02 79
TREPANIER & BLAIS INC. 1638-0446	Thetford Mines	06 08 79
TURCAL INC. 1638-1352	1110 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2304, Montréal	07 08 79
URGEX LTEE 1637-6253	6653, rue Papineau, Montréal	13 07 79
VARIETES EN GROS ET AU DETAIL GRANBY INC. 1638-0354	Granby	03 08 79
J.-B. VILLENEUVE INC. 1636-5710	Saint-Adolphe-d'Howard	27 06 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION CULTURELLE ET RECREATIVE VALLO DI DIANO INC. 1636-3723	5705, rue Brunetière, Saint-Léonard	18 05 79
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-HUBERT 1638-1782	5900, boulevard Cousineau, Hôtel de Ville, Saint-Hubert	17 08 79
L'ASSOCIATION DES COUPEURS DE BOIS DU QUEBEC INC. 1638-2301	Saint-Jean-Baptiste-Vianney	15 08 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES FUTURS RETRAITES ET RETRAITES DE LA MAURICIE RESSAC 1636-9555	Shawinigan	11 06 79
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE LEBOURGNEUF INC. 1638-2483	5500, boulevard des Gradins, Charlesbourg-Ouest	16 08 79
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE ST-HENRI INC... 1638-1733	4019 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	10 08 79
L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DU LAC TONDOHAR INC. 1638-3804	3070, des Vers-Luisants (Lac-Tondohar) Sainte-Adèle	22 08 79
ASSOCIATION EQUESTRE REGIONALE DU SUD-OUEST, SECTION CLASSIQUE 1635-2692	Hudson	06 04 79
ASSOCIATION ITALIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE RIVIERE-DES-PRAIRIES 1637-6808	Montréal	13 07 79
ASSOCIATION LES COPAINS DU LAC QUAYLE INC. 1638-2541	1731 nord, route 125, Saint-Donat	15 08 79
ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU TRAVAIL, SECTEUR AFFAIRES SOCIALES 1637-3664	Montréal	29 06 79
L'ASSOCIATION RECREATIVE DE FARRELLTON 1638-2004	(Farrellton) La Pêche	13 08 79
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD 1638-0560	Moisie	06 08 79
CAFE CHRETIEN DE QUEBEC INC. 1638-2426	635, côte Ste-Geneviève, Québec	15 08 79
CENTRE ARTISANAL DU RETOUR INC. 1636-7732	Notre-Dame-du-Lac	04 06 79
LE CERCLE ASTROPSYCHOLOGIQUE DU VERSEAU INC. 1637-3888	4999, avenue Grosvenor, Montréal	17 07 79
LA CHAINE D'UNION INC. 1638-0867	173 ouest, St-Charles, Longueuil	07 08 79
CLUB AMICAL 225 INC. 1635-7857	225, avenue Lafleur, LaSalle	09 08 79
CLUB DE CHASSE ET PECHE FULLERTON POND INC... 1638-1915	Coaticook	13 08 79
CLUB DE JOGGING DE RIMOUSKI 1636-5983	145, rue Normandie, Rimouski	29 05 79
CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-HAM 1637-7897	Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham	08 08 79
CLUB DE L'AGE D'OR GARNIER DE SILLERY INC. 1636-8714	Sillery	07 06 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB DE L'AGE D'OR L'ASCENSION INC. 1636-7419	Rue Principale, L'Ascension	01 06 79
LE CLUB DE L'AGE D'OR RENCONTRE AMICALE INC. 1636-4986	(Neubois) Saint-Narcisse-de-Beaurivage	07 07 79
CLUB DYNAMIQUE DE CHICOUTIMI 1634-8179	564 ouest, rue Price, Chicoutimi	16 08 79
CLUB OPTIMISTE DE LAC-DES-ECORCES ET DE VAL-BARRETTE INC. 1638-0651	Val-Barrette	06 08 79
CLUB OPTIMISTE NORMETAL INC. 1637-6972	Normétal	07 08 79
LE CLUB RECREATIF LAURENTIDES INC. 1634-7031	Shawinigan-Sud	19 03 79
LE CLUB SPORTIF PETITBONUM 1637-8937	7 sud, Jacques-Cartier, Saint-Jean-sur-Richelieu	26 07 79
CLUB-ECOLE DE VOILE DE LAVAL 1637-2302	291, place Robin Laval-des-Rapides (Laval)	22 06 79
COMITE DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE CHUTE-AUX-OUTARDES 1638-0743	107, rue Chabot, Chute-aux-Outardes	07 08 79
LE COMITE DES LOISIRS DE PIBRAC 1636-3889	73, de la Pointe, Jonquière	22 05 79
COMITE DES MALADES DE METABETCHOUAN INC. 1636-3236	40, rue de l'Hôpital, Metabetchouan	17 05 79
COMITE REGIONAL INTER-ORGANISMES DE LACHUTE INC. 1636-4028	212, rue Wilson, Lachute	22 05 79
LES COPAINS DE ST-SIMON 1637-9026	195 ouest, Beauharnois, Montréal	26 07 79
LES DEPRIMES ANONYMES 1636-8300	2750, rue Van Horne, app. 2, Montréal	06 06 79
LES EDITIONS L'ECONOMISTE INC. 1637-8655	Territoire de la Communauté urbaine de Québec	25 07 79
L'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE URGENCE-SECOURS STE-SOPHIE 1636-3418	409, rue Alain, (Lac-Alouette) Sainte-Sophie	18 05 79
LES FESTIVITES GRAND PRIX DU CANADA INC. 1638-1436	Montréal	09 08 79
FONDATION ECHO-LOGIE INC. 1637-8515	Lévis	24 07 79
FONDATION LE MAINBOURG 1636-7583	14135, rue Prince-Arthur Pointe-aux-Trembles	04 06 79
LES GENS DE LA TERRE INC. 1638-1766	Montréal	10 08 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA GROSSE MACHINE BLEUE INC. 1638-0156	Montréal	03 08 79
LE GROUPE DE THEATRE LE TRAC-T-HEURE 1635-8574	105, rue Perron, Chicoutimi	30 04 79
LES HABITATIONS ROXTON SUR LE LAC INC. 1635-6628	Sainte-Prudentienne	23 04 79
LES INFORMATICIENS LICENSIES DU QUEBEC INC. 1637-9877	1500, des Maristes, Chicoutimi	02 08 79
LIGUE DE BALLE DES MARCHES DE LA RIVE-SUD 1637-9141	1705, Messier, Saint-Hubert	27 07 79
LIGUE SPORTIVE INTER-PAROISSIALE DE L'ILE D'ORLEANS INC. 1637-8077	3950, chemin Royal, Sainte-Famille	15 08 79
LA MAISON CULTURELLE QUEBEC-AMERIQUE LATINE 1637-4852	4169, St-Hubert, Montréal	06 07 79
MARCHE PLEIN AIR DU BAS ST-LAURENT INC. 1637-4936	Rivière-du-Loup	06 07 79
OEUVRE DE PARRAINAGE DE REFUGIES, PUALO BIDONG, INC. 1637-5438	550, Valdôme, Charlesbourg	05 08 79
L'OPTI-JEUNESSE DES BASSES LAURENTIDES INC. 1638-3895	Lorraine	22 08 79
PRONAOS ALBAN-JULIETTE GUEUDET DE ST-JEROME, ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. 1637-3904	1030, rue St-Georges, Saint-Jérôme	29 06 79
LA REGIONALE DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA COTE DU SUD INC. 1638-0727	145, rue Principale, Sainte-Perpétue	07 08 79
SOCIETE D'AIDE MISSIONNAIRE ANTIPODE INC. 1638-1998	7596, avenue Rolland, Charlesbourg	13 08 79
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-CYPRIEN 1638-1071	Saint-Cyprien	08 08 79
LA SOCIETE DES FETES NATIONALES DU QUEBEC A GREENFIELD PARK, INC. 1636-4556	512, Vallières, Greenfield Park	23 05 79
TROUPE CHARLEM 1638-2129	515, Fortune, Montréal	14 08 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
CLUB VANAMIANTE INC. 1510-9085	Black Lake	09 02 78	Corrigeant le nom «CLUB VINAMIANTE INC.» par «CLUB VANAMIANTE INC.»
FONDATION DU MUSEE MARSIL DE SAINT-LAMBERT INC. 1637-0702	349, Riverside Drive, Saint-Lambert	15 06 79	Corrigeant le nom FONDATION DU MUSEE MARSIL DE SAINT-LAMBERT par FONDATION DU MUSEE MARSIL DE SAINT-LAMBERT INC.
PAVILLON GRAND ELAN 1637-8994	Rang IX, Mont-Rolland	27 07 79	Corrigeant la version du nom: GRAND ELAN PAVILLON par GRAND ELAN PAVILION
RICCIO & MASSY INC. 1637-5396	920, rue Vaillant, Saint-Louis-de-Terrebonne	09 07 79	Corrigeant le nom RICCO & MASSY INC. par RICCIO & MASSY INC.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
CENTRE D'EPANOUISSEMENT DE L'ETRE LE LOTUS INC. 1477-5357	12 05 77	16 08 79	Changeant le nom–ancien nom: CENTRE DE MÉDITATION-YOGA LOTUS.
LA CIE DE BOIS A. Z. LIMITEE 1105-2982	06 09 46	09 08 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
CLUB DE GOLF DE WATERLOO (1976) INC. .. 1504-2476	14 07 76	22 08 79	Modifiant le capital.
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ROUVILLE LTEE 1367-3173	20 03 74	10 08 79	Modifiant le capital.
LES CONSTRUCTIONS PIERRE PAQUETTE INC. 1475-3370	16 03 77	07 08 79	Changeant le nom–ancien nom: PAQUETTE & MARTEL INC.
CORPORATION MINIERE BELLECHASSE LTEE (Libre de responsabilité personnelle) *BELLECHASSE MINING CORPORATION LTD. (No Personal Liability)* 1237-7024	23 01 52	27 06 79	1) Changeant le nom–ancien nom: BELLECHASSE MINING CORPORATION LTD. (No Personal Liability); 2) modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
COUVOIR DESY LTEE 1159-4975	24 10 63	25 07 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
DISTRIBUTION DENIS VINCENT INC. 1333-5070	06 02 73	09 07 79	1) Changeant le nom-ancien nom: LAVE-AUTO VINCENT INC. *VINCENT CAR-WASH INC.*; 2) étendant les objets.
EQUITRACT LTEE 1254-7907	31 05 67	20 08 79	Changeant le nom-ancien nom: LA COMPAGNIE DE TRACTEURS ET D'EQUIPEMENT LTEE.
FALAMAR INC. 1510-3807	20 01 78	05 06 79	Modifiant le capital.
GESTION DU VALLON QUEBEC LTEE 1634-1562	01 03 79	23 07 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
GROUPE COMMUNICATION L'EMBRYON INC. 1358-3778	09 08 74	03 05 79	Modifiant le capital.
GROUPE PRENOR LTEE 1253-6165	12 10 61	17 08 79	Modifiant le capital.
G.E. HAMEL LTEE 1139-5258	10 04 53	13 08 79	Modifiant le capital.
IMMEUBLES MATHERS LIMITEE *MATHERS REALTIES LIMITED* 1327-1424	05 02 59	12 07 79	1) Changeant le nom-ancien nom: MATHERS REALTIES LIMITED; 2) modifiant le capital; 3) modifiant les privilèges et restrictions; 4) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES IMPORTATIONS J. RIBA INC. 1474-1144	10 02 77	08 08 79	Changeant le nom-ancien nom: IMPORT-EXPORT ECUACAN INC. *ECUACAN IMPORT-EXPORT INC.*
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC 1233-4280	01 04 70	31 05 79	Etendant les objets.
LABRA-DOOR LTEE 1128-4692	29 11 61	30 04 79	Modifiant le capital.
LADUPO INC. 1367-0062	18 09 75	14 06 79	Etendant les objets.
LES LOISIRS DE ST-PAUL-DU-NORD INC. 1298-2062	23 10 68	12 07 79	Etendant les autres dispositions des lettres patentes.
MAISON DE L'AMITIE OMER 1631-7836	27 11 78	20 08 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
MILAN IMPORTED SHOES INC. 1137-8882	18 12 62	15 08 79	Modifiant le capital.
PHOTO-COMPILATION P.M.S. INC. 1355-8515	16 04 74	14 08 79	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS ARVIC INC. 1336-7842	09 01 73	03 08 79	1) Changeant le nom-ancien nom: TARDIF & GUILLEMETTE INC.; 2) modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
PLACEMENTS RENE ST-JEAN INC. 1504-4589	30 07 76	09 08 79	Augmentant le capital.
LES PRODUITS DE MARQUE LIBERTE INC... 1628-0919	12 07 78	14 08 79	Augmentant le capital.
SCIERIE BEAUMONT INC. 1359-5871	08 10 74	17 08 79	Modifiant le capital.
SOCIETE D'HISTOIRE DE LA VALLEE DU RICHELIEU 1265-8563	01 04 65	26 04 79	Changeant le nom–ancien nom: SOCIETE HISTORIQUE DE LA VALLEE DU RICHELIEU.
WETTRING, CHEVROLET-OLDSMOBILE LTEE 1181-1320	29 05 56	13 08 79	Changeant le nom–ancien nom: WETTRING MOTOR SALES LTD.

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de correction (Lettres patentes supplémentaires)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires de la corporation ou compagnie suivante:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
GESTION FRANGIN LTEE 1510-5653	15 03 78	02 08 79	Corrigeant la date d'émission 2 août 1979 par 1er août 1979.

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social — Nouvelle adresse
AMENAGEMENTS BRIANBORD INC. 1480-2870	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
AMENAGEMENTS BRIANFEUIL INC. 1480-2912	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
AMENAGEMENTS BRIANSON INC. 1480-2904	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
AMENAGEMENTS BRIANTOUR INC. 1480-2888	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
AMENAGEMENTS BRIANTRONC INC. 1480-2938	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
AMENAGEMENTS BRIANVUE INC. 1480-2920	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
AMERIQUE 2000 INC. 1355-8978	31 01 74	600 est, rue Jean-Talon, bureau 112, Montréal
LES APPARTEMENTS SIR THOMAS CHAPAIS INC. 1350-7256	21 11 73	333, 3e Avenue, Lac-Etchemin
ASPHALTE LA PLAINE INC. 1634-8906	23 03 79	115, boulevard des Laurentides, bureau 201, Laval
L'ASSOCIATION DES CEBISTES DE L'ESTRIE INCORPOREE 1506-7317	06 09 77	Mont Scotch Hill, route Rurale numéro 2, Danville
ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPES DE L'EST DU QUEBEC 1364-8902	06 10 75	231 ouest, boulevard Ste-Luce, Sainte-Luce
AUBERGE DU BON PLAISIR INC. 1371-9273	27 03 75	1190, rue Bégin, Saint-Laurent
AUTOMOBILES CLAUDE ET CHARLES INC. 1635-0456	04 04 79	125, rue de Bourcherville, Trois-Rivières
BAY SIDE HOLDINGS INC. 1288-3765	06 04 72	1190, rue Bégin, Saint-Laurent
BLANROC INC. 1462-4811	08 10 75	889, rue des Prés, McMasterville
LE CENTRE D'ACCUEIL RICHELIEU INC. 1369-8022	05 03 75	7150, boulevard Marie-Victorin, Montréal
CHARTERED HOLDINGS CORPORATION 1288-5182	12 11 63	5350, avenue MacDonald, app. 1201, Côte-Saint-Luc
LE CLUB SPORTIF LES ANTILLES 1368-0897	03 05 74	5240, avenue MacMahon, Montréal
COMPAGNIE DE FINITION INDUSTRIELLE BOULTON LTEE 1359-0518	09 09 74	Lac-Brome
LES CONSTRUCTIONS LIDO LTEE 1197-1983	24 07 62	1190, rue Bégin, Saint-Laurent
CONSTRUCTIONS VEMAR INC. 1631-8537	29 11 78	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
DENIS CONSTRUCTION LTEE 1251-9997	24 02 65	1190, rue Bégin, Saint-Laurent
DIRECT FILM INC. 1122-5711	09 11 61	10900, rue Colbert, Anjou
LES ENTREPRISES E.N.E.R. INC. 1465-6151	19 03 76	195, rue Denis, Waterville

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
LES ENTREPRISES L.P. BROSSEAU LTEE 1241-3514	08 10 69	725, avenue J.-J.-Joubert, Laval
EQUIPEMENT G.B.H. INC. 1355-1494	31 01 74	45, rue de Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures
FRANCLAU INC. 1367-0856	24 09 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
FREMAR INC. 1367-0674	23 09 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
FRERCO INC. 1367-0096	18 09 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
GESTION J.G.A. INC. 1370-8037	20 12 74	560 ouest, rue St-Laurent, bureau 618, Longueuil
INVESTISSEMENTS SICAM INC. 1371-5149	27 02 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
LAURI'S BOUTIQUE LTD. 1125-4232	09 11 61	175, chemin Stillview, Pointe-Claire
LES MAGASINS ALLARD LTEE 1299-0982	16 12 57	365 est, rue Racine, Chicoutimi
MANUFACTURE ET IMPORTATION DE BIJOUX CONTEMPRA INC. 1511-2089	16 02 78	Plaza Alexis-Nihon, 1500, avenue Atwater, magasin 38, Montréal
MARIE-CHANTAL, LINGERIE D'ENFANTS INC. 1124-2419	16 10 67	5355 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal-Nord
MAR-PAT INC. 1274-4058	23 07 71	460 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
MOJAN LTEE 1125-0396	02 12 63	10441, avenue Balzac, Montréal-Nord
ARTHUR MURPHY CONTRACTING (QUE) LTD. 1135-0048	23 09 68	795, avenue Carson, Dorval
P.G. AUTO LOCATION LTEE 1197-6339	30 01 70	470, boulevard Curé-Labelle, Blainville
PATTY PAGE INCORPOREE 1128-7562	17 11 55	175, chemin Stillview, Pointe-Claire
JOSEPH PIAZZA CONSTRUCTION INC. 1269-1531	14 04 66	8825, rue Albanel, Saint-Léonard
LES PLACEMENTS DU NORD INC. 1197-3930	26 07 67	1190, rue Bégin, Saint-Laurent
LES PLACEMENTS SEGOMIL INC. 1283-7829	22 02 65	1825, place Jean-Piaget, Laval
PLOMBERIE BLANCHETTE & FILS LTEE 1464-3340	21 01 76	140, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand
RAMTEC LTEE 1200-5807	19 06 70	45, rue de Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
RELONG INC. 1480-2979	09 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
LE ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE 1140-9463	11 05 65	1501, rue Ampère, Boucherville
ROSEDALE DRESS LTD. 1209-2979	23 11 70	5765, avenue Sir-Walter-Scott, Côte-Saint-Luc
SHUCHAT FRANCHISES (DRUMMONDVILLE) INC. 1216-7839	16 08 71	625, avenue du Président-Kennedy, Montréal
SOCIETE DE GESTION SOLBEC INC. 1473-4453	24 01 77	1630 G, boulevard Provencher, Brossard
STACAN INC. 1480-2987	03 10 75	1600 est, boulevard St-Martin, tour B, Laval
TOP HOMES INC. 1464-6707	17 02 55	49, croissant Aldred, Hampstead
URDEV INC. 1354-7088	18 02 74	796, avenue Lexington, Westmount
VICTOR'S LIMITED 1110-3801	19 11 63	5700, boulevard Cavendish, bureau 1501, Côte-Saint-Luc

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
DALEMBERT FISHING AND HUNTING CLUB ... 1239-7253	06 08 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de: CLUB DE CHASSE ET PECHE D'ALEMBERT INC.
NORCREV CONSTRUCTION LTD. 1277-7918	20 08 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de: CONSTRUCTION NORCREV LTEE *NORCREV CONSTRUCTION LTD.*
REFUGEE AID SOCIETY (HUDSON DISTRICT) INC. 1230-3285	26 07 79	Le nom de la compagnie est changé en celui de: LA SOCIETE D'AIDE AUX REFUGIES (REGION DE HUDSON) INC. *REFUGEE AID SOCIETY (HUDSON DISTRICT) INC.*

2646-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-43529
M-301220-101-DT
B.D.C. LTD
2101, Aird Avenue
Montréal
Qué.

Modification tarifaire:
Requête amendée:
Cette requête remplace celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 31, en date du 4 août 1979 à la page 7468.
La requérante demande, pour couvrir l'augmentation des coûts de carburant, une augmentation de ses taux de 7,8%, la date effective de cette augmentation devant être le 1er août 1979 en applicant la règle 2.58.1 des Règles de pratique et la Régie interne de la Commission.

Rôle M-44027
M-30007-120-DT
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., NE
Atlanta, (GA) 30357

Modification tarifaire:
Supplément 52 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèces no 319-D (Sud des Etats-Unis–Québec), ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, s'appliquant entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:
Modification des dispositions réglementaires:
L'article 1200 (Exceptions visant les transporteurs individuels — Arkansas-Best Freight System, Inc.) a été modifié pour permettre l'application des taux de Marietta (GA) à Granby (Qué.), figurant à l'article 5805.
Sont annulés les taux d'espèces sur les produits chimiques de Rocky Mount (CN) à Montréal (Qué.) figurant à l'article 4530 pour permettre l'application des taux de l'article 4910.
Sont établis, à l'article 4738, des taux d'espèces de volume réduit pour les tissus et la mercerie depuis Eden (C.N.) jusqu'à Magog, Montréal et Saint-Timothée (Qué.).
Sont établis à l'article 4910, des taux d'espèces de volume réduit pour les drogues et médicaments, etc., depuis Rocky Mount (C.N.) jusqu'à Montréal (Qué.)
La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-44097
M-40003-298-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas Street West
Toronto, Ont.
M8X 1X8

Modification tarifaire
La Tariff Bureau Association des Canadian Household Goods Carriers, tarif no M-57 (annulant le tarif no M-56) Entrée en vigueur: 5 novembre 1979, conformément à l'article 2.58.1, tel qu'il s'applique à Frederick Transport Limited, Chatham (Ontario), et relatif au transport de machinerie agricole, y compris l'équipement, les accessoires, les raccords et pièces de rechange, faisant foi d'une augmentation maximum de 9% des taux de transport, ainsi qu'il ressort de la demande.

Rôle M-44098
M-40003-299-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St. West
Toronto, Ont.
M8X 1X8

Modification tarifaire:
Supplément no 1 au tarif Canada–Etats-Unis no ICC FRTM 201, ajoutant un supplément pour carburant de six pourcent aux chargements interterminaux. Supplément no 2 au tarif Canada–Etats-Unis no ICC FRTM 100, ajoutant un supplément de carburant de six pourcent aux articles 370, 660, 700, 710 et 790 impliquant la consommation de carburant; ledit supplément s'ajoute au supplément de carburant pour chargements interterminaux qui figure dans le supplément no 1 au tarif ICC FRTM 201.

Rôle M-44099
M-30004-448-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434 ouest, Ste-Catherine app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:
Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif de contrat spécial au nom des Transports Express C. Boucher Inc., C.T.Q. no 4142
Pour le compte de Crane Canada Ltd (division de la poterie)
Transport général
De: Saint-Jean (Québec)
A: Ottawa (Ontario)

Taux:	0,199 $	Minimum: 10 000 lb
	0,169	24 000 lb
	0,152	30 000 lb

Rôle M-44100
M-30004-449-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434 ouest, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Québec–Ontario, tarif de classe no 10-E, C.T.Q. no 1500

Ajouter: Charlemagne (Québec) au Règlement 240

Corriger: Porter à 222 le taux de base entre Gatineau et Goderich

Porter à 168 le taux de base entre Victoriaville et Brockville

Porter à 150 le taux de base entre Waterloo et Brockville

Québec–Ontario, tarif d'espèces no 15-L, C.T.Q. no 4096

Règlement 20: Modifier le règlement en faisant passer Saint-Paul-l'Ermite (Le Gardeur) du paragraphe *b* au paragraphe *a*.

Article 490: Aluminium, etc. Ajouter le taux entre Montréal et Toronto: 0,132 jusqu'à 70 000 lb

Nouvel article:	*De*	*À*	*Taux*	*Minimum*
Asphalte, poix, goudron, soit:	Hamilton	Montréal		
Goudron liquide (matière d'étanchement pour entrées)			0,156 $	40 000
Goudron liquide (couvertures)			0,149	45 000

Article 805.5 Pièces de véhicules automobiles

Modifier l'article de sorte que les taux s'appliquent entre Saint-Eustache et les points de l'Ontario tels que décrits dans le tarif 10-E.

Nouvel article:	*De*	*À*	*Taux*	*Minimum*
Transporteurs et conteneurs, soit: bobines de bois neuves, vides	Montréal	Toronto	0,191 $	30 000

Article

2664 Tiges et fils de cuivre

Modifier l'article en ajoutant le taux de Montréal à Belleville: 0,87 jusqu'à 70 000 lb, non soumis au Règlement no 97 du présent tarif.

2995 Tissus et mercerie, soit fil synthétique

Modifier l'article en annulant le taux s'appliquant jusqu'à 30 000 lb, de Montmagny à Appleton et Perth.

3010 Tissus et mercerie, soit tissu pour pneus

Modifier les taux

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
	Saint-Hyacinthe	Toronto	0,223 $	30 000
			0,174	40 000
			0,165	45 000

Ajouter le taux

3370	Couvre-planchers, soit tapis, échantillons de tapis, sous-tapis	Montréal	Kingston	0,322	10 000

Ajouter l'article

Aliments, soit biscuits, petits gâteaux	Montréal	Mississauga	0,205	30 000

Assujetti aux notes:
(1) Ne s'applique qu'aux charges complètes sur palettes
(2) Une heure pour charger, une heure pour décharger.

3810	Aliments et produits en conserve	annuler
3820	Aliments et produits d'une maison d'emballage	annuler
3830	Aliments et poches de jute	annuler
3835	Aliments	annuler
3870	Aliments et produits en conserve	annuler
3955	Aliments	annuler
3960	Aliments	annuler
3975	Aliments	annuler
4040	Aliments	annuler
4045	Aliments	annuler
4070	Aliments	annuler

4085	Aliments	annuler
4130	Aliments	annuler
4160	Aliments	annuler
4210	Aliments	annuler
4215	Aliments	annuler
4218	Aliments	annuler
4220	Aliments	annuler
Article		
4245	Châssis de fenêtres	Annuler
4320	Pièces pour meubles	Annuler
4620	Verrerie	

Modifier l'article en annulant le taux s'appliquant jusqu'à 30 000 lb de Montréal à Renfrew et en ajoutant le taux de 0,145 jusqu'à 40 000 lb.

Nouveau Ajouter nouvel article

	De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Isolant, soit:	Toronto	Gatineau	0,98 $	80 000
Laine minérale (roche), laine minérale (fibre), non usinée et seulement utilisable pour le traitement et la production, en balles pressées à la machine				

5335 Couvertures, amiante

Modifier l'article en faisant passer à l'article 690 du tarif 15-L les taux de l'amiante, soit, fibres courtes et résidus, d'East Broughton à Georgetown.

Nouveau Ajouter nouvel article

Savon, en pain, paillettes, flocons ou poudre

	Toronto	Québec	0,219	40 000
Savons, soit:				
Détergent, sec ou liquide			0,208	45 000

Composés de nettoyage ou de lavage

Produits de toilette, soit rince-bouche, crème à raser, pâte dentifrice

6490 Papeterie et fournitures de bureau

Modifier en ajoutant les taux suivants	Drummondville	Brockville	0,452	5 000
			0,327	10 000
			0,210	24 000
			0,186	30 000
			0,158	40 000
			0,150	45 000

6620 Résine synthétique

Corriger le nom de la destination de «Grimsby» en «Granby».

7360 Fer ou acier

Modifier la note E en ajoutant Bancroft.

7475 Fer ou acier: Tiges et fils

Modifier l'article en ajoutant le taux: Montréal Belleville 0,87 $ 70 000

Non soumis au Règlement 97 du présent tarif.

9100 Charges de toutes sortes

Corriger le taux entre l'aéroport international de Montréal (Dorval) et l'aéroport international de Toronto, (Mississauga): 0,229 jusqu'à 30 000 lb.

Rôle M-44132
M-303142-101-D
81000 CANADA LTEE/LTD
Toronto International Airport
Toronto AMH, Ontario
Au Québec:
a/s Continental Air Freight Ltd
Cargo Building No. 3
Airport Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
J8T 5P7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Des aéroports de Mirabel et de Dorval à la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Pointe-Fortune) à destination de l'aéroport d'Ottawa et retour pour le transport de fret aérien, qui a été ou doit être transporté par un avion.

Rôle M-44189
M-304892-102-D
BORDUAS, MICHEL
R.R. no 1
L'Annonciation
(Labelle) Qué.
J0T 1T0
Voiturier-remorqueur
M-301108-104-D
(17376-V)
KINGSWAY FREIGHTLINES LIMITED
212, 24th, street N.-E.
Calgary, Alberta
Au Québec:
10525, chemin Côte-de-Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, utilisées légalement par Kingsway Freightlines Limited, détentrice du permis M-301108 (17376-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-44190
M-304852-102-D
BOUCHARD, GERALD
R.R. no 1
Compton
(Compton) Qué.
J0B 1L0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire

Johnville et tout point dans une distance ne dépassant pas cinquante (50) milles des limites de ladite localité, pour le transport d'animaux vivants pour desservir les cultivateurs, les commercants d'animaux, propriétaire d'encans et d'abattoirs ainsi que pour le transport de marchandises générales pour les cultivateurs.

Rôle M-44203
M-30006-161-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarifs
Supplément 51 au tarif 261-H
(Tarif de marchandises générales)
Item: 9140-C (Addition)
9275 (Addition)
9995 (Addition)
Supplément 45 au tarif 368-D
(Tarif de classe et marchandises générales)
Item: 8580-D (Augmentation)
8600-D (Augmentation)
8620-D (Augmentation)
9505 (Addition)
11430 (Addition)

Cette demande est présentée, conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 3 septembre 1979 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transport du Québec.

Rôle M-44204
M-30020-107-DT
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.
1167, St-Hubert
Montréal, Qué.
H2X 3N3

Modification tarifaire:
Demande urgente de fixation de taux:

La requérante demande, en faveur de ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires après la date de la décision, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique de la Commission.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier certains taux de la façon suivante:

Transport Réal Giroux Inc.
Permis no M-303513

Nous demandons que les taux fixés par la Commission et démontrés aux tarifs 3000, 4000 et la division des revenus s'y rattachant, soient également applicables à Transport Réal Giroux Inc., selon la teneur de son permis no M-303513.

Mc Mahon Transport Ltée
Tarif individuel no 7571
Section 2, augmentation des taux de la clause *i* de son permis.
J.E. Roy Inc.

Permis no 7148-V
Augmentation des taux de la clause *c*) de son permis
Commutex Inc.
Tarif individuel no 520
Modifier les item 125 et 130 de son tarif individuel
Gevry Transport Inc.
Super Transport (1966) Ltée
Transport Bergeron (1974) Ltée
Transport Gérald Roy Inc.
Région B section 1
Addition et modification aux item 55, 70 et 550
Tarifs individuels 853, 2696, 6595 et 4810 région B
C. Leboeuf Transport Inc.
Tarif individuel no 703
Addition d'un nouvel item no 260
Modification et addition à l'item no 345
Maheu Transport Inc.
Tarif individuel no 20590
St-Gabriel Express Inc.
Tarif individuel no 4792
Addition des nouveaux item 47 et 140 à ce tarif
Ste-Marie Express Ltée.
Tarif individuel no 6427
Modification dans les taux pour la clause *g*
Addition et modification des taux de transport interprovincial autorisé au Québec.
Addition d'un nouvel item no 208 au tarif
Modifications aux item 160 et 170 de ce tarif
Audet & Mégantic Transport Ltée.
Tarif individuel no 477
Addition d'un nouvel item no 17?
Modification à l'item no 165
Norway Transport Inc.
Tarif individuel no 16483
Addition et modification aux taux de l'item 330
Demers Express Inc.
Tarif individuel no 5336
Addition et augmentation des taux des clauses *h*) et *m*) de son permis
Norway Transport Inc.
Tarif individuel no 16483
Modification aux taux de l'item 20 de ce tarif.
Forget Transport Inc.
Tarif individuel no 365
Modifier les item suivants:
45, 60, 110, 455, 460 et 920
Annuler les item suivants:
425 et 680
Addition des nouveaux item suivants:
365 et 935
Tarif d'espèces 4000
Modifier les item suivants:
315, 380, 470, 820, 925, 1090, 1130, 1500 et 1610
Annuler l'item no 78 de ce tarif
Ajouter les nouveaux item suivants:
926, 930, 962, 1144, 1430, 1853 et 1917
Caron & Fils Transport Inc.
Tarif individuel no 3312
Modifier les item suivants:
50, 60, 300, 345, 350, 446, 455 et 505
Annuler l'item 530 de ce tarif
Ajouter un nouvel item no 175
Brady's Transport Ltd.
Permis no 12032
Modification demandée pour apparaître au tarif individuel no 12032 lors de sa publication
M.A. Tremblay Transport Enrg.,
Tarif individuel no 949
Modifier les taux de la Section 2 du tarif 949 pour les clauses *a*), *b*), *c*), *d*), *f*), *g*) et *h*) du permis

Addition d'un nouvel item no 92 à ce tarif
Messier Transport Inc.
(Marieville)
Tarif individuel no 503
Modification dans les taux pour les clauses *e*), *f*), *g*), *h*), *i*) et *j*)
Transport Gerald Roy Inc.
(Waterloo)
Tarif individuel no 4810
Modification dans les taux pour les clauses *a*) et *b*)
Bécancour Express Transp. Inc.
Demers Express Inc.
Hamel Transp. (Lotbinière) Ltée
Lapointe & Fils Transport Ltée
McMahon Transport Limitée
Tarifs individuels nos 312, 5115, 5336, 7181 et 7571
Modification à la section 1, aux item suivants:
12, 20, 50, 65, 160, 170, 205, 245, 260, 267, 300, 305, 312, 345, 347, 38, 390, 405, 410, et 420
Annuler les item suivants: 348 et 395
Addition des nouveaux item suivants: 235 et 396
Gaétan Béland
Permis no 23811-V
Renouvellement de contrat et taux modifiés au système métrique
Note: Pour tous les renseignements supplémentaires veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-44205
M-000240-101-D
ECOLE MATERNELLE LUSSIER INC.
1480, rue Brunette
St-Joseph (St-Hyacinthe)
Qué.
Place d'affaire
1682, rue Montarville
St-Bruno, Qué.

Transport saisonnier - catégorie Economique
Ecole Maternelle Lussier Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:
Classe de permis: service d'autobus (catégorie Economique)
Service:
Transports d'enfants d'âge maximal de douze ans demeurant à: St-Basile-le-Grand, Ste-Julie, Brossard, St-Hilaire, Ottorburn Park, Boucherville, Longueuil, St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et se rendant au «Centre athletic de St-Bruno (centre récréatif de l'Ecole Maternelle Lussier Inc., situé au 9, rue Seigneuriale à St-Bruno, Québec et retour.
Condition:
Les enfants âgés de trois ans et moins devront être accompagnés de leurs parents.
Ce service sera donné pour une période de 364 jours.

Rôle M-44206
M-000240-102-D
ECOLE MATERNELLE LUSSIER INC.
1480, rue Brunette
St-Joseph (St-Hyacinthe)
Qué.
Place d'affaire
1682, rue Montarville
St-Bruno, Qué.

Transport saisonnier - catégorie Economique
Ecole maternelle Lussier Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:
Classe de permis: service d'autobus (Catégorie Economique)
Service:
a) Transport d'enfants de trois à sept ans demeurant dans St-Basile-le-Grand, St-Hilaire, Ste-Julie, Domaine des Hauts Bois situé dans Ste-Julie, Boucherville, St-Lambert, Longueuil, Otterburn Park St-Hubert, St-Bruno, Beloeil, McMasterville et Varennes et fréquentant «l'Ecole Maternelle Lussier Inc., située au 1682, rue Montarville, St-Bruno, Qué., et retour.
b) Transport d'enfants de trois à sept ans demeurant dans Ste-Rosalie, St-Hyacinthe, St-Hyacinthe annexe, St-Thomas, Douville, St-Joseph, La Providence et fréquentant «l'Ecole Maternelle Lussier Inc., située au 1455, rue Brunette, St-Joseph de St-Hyacinthe, Québec, et retour.
Ces deux services devront être donnés au cours de la période scolaire soit de septembre 1979 à juin 1980.

Rôle M-44207
M-508343-101-D
J.C. LANDRY ET FILS INC.
Latulipe
(Témiscamingue) Qué.
J0Z 2N0
Requérante-cédante
M-503055-101-D
LAFRENIERE, JEAN-GUY
Latulipe
(Témiscamingue) Qué.
J0Z 2N0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508343 001 à Jean-Guy Lafrenière pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-44210
M-207763-101-D
LEVESQUE, PHILIPPE
1660, Paquin
St-Louis-de-Terrebonne
J0N 1N0
Requérant-cédant
M-209787-001-101-D
LAURIN, GUY
10255, Esplanade, app. 4
Montréal, Qué.
H3L 2X9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207763-005 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44231
M-208180-101-D
BONENFANT, BRUNO
7063, de St-Vallier
Montréal, Qué.
H2S 2R3
Requérant-cédant
M-209740-002-102-D
GESTION MARTINET LTEE
318, boul. des Prairies, app. 103
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 2V3
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208180-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-44232
M-206348-101-D
GIRARD, ADONIAS
R.R. no 3
Lachute
(Argenteuil) Qué.
J8H 3W7
Requérant-cédant
M-209697-001-101-D
GIRARD, ALAIN
R.R. no 3
Lachute
(Argenteuil) Qué.
J8H 3W7
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206348-002 pour l'agglomération A-7 Lachute demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44233
M-204601-101-D
AUBIN, J. FERNAND
10807, Waverly
Montréal, Qué.
H3L 2W8
Requérant-cédant
M-209811-001-101-D
DUBE, MARCEL
8387, Boyer
Montréal, Qué.
H2P 1Y1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-204601-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44234
M-205868-101-D
COURVAL, ANDRE
140, Duguay
St-François, Laval, Qué.
H0A 1G0
Requérant-cédant
M-209808-001-101-D
GELINAS, MARCEL
1265, McKenzie, app. 10
Terrebonne (Terrebonne) Qué.
J6W 4E4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-205868-001 pour l'agglomération A-17 Terrebonne demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44235
M-203667-101-D
MALO, EDMOND
190, Bas-de-la-Rivière
C.P. 796
St-Césaire (Rouville) Qué.
J0L 1T0
Requérant-cessionnaire
M-209810-001-101-D
BENJAMIN, BIBIANE
169, Jeanne-Mance
Beloeil (Verchères) Qué.
J3G 2C7
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203667-003 pour l'agglomération A-23 Beloeil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-44236
M-201236-101-D
COHEN, ALBERT
6260, Northcrest, app. 115
Montréal, Qué.
H3S 2T4
Requérant-cédant
M-209788-001-101-D
PEKER, MIKHAIL
4770, Plamondon, app. 305
Montréal, Qué.
H3W 1E5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201236-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44237
M-203986-102-D
LECLERC, ROLLAND
(ès qualités d'exécuteur testamentaire succession Armand Quenneville)
130, Bloomfield
Outremont, Qué.
H2V 3R4
Requérante-cédante
M-209843-001-101-D
GAGNON, PAUL
280, Mazarin
Point-aux-Trembles, Qué.
H1A 3E2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
La requérante-cédante demande de transférer le permis M-203986-002 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44238
M-203986-101-D
LECLERC, ROLLAND
(ès qualités d'exécuteur testamentaires
succession Armand Quenneville)
130, Bloomfield
Outremont, Qué.
H2V 3R4
Requérante-cédante
M-209772-001-101-D
PALOMINO, LUIS
8209, boul. Provencher
St-Léonard, Qué.
H1R 2Y9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service ordinaire
La requérante-cédante demande de transférer le permis M-203986-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Rôle M-44242
M-304894-102-D
DUCHARME, OMER
584, boul. Gouin, app. 4
St-Jean
(Iberville) Qué.
J3B 3E9
Voiturier-remorqueur
M-301492-108-D
(20426-V)
R. MARTEL EXPRESS LTEE
700 ouest, rue Principale
Farnham
(Missisquoi) Qué.
J2N 1M3
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe R. Martel Express Ltée, détentrice du permis M-301492 (20426-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-44243
M-300702-102-D
(12290-V)
LARIVIERE TRANSPORT LTEE
11255, côte de Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1B1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans l'exploitation des clauses de son permis qui l'autorisent à desservir entre Montréal et Ottawa, pour avoir le droit d'utiliser les routes de l'Ontario numéro 417 et au Québec numéro 40 via le port d'entrée de Pointe-Fortune, afin de pouvoir transporter directement de Montréal à Ottawa les pleins voyages destinés à Ottawa et retour.

Rôle M-44244
M-600869-101-DT
LOCATION MIRABEL INC.
855, boul Daniel-Johnson
St-Jérôme, Qué.

Modification tarifaire:
La requérante sollicite de la C.T.Q. une augmentation de taux à court terme de quelque 10% et souhaite que la décision prenne effet à la date de ladite décision.

Annexe

Camions	*Capacité*	*Jour*	*Semaine*	*Taux/mille*
Pick Up	2 000	21	125 $	0.19 $
16' Van	34 000	40	190	0.26
18' Van	34 000	42	200	0.28
18' Van Diesel	34 000	46	220	0.28
20' Van	34 000	42	200	0.28
20' Van Diesel	34 000	46	220	0.28
T.C. Monte charge		7	30	
Tracteurs				
Gaz — simple essieu	72 000	44	210	0.24
Diesel — simple essieu	72 000	49	235	0.25
Diesel — conventionel double essieu	88 000	62	305	0.30
Diesel — couchette double essieu	88 000	65	320	0.30
Diesel — double essieu	94 000 & 110 000	70	340	0.31

Semi-remorques			
40' Van & Stake	37	150	0,05
45' Van & Stake	40	180	0,05
45' Van & Stake	42	190	0,06

Note: inclus assurances et plaque du Québec.
Papineau Transport Inc., pourra être facturé aux tarifs du millage seulement.

Rôle M-44295
M-502692-101-D
GODIN, FLORENT
C.P. 218
Evain
(Témiscamingue) Qué.
J0Z 1Y0
Requérant-cédant
M-507803-102-D
BERGERON, MICHEL
683, rue Lapointe
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9X 3W2
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-502692-001, à Michel Bergeron, afin d'effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle Q-19651
Q-301,765-10-D
L.R. TRANSPORT INC.
248, 9e Rue
Noranda
(Témiscamingue) Qué.
J9X 2C2

Amendement à la requête Q-19651:
Amendement à la requête Q-19651, introduite le 4 avril 1979.
Nouvelle publication à la demande du procureur de la requérante.
Requête originale (Q-19651, *G.O.* no 19 du 12 mai 1979, page 5093):
Demande de modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire - transport spécialisé
De tout point à tout autre point situé dans les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue pour le transport de véhicules automobiles par véhicules spécialement agencés pour ce genre de transport.
Requête amendée (introduite le 9 juillet 1979):
Transport restreint - longue distance - territoire - transport spécialisé
De tout point à tout autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James et des municipalités de comtés d'Abitibi et de Témiscamingue, pour le transport de véhicules automobiles par véhicules spécialement agencés pour ce genre de transport.

Rôle Q-21228
Q-50,010-101-D
L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIERS DU QUEBEC LIMITEE
A/S St-Laurent & Ass.
500 est, Grande-Allée
Québec, Qué.
G1R 2J7
Requérante
M-50,000-139-D
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
505 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H2L 1K2
Intimée

Requête en révision
La requérante expose respectueusement ce qui suit:
1. Elle est une association regroupant la presque totalité des compagnies de pâte et papier opérant au Québec;
2. Elle est particulièrement intéressée dans le transport des matières apparaissant aux groupes 3 (copeaux de bois, sciures et planures), et 4 (bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage, l'ébranchage et l'écorçage) du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;
3. Elle a été une partie intervenante dans la cause M-34159 (dossier CM-50,000-3-PT) concernant la révision des taux et tarifs de camionnage en vrac;
4. Le 29 mars 1979, la Commission des transports du Québec a rendu la décision MCV-15993-TF fixant les taux et tarifs de camionnage en vrac, ladite décision entrant en vigueur le 30 avril 1979;
5. La décision mentionnée à l'article 4 ci-dessus a été corrigée par la Commission des transports du Québec aux termes d'une décision rendue le 16 juillet 1979 dans le cadre de l'article 2.59.12 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;
6. Les tarifs minima forfait pour le transport des matières visées aux groupe 3 dans les régions 1 à 8 inclusivement, tels que décrétés et corrigée par la Commission des transports, représentent des augmentations atteignant 11% par rapport aux tarifs minima décrétés le 14 août 1978;
7. Les tarifs minima à forfait pour le transport des matières visées au groupe 4 dans les régions 1 à 8 inclusivement, tels que décrétés et corrigés par la Commission des transports, représentent des augmentations atteignant 18% par rapport aux tarifs minima décrétés le 14 août 1978;
8. Les tarifs minima à forfait pour le transport des matières visées aux groupes 3 et 4 dans la région 09, tels que décrétés et corrigés par la Commission des transports,

représentent des augmentations supérieures à celles mentionnées aux articles 6 et 7 ci-dessus par rapport aux tarifs minima décrétés le 14 août 1978;

9. Les tarifs pour le transport du sable, de la terre et du gravier, tels que décrétés par la Commission des transports, représentent des augmentations atteignant 17% pour les distances jusqu'au 8e kilomètre;

10. Lors des audiences tenues au cours du mois de décembre 1978, la requérante avait démontré à la Commission que les tarifs minima ne devaient pas être augmentés de plus de 5%;

11. Lors de la table ronde convoquée par la Commission des transports du Québec et tenue à Montréal le 8 juin 1979 en présence de messieurs les commissaires Jean-Claude Vézeau et Pierre-Marc Paquette, les commissaires précités ont mentionné aux personnes présentes que l'intention de la Commission, en rendant la décision MCV-15993-TF du 29 mars 1979, était d'augmenter les tarifs de façon générale de 10%, sauf pour les matières forestières pour lesquelles l'augmentation devait être légèrement supérieure à 5% compte tenu qu'une révision des tarifs avait été faite le 14 août 1978;

12. Les tarifs décrétés par la Commission des transports le 29 mars 1979 et corrigés le 16 juillet 1979 ne cadrent pas avec la preuve soumise par la requérante ni avec le but visé par la Commission;

13. Les compagnies forestières subissent un préjudice sérieux du fait que les tarifs minima sont trop élevés;

14. Vu l'article 19 de la Loi des transports (1972, chapitre 55) et vu les articles 12.45 et suivants du Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

15. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec;

Recevoir la présente requête;

Réviser la décision MCV-25993-TF rendue le 29 mars 1979, telle que corrigée par la décision rendue le 16 juillet 1979.

Rôle Q-21230
Q-201,534-101-D
VERRET, PHYDIME
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué.
G0A 3N0
SUCCESSION PHYDIME VERRET
(Louise Lirette Verret, légataire universelle)
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué.
G0A 3N0
Requérante-cédante
Q-203,231-101-D
VERRET, LOUISE
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué.
G0A 3N0

Demande de transfert:

Verret, Phydime (succession Phydime Verret) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Verret, Louise le permis de taxi Q-201,534-001 et le véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Ste-Emile 03-2031 V.

Rôle Q-21231
Q-201,534-102-D
VERRET, PHYDIME
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué. G0A 3N0
SUCCESSION PHYDIME VERRET
(Louise Lirette Verret, légataire universelle)
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué., G0A 3N0
Requérante-cédante
Q-203,231-102-D
VERRET, LOUISE
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué.
G0A 3N0

Demande de transfert:

Verret, Phydime (succession Phydime Verret) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Verret, Louise le permis de taxi Q-201,534-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Emile 03-2031 V.

Rôle Q-21232
Q-201,534-103-D
VERRET, PHYDIME
96, des Erables
St-Emile (Québec)
SUCCESSION PHYDIME VERRET
(Louise Lirette Verret, légataire universelle)
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué., G0A 3N0
Requérante-cédante
Q-203,231-103-D
VERRET, LOUISE
96, des Erables
St-Emile (Québec)
Qué.
G0A 3N0
Requérante-cessionnaire

Verret, Phydime (succession Phydime Verret) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Verret, Louise le permis Q-201,534-003 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Emile 03-2031-V.

Rôle Q-21234
Q-506 692-101-D
BEGIN, MME MARIELLE
8585, 127e Rue
St-Georges-Est
(Beauce) Qué.
G5Y 5B9
Requérante-cédante
Q-506 992-101-D
89784 CANADA LTEE
qui sera connue sous le nom de
Henri-Louis Bégin Transport Inc.
8585, 127e Rue
St-Georges-Est
(Beauce) Qué.
G5Y 5B9
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante Mme Marielle Bégin, détentrice des permis de camionnage en vrac Q-506 692-001 et 002, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer lesdits permis à la compagnie 89784 Canada Ltée qui sera connue sous le nom de Henri-Louis Bégin Transport Inc., pour la région 03.
Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:
Dame Marielle Veilleux-Bégin, 999 actions ordinaires
Monsieur Bruno Bégin, 1 action ordinaire

Rôle Q-21235
Q-301,087-102-D (23254-V)
TRANSPORT FRANK DELANEY LTEE
C.P. 159
Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.
G0B 1B0
Requérant-tireur
Q-301,824-101-D
BIRT'S TRANSFER LIMITED
Souris
(King County) (P.E.I.)
Au Québec:
C.P. 159
Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.
G0B 1B0
Requérant-tiré

Demande de permis de tireur et selon 13*b*:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis 23254-V les services suivants:
1. Transport par remorquage - contrat
Transport Frank Delaney Ltée s'adresse à la Commission des transports, afin d'être autorisée à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de Birt's Transfer Limited, selon toutes les clauses du permis 22724-V et de plus, elle désire un permis de courtier en transport pour les fins et la durée du permis de remorquage, autorisé par la présente, en faveur de Transport Frank Delaney Ltée, selon toutes les clauses du permis 22724-V.
Transport Frank Delaney Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec en vertu de l'article 13*b*), de l'Ordonnance générale, afin d'être autorisée à utiliser les remorques et semi-remorques de Birt's Transfer Limited dans l'exploitation de son permis 23254-V.

Rôle Q-21236
Q-301,824-102-D
BIRT'S TRANSFER LIMITED
Souris
(King County) (P.E.I.)
Au Québec:
C.P. 159,
Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.
G0B 1B0
Requérant-tireur
Q-301,087-103-D
(23254-V)
TRANSPORT FRANK DELANEY LTEE
C.P. 159
Cap-aux-Meules
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.
G0B 1B0
Requérant-tiré

Demande de permis de tireur et selon 13*b*):
La partie requérante demande d'ajouter à son permis 22724-V les services suivants:
Transport par remorquage - contrat
Birt's Transfer Limited s'adresse à la Commission des transports, afin d'être autorisée à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de Transport Frank Delaney Ltée, selon toutes les clauses du permis 23254-V et de plus, elle désire un permis de courtier en transport pour les fins de la durée du permis de remorquage, autorisé par la présente, en faveur de Birt's Transfer Limited, selon toutes les clauses du permis 23254-V.
Birt's Transfer Limited s'adresse à la Commission des transports du Québec en vertu de l'article 13*b*, de l'Ordonnance générale, afin d'être autorisée à utiliser les remorquages et semi-remorques de Transport Frank Delaney Ltée dans l'exploitation de son permis 22724-V.

Rôle Q-21237
Q-301,235-101-D
(24104-V)
CONSTRUCTION DAL BEC INC.
108, rue St-Louis
Causapscal
(Matapédia) Qué.
G0J 1J0

Demande de modification de permis:
La requérante, Construction Dal Bec Inc., détentrice du permis 24104-V de la Commission des transports du Québec s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires appropriées, les services de transport suivants:
1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
1. De Causapscal à tous points dans un rayon de 500 milles pour le transport de lattes, bois ouvrés et retour pour le compte de Léonard Dancause & Fils Ltée.
La présente clause sera valable tant et aussi longtemps que M. Léonard Dancause sera actionnaire de Construction Dal Bec Inc. et de Léonard Dancause & Fils Ltée.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - rayon - contrat
2. De Causapscal à la frontière Québec–New Brunswick en transit dans la province du Nouveau-Brunswick à destination des états de la Nouvelle-Angleterre pour le transport de lattes, bois ouvrés, pour le compte de Léonard Dancause & Fils Ltée, et retour.
La présente clause sera valable tant et aussi longtemps que M. Léonard Dancause sera actionnaire de Construction Dal Bec Inc. et de Léonard Dancause & Fils Ltée.
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - rayon - contrat
3. De Causapscal à la frontière Québec–Etats-Unis tout port d'entrée à destination des Etats américains pour le transport de lattes, bois ouvrés, pour le compte de Léonard Dancause & Fils Ltée, et retour.
La présente clause sera valable tant et aussi longtemps que M. Léonard Dancause sera actionnaire de Construction Dal Bec Inc. et de Léonard Dancause & Fils Ltée.

Rôle Q-21238
Q-200,654-101-D
COTE, ISIDORE
Cloridorme (Gaspé-Est)
Qué.
G0E 1G0

Requête en révision, selon l'article 19 de la Loi des transports:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir la révision de la décision QPT-4673 du 4 avril 1979, conformément à l'article 19 de la Loi des transports, et ce, suivant les motifs invoqués dans sa lettre adressée à la Commission des transports du Québec, le 27 juin 1979.

Rôle Q-21244
Q-300 192-102-D
(4373-V)
MICHEL TRANSPORT INC.
4, rue de l'Union
Arthabaska
(Arthabaska) Qué.
G6P 6M1

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Michel Transport Inc., détentrice du permis no 4373-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée, conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) ainsi qu'à l'article 13*b*) de l'Ordonnance générale sur le camionnage à pouvoir utiliser les remorques et/ou semi-remorques appartenant et/ou en possession légale de Isolation Isoréthane Inc. et de Les Emballages Victoriaville Ltée, et ce sur les clauses *c*), *d*) et *jj*) du permis no 4373-V.

Rôle Q-21245
Q-300320-107-D
(8642-V)
GOSSELIN EXPRESS LTEE
GOSSELIN EXPRESS LTD.
141 sud, boul. Smith
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5T4

Modification de permis, clauses *kk*) et *ll*):

La requérante, Gosselin Express Ltée, demande à la Commission des transports du Québec de modifier les clauses *kk*) et *ll*) de son permis 8642-V, lesquelles se lisent comme suit:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Valcourt aux frontières Québec–Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport d'autos-neige et pièces et de motocyclettes fabriquées par Bombardier Ltée, à destination des états suivants: New York, Michigan, Wisconcin, Minnesota, Pennsylvanie, New Jersey, Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Road Island, Indiana et Illinois, pour le compte de Bombardier Ltée.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Valcourt aux frontières Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) en transit à travers l'Ontario, pour le transport d'autos-neige et pièces et de motocyclettes fabriquées par Bombardier Ltée, à destination des états suivants: New York, Michigan, Wisconsin, Minnesota, Pennsylanie, New Jersey, Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Road Island, Indiana et Illinois, pour le compte de Bombardier Ltée.

Pour qu'elles se lisent à l'avenir comme suit:

kk) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Valcourt aux frontières Québec–Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport d'autos-neige et pièces et de motocyclettes fabriquées par Bombardier Ltée, à destination des états suivants: New York, Michigan, Wisconsin, Minnesota, Pennsylvanie, New Jersey, Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Road Island, Indiana, Illinois et Ohio, pour le compte de Bombardier Ltée.

ll) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Valcourt aux frontières Québec–Ontario (tous les ports d'entrée) en transit à travers l'Ontario, pour le transport d'autos-neige et pièces et de motocyclettes fabriquées par Bombardier Ltée, à destination des états suivants: New York, Michigan, Wisconcin, Minnesota, Pennsylvanie, New Jersey, Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Road Island, Indiana, Illinois et Ohio, pour le compte de Bombardier Ltée.

Rôle Q-21248
Q-301,902-103-D
SIMARD, DENIS PIERRE
10, côte St-Ours
C.P. 898,
Baie-St-Paul
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 1B0

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

1. De Baie-St-Paul à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante (50) milles de ladite municipalité, pour le transport de nourriture à vison, utilisée par les éleveurs de visons, pour le compte de la Société coopérative de Charlevoix.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

2. De La Malbaie à Baie-St-Paul, pour le transport de déchets de volailles servant d'ingrédients pour la préparation de nourriture pour les animaux, pour le compte de la Société coopérative de Charlevoix.

Rôle Q-21249
Q-600,431-101-DT
OUELLET AUTO LOCATION ENREGISTREE
(Ouellet, Raymond)
case postale 336
Hauterive (Saguenay)
Qué.
G5C 2T1

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade et de camions.

Pour plus de renseignements au sujet des taux, les intéressés peuvent consulter le dossier en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-21250
Q-600,289-103-D
LOCATION S.A.S. INC.
Case postale 52
Saint-Célestin (Nicolet)
Qué.
J0C 1G0
Adresse postale
795, rue Lafond
Saint-Célestin (Nicolet)
Qué.
J0C 1G0
Adresse d'affaires

Droit additionnel:

La requérante S.A.S. Inc., du 795, rue Lafond, St-Célestin, Qué., ayant aussi une place d'affaires au 99, rue Plamondon, Drummondville, Qué., titulaire du permis émis sous le numéro Q-600,289 (2013-DYV) et qui l'autorise à louer à court et à long termes pour le public en général des camions, tracteurs, remorques, demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter les semi-remorques à son permis.

Rôle Q-21251
Q-301,695-101-D
MAISONS MOBILES ANGE-AIME BOUFFARD INC.
786 est, avenue du Phare
Matane
(Matane) Qué.
G4W 1B1

Demande de modification de permis:

La requérante, Maisons Mobiles Ange-Aimé Bouffard, détentrice du permis portant le numéro Q-301,695 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - transport spécialisé

De tout point dans les districts électoraux de Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure, à tout point situé dans un rayon de 400 milles pour le transport et remorquage de maisons mobiles et roulottes, dont la dimension et la largeur exigent un équipement spécialisé et des permis appropriés du ministère des Transports, et retour.

Restriction:

Le service précédemment décrit est restreint en ce qui concerne le remorquage de maisons mobiles, aux maisons mobiles qui sont déjà installées sur des fondations permanentes et qui exclut tout transport de maisons mobiles originant d'une usine de fabrication ou originant d'un vendeur dûment autorisé de maisons mobiles.

Rôle Q-21252
Q-300,485-102-D
(13891-V)
LES PAVAGES LAURENTIENS INC.
1146 ouest, St-Germain
R.R. 2
Rimouski
(Rimouski) Qué.
G5L 7B5

Demande de modification de permis:

La requérante, Les Pavages Laurentiens Inc., détentrice du permis 13891-V qui se lit actuellement comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - rayon

a) De Rimouski à ailleurs dans la province, dans un rayon de 500 milles et retour.

b) Transport restreint - longue distance - territoire

b) De tous points à un autre situés dans un rayon de 150 milles de Rimouski.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte

c) De Rimouski aux frontières du Nouveau-Brunswick, et retour.

Restrictions:

1. La clause *c*) de ce permis ne sera opérée que conjointement avec le certificat no 694, émis par la Motor Carrier Board du Nouveau-Brunswick le 21 décembre 1965.

2. Le service autorisé par les clauses *a*), *b*), et *c*) ci-dessus n'autorise que le transport de machinerie lourde par fardier. Le transport par fardier s'applique uniquement au transport d'objets qui, à cause de leur nature, grosseur, pesanteur ou forme, ne peuvent être transportés qu'à l'aide de fardiers, ainsi que transport de pièces se rattachant à ces objets ou de matériel d'équipement d'entrepreneurs dont le transport se rattache au transport desdits objets.

3. Il incombera à la détentrice de démontrer, à la satisfaction de la Commission que ces objets qu'elle transportera ne peuvent normalement être transportés par un détenteur de permis de camionnage général, et que ce dernier ne fournit pas habituellement l'équipement que ce genre de transport requiert.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de rajouter au permis qu'elle détient les deux (2) droits additionnels suivants:

Droit additionnel 1:

En donnant les services de transport à la clause *a*) et *b*) de son permis, la requérante sera autorisée à remorquer par camions, tracteurs ou camions munis d'une attache spéciale, des concasseurs, des fonçeurs de pieux, des convoyeurs, des usines mobiles de gravier d'asphalte, des usines de malaxage ainsi que toutes pièces de machinerie d'équipement nécessaires à tel remorquage.

Droit additionnel 2:

En donnant les services de transport à la clause *a*) et *b*) de son permis, la requérante sera autorisée à utiliser des remorques et/ou des semis-remorques propriété de l'Hydro-Québec.

Rôle Q-21253
Q-301,037-101-D
(22950-V)
MESSAGERIE D'ALMA ENRG.
(Simard, Jacques)
1125, avenue des Lilas
Alma
(Lac-St-Jean-Est) Qué.
G8B 3A9

Demande de modification de permis, clause *b*):

Amender le permis 22950-V détenu par Messagerie d'Alma Enr. (Jacques Simard) comme suit:

1. Amender la clause *b*) dudit permis pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

b) D'Alma à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville à l'intérieur des comtés électoraux de Roberval et Lac-St-Jean, pour le transport de colis de 75 livres et moins et retour.

2. Ajouter au permis la clause *c*) comme suit:

c) Transport restreint

D'Alma à tous endroits dans un rayon de 75 milles des limites de ladite ville à l'intérieur des comtés électoraux de Chicoutimi, Jonquière et Dubuc pour le transport de colis de 75 livres et moins pour le compte de:

Ouellet & Bilodeau Inc. (Alma);

Les Produits Sanitaires Lépine Inc. (Alma et Chicoutimi);

Les Produits BCD Ltée (Hébertville);

Ateliers de reliure du Saguenay-Lac-St-Jean Inc. (Alma) et retour.

Rôle Q-21254
Q-000,573-102-D
AUTOBUS MAY BLANCHET INC.
4211, des Cyprès, app. 8
Charlesbourg
(Québec) Qué.
G0G 1S6
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Demande de transport saisonnier
Catégorie Economique
Service:
Transporter les membres de l'Age d'or d'Orsainville à St-François-d'Assise, une fois par semaine à compter du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980, le tout suivant contrat.
Service:
Transport de gens à différents camps de vacances pour des organisations paroissiales de Charlesbourg, Orsainville, St-Esprit, vers des camps de vacances situés à Stoneham, Lac-Beauport et Ile-d'Orléans, pour une période de trois cent soixante (360) jours.

Rôle Q-21255
Q-000525-101-D
GAETAN CHENARD INC.
St-Paul-de-la-Croix
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 3Z0
Requérante

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Gaétan Chenard Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée, conformément au Règlement no 19, à donner le service de transport saisonnier suivant:
Catégorie Economique:
De St-Paul-de-la-Croix à tout endroit situé dans un rayon de 75 milles de cette municipalité, pour le transport des personnes et de leurs bagages appartenant aux groupes du Club de l'âge d'or et le Comité des jeunes sportifs de St-Paul Inc.
De St-Alexandre à tout endroit situé dans un rayon de 75 milles de cette municipalité pour le transport de personnes et de leurs bagages appartenant aux groupes du Cercle des fermières, Le Club de l'âge d'or et Séjourbec.
Durée: pour 365 jours à compter de la date de l'émission dudit permis.

Rôle Q-21256
Q-000319-101-D
(3503-A)
BOUDREAU, ROMEO
Carleton
(Bonaventure) Qué.
G0C 1J0
Requérant

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:
Service no 1:
Transport de personnes participant en groupe à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives de Carleton à: Maria, New Richmond, Caplan, St-Siméon, Bonaventure, Paspébiac, Chandler, Gaspé, Murdochville, St-Omer, Nouvelle, Matapédia, Causapscal, Amqui, Mont-Joli, Rimouski, Matane.
Service no 2:
Transport de personnes participant en groupe à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives de Maria à: New Richmond, Caplan, St-Siméon, Bonaventure, Paspébiac, Chandler, Gaspé, Murdochville, Carleton, St-Omer, Nouvelle, Matapédia, Causapscal, Amqui, Mont-Joli, Rimouski, Matane.

Rôle Q-21257
Q-201,163-114-D
TAXIS JAUNES LIMITEE
(Yellow Taxis Limited)
1191, avenue Cartier
Québec, Qué.
G1R 2S9
Requérante-cédante
Q-203,229-101-D
LAROSE, GILLES
237, route Dublin
Shannon (Portneuf)
Qué.
G0A 4N0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Larose, Gilles le permis Q-201,163-022 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Rôle Q-21258
Q-504,952-101-D
COUTURE, HENRI
738, avenue Grenier
Chandler
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 1K0
Requérant-cédant
Q-506,974-101-D
COUTURE, REGIS
736, avenue Grenier
Chandler
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 1K0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-acheteur, demande le transfert à son nom du permis actuellement détenu par le requérant-vendeur, pour effectuer du camionnage en vrac. Le permis porte le numéro Q-504,952-001, région 01.

Rôle Q-21259
Q-600,483-102-D
LOCATION DE ROULOTTES MOTORISEES JMA ENR
(en société)
2003, chemin St-Louis
Sillery
Qué.
G1T 1P2

Nouvelle demande de permis de location:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, l'émission d'un permis de location de roulottes motorisées à court terme (moins d'un (1) an).

Rôle Q-21260
Q-301166-102-D
(23656-V)
VACHON, JEAN-DENIS
488, boul. Sauvageau
Thetford Mines
(Mégantic), Qué.
G6G 2H3
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 320-109-D
(8642-V)
GOSSELIN EXPRESS LTEE/ GOSSELIN EXPRESS LTD.
141 sud, boul. Smith
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5T4
Voiturier-roulier

Modification de permis:
Prenez avis que monsieur Jean-Denis Vachon s'est adressé à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport de remorquage l'autorisant à tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques que Gosselin Express Ltée peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis portant le numéro 8642-V et ce, en vertu de toutes les clauses dudit permis 8642-V et que Gosselin Express Ltée demande un permis de courtier réciproque.

Rôle Q-21261
Q-301211-102-D
(23963-V)
GIROUX, HERVE
12, rue Ste-Marguerite
Robertsonville
(Mégantic) Qué.
G0N 1L0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 320-111-D
(8642-V)
GOSSELIN EXPRESS LTEE/ GOSSELIN EXPRESS LTD.
141 sud, boul. Smith
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5T4
Voiturier-roulier

Modification de permis:
Prenez avis que monsieur Hervé Giroux s'est adressé à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport de remorquage l'autorisant à tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques que Gosselin Express Ltée peut légalement utiliser dans l'exploitation de son permis portant le numéro 8642-V et ce, en vertu de toutes les clauses dudit permis 8642-V et que Gosselin Express Ltée demande un permis de courtier réciproque.

Rôle Q-21262
Q-501,787-101-D
EUGENE BEAULIEU & SON LTD.
C.P. 335
New Carlisle
(Bonaventure) Qué.
G0C 1Z0

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:
Prenez avis que Milton Beaulieu, au nom de Eugène Beaulieu & Son Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le maintien du permis Q-501,787-003 suite à un changement de contrôle dans la compagnie.

Actionnaires avant le transfert:

Milton Beaulieu	36 actions
Béatrice Beaulieu	1 action
Eugène Beaulieu	1 action

Actionnaires après le transfert:

Loring Campbell	36 actions
Shirley Assels	1 action
Robert Assels	1 action

Rôle Q-21263
Q-200,119-101-D
TANGUAY, EMILE
1985, 8e Avenue
St-Georges-Ouest (Beauce)
Qué.
G5Y 4B9
Requérant-cédant
Q-200,233-101-D
MAHEUX, ROCH
740, 22e Rue
St-Georges-Ouest (Beauce)
Qué.
G5Y 4P5
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Tanguay, Emile demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Maheux, Roch le permis Q-200,119-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Georges 03-2321 VT.

Rôle Q-21264
Q-52012-101-D
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 03 INC.
2025, Lavoisier
Suite 125
Sainte-Foy, Qué.
G1N 4L6
Requérante
et
Q-503102-102-D
GAGNON, ANDRE
37, des Cèdres
Baie-St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Intimé-cédant
et
Q-506179-102-D
SIMARD, CLAUDE
891, St-Edouard
St-Urbain
(Charlevoix) Qué.
G0A 4K0
Intimé-cessionnaire
et
L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Mis en cause

Requête en révision pour cause en vertu de l'article 19 de la Loi des transports:
1. L'intimé-cédant et l'intimé-cessionnaire ont fait publier au journal Le Soleil du 4, 5 et 7 mai 1979 une demande de transfert de permis;
2. Le 15 juillet 1979, la Commission des transports du Québec accordait aux intimés la demande de transfert de permis;
3. La requérante détient un permis de poste d'affectation pour la région 03, permis qui lui a été accordé en vertu de la décision QCV-11227;
4. La requérante a des faits nouveaux à faire valoir devant la Commission des transports du Québec en particulier:
1) l'intimé-cédant n'a jamais donné de service comme transporteur public;
2) l'intimé-cessionnaire n'a pas, lui non plus, donné de service comme transporteur public;
5. La requérante a déposé avec la présente requête un chèque visé de 50 $ fait à l'ordre du ministre des Finances;
6. La présente requête a été signifiée aux intimés et à l'administrateur de la Commission des transports du Québec par voie postale tel qu'en font preuve les reçus du ministère des Postes joints à l'original.
Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec,
Accueillir la présente requête;
Permettre à la requérante de se faire entendre, s'il y a lieu;
Révoquer la demande de transfert accordée à l'intimé-cessionnaire.

Rôle Q-21265
Q-502996-102-D
GRENIER, H. BERTRAND
221, rue Principale
St-Prime
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 2W0
Requérant-cédant
Q-506698-101-D
LES TERRASSEMENTS H. BERTRAND GRENIER INC.
221, rue Principale
St-Prime
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 2W0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer les permis de camionnage en vrac Q-502 996-003 et 004, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac dans la région 02, à la compagnie «Les Terrassements H. Bertrand Grenier Inc., dont Bertrand Grenier est le principal actionnaire de la Cie.
Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Grenier, Bertrand	98 actions
Grenier, André	1 action
Grenier, Gertrude L.	1 action

Rôle Q-21266
Q-504351-101-D
POULIOT, LAVAL
Rang 8
Ste-Germaine
(Dorchester) Qué.
G0R 1A0
Requérant-cédant
Q-506949-101-D
LEBLANC, NOEL
C.P. 704
Lac-Etchemin
(Dorchester) Qué.
G0R 1S0
Place d'affaires:
Route 277
Lac-Etchemin
(Dorchester) Qué.
G0R 1S0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer le permis de camionnage en vrac no Q-504351-001, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région 03, en faveur de Noël Leblanc.

Rôle Q-21268
Q-300,424-101-D
(11990-V)
BOUCHARD TRANSPORT ENRG.
(Bouchard, Léger)
Rang St-Antoine sud
R.R. no 3
Baie-St-Paul
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 1B0

Demande de modification de permis, droit additionnel:
Le requérant, Bouchard Transport Enr. détenteur du permis 11990-V dont les clauses *a*), *b*) et *c*) se lisent comme suit:
a) Transport général - service local -
a) Baie-St-Paul et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite municipalité.
b) Transport général - longue distance - rayon
b) De Baie-St-Paul à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité en suivant les routes principales, et retour.
c) Transport général - longue distance - route restreinte
c) De St-Urbain, Baie-Saint-Paul, St-Tite-des-Caps à Québec et retour.
Demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis additionnel suivant:
En donnant le service en vertu des clauses *a*), *b*) et *c*) de son permis, la requérante est autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Rôle Q-21269
Q-301 774-101-D
SOLIVRAC SERVICES INC.
365, chemin Témiscouata
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) Qué.
G5R 2Y9
Place d'affaires:
90, du Sous-Bois
Beauport
(Québec) Qué.
G1E 5Z6

Modification de permis:
La requérante désire ajouter à son permis Q-301 774 le service additionnel suivant:
Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - citerne - contrat
De Cap-aux-Corbeaux à Québec, pour le transport de sable de silice, par véhicules-citernes, pour le compte de Janin Construction Ltée.

Rôle Q-21270
Q-600,422-103-D
GARAGE LORENZO DUMONT ENR.
(Dumont, Lorenzo)
399, boul. Rochette
Beauport
Qué.
G1C 1A4

Nouvelle demande de permis de location:
Garage Lorenzo Dumont Enr., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de location à court terme de roulottes motorisées, celui-ci ayant son siège social au 399, boul. Rochette, Beauport, Qué., G1C 1A4

Rôle Q-21272
Q-506 508-101-D
LES ENTREPRISES BRUNO CAOUETTE INCORPOREE
56, boul. Baril
St-Louis-de-Blandford
(Arthabaska) Qué.
G0Z 1B0
Requérante-cédante
Q-506 994-101-D
PAQUET, NORMAND
120 nord, route 263
Princeville
(Arthabaska) Qué.
G0P 1E0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac no Q-506 508-001, qu'elle détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région 04, en faveur de Normand Paquet.
Liste des actionnaires de la requérante-cédante:

Caouette, Bruno	1 action ordinaire
Caouette, Hélène H.	1 action ordinaire
Bouffard, Martine V.	1 action ordinaire

Rôle Q-21273
Q-501,152-101-D
St-AMANT, CHARLES-ANTOINE
61, Principale
St-Rémi
(Portneuf) Qué.
G0X 1M0

Le requérant présente une requête pour une demande de transfert de zone, de façon permanente, de la région 03 à la région 04.
Considérant, que depuis des générations les travailleurs de Notre-Dame-de-Montauban (Notre-Dame-des-Anges) et du Lac-aux-Sables dépendent de l'industrie forestière.
Considérant, que ces travailleurs vivent de cette industrie qui, implantée dans la zone 04, dont les plus importantes sont Consolidated Bathurst, International Paper, Scierie G. Crête & Fils, Scierie Paquin Inc. et Scierie Groleau.
Considérant, que la voirie dépend du bureau de la région 04 (Cap-de-la-Madeleine).
Considérant, que nous appartenons à la Commission scolaire Normandie (St-Tite) et à la Régionale de la Mauricie (Shawinigan), région 04.
Considérant, que le C.L.S.C. et les hôpitaux qui nous desservent sont dans la région 04.
Considérant, que nous faisons partie du diocèse de Trois-Rivières, région 04.
Considérant, que le bureau de Service social où nous faisons affaires fait partie de la région 04.
Considérant, que le bureau d'assurance-chômage dépend de Trois-Rivières, région 04.
Considérant, que le bureau de placement Centre de main-d'oeuvre est situé à Shawinigan, région 04.
Considérant, que ces transferts ont été faits, suite à une enquête démontrant que les gens de chez-nous faisaient leurs transferts dans la région 04.
Considérant, que les seuls départements faisant partie de la région 03. auxquels nous dépendons sont la Justice et le ministère des Transports.
Considérant, que nous sommes des transporteurs dépendant entièrement de l'industrie forestière et que ce n'est pas la vocation primordiale de la région 03, comparativement à la région 04.
Considérant, que tous les autres transporteurs de ces municipalités sont des employés permanents de la Consolidated Bathurst et qu'un seul détenteur de permis de la région 03 travaille à des travaux de voirie dans la zone.
Considérant tous ces faits, le requérant demande un transfert de zone pour les permis Q-501,152-001,-002 et -003.

Rôle Q-21274
Q-203,234-101-D
EMILE LACHANCE TAXI ENR.
(Lachance, Emile)
1523, place des Bouleaux
Charny (Lévis)
Qué.
G6W 3W8

Nouvelle demande de permis taxi:
Le requérant Emile Lachance Taxi Enr. (Lachance, Emile) demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour les municipalités suivantes: Bernières 03-2128 SD, St-Rédempteur 03-2118 VL, St-Nicolas 03-2129 V.

Rôle Q-21275
Q-600,481-103-D
ENTREPRISES B.C. (MONTREAL) LIMITEE
1790, chemin de la Canardière
Québec, Qué.
G1J 2E3

Droit additionnel:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de leur permettre d'étendre leurs permis existant pour donner le même service que les deux permis en vigueur. Cette demande sera pour le 1690, rue Sauvé, à Montréal au bureau des véhicules automobiles. La requérante demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement.

2647 a

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-44431
CM-30000 P-215
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
M-300 025 (232-V) 102-P
J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
116, boulevard Fortin
St-Bernard-de-Lacolle
(St-Jean) Qué.
Mise en cause

Attendu que, depuis le 24 février 1971, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause était détentrice du permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause *k*) du permis 232-V (M-300 025, certificat 013), et dont la teneur s'établirait comme suit:

k) Transport restreint - longue distance

k) Des frontières Québec–Etats-Unis (port d'entrées Lacolle) à tous les points situés dans la province de Québec, pour le transport de bananes originant à tous les ports situés sur la côte est des Etats-Unis; lesquelles seront transportées «in transit» sur le territoire des Etats-Unis, pour le public en général. Cette marchandise étant transportée «in bond», non sujette aux règlements de l'Interstate Commerce Commission;

Attendu que, dans ladite ordonnance du 24 février 1971, la classe du permis n'a pas été précisée pour indiquer s'il s'agit d'un permis de rayon, territoire, route ou route restreinte et qu'il y aurait lieu d'apporter une telle précision;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier l'ordonnance du 24 février 1971, pour que le titre du permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause *k*) du permis 232-V (M-300 025, certificat 013) se lise comme suit:

«*k*) Transport restreint - longue distance - route restreinte»;

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-44432
CM-50000-P-140
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
M-500783 101-P
LAMBERT, JEAN-GUY
St-Claude
(Richmond) Qué.
J0B 2N0
Intimé

Attendu que le 6 mai 1976, la Commission rendait les décisions MCV-8302, MCV-8303 et MCV-8304 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance de permis de camionnage en vrac pour la région 5 sous les numéros de permis M-500783 D-001, D-002 et D-003;

Attendu que l'intimé n'a, à ce jour, fourni à la Commission aucun rapport d'exploitation et d'opérations;

Attendu que la Commission est informée que l'intimé se serait départi de ses camions et, de ce fait, ne donnerait pas le service de transport conforme à ses permis;

Considérant les dispositions des articles 32, 37 et 38 de la Loi des transports (1972, chapitre 55 et amendements);

Considérant les dispositions des articles 2.48.1, 2.48.2, 2.48.4, 2.72.8 et 2.79.9 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et ses amendements;

Considérant les dispositions des articles 17, 20, 21, 22 et 51 du Règlement sur le camionnage en vrac (arrêté en conseil 1379-78, du 26 avril 1978, G.O. 2, 17 mai 1978);

Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler les permis de transport par camionnage en vrac détenus par Jean-Guy Lambert et portant les numéros M-500783 D-001, D-002 et D-003; ou
2. S'ils ont été renouvelés, les annuler; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

2647-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MDI-2302	79-08-20	Cause: M-37906 M-000004-2-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GARE D'AUTOBUS DE SHERBROOKE LTEE Intimé-cédant 89386 CANADA LTEE Intimé-cessionnaire			

Décision incidente

Vu les représentations du procureur de la Commission dans le sens des conclusions ci-après, requête accueillie, délai de 30 jours pour paiement des droits et à défaut, annulation de la décision MPV-1540 et confiscation du cautionnement.

MPV-1613-S-CC	79-08-16	Cause: M-41920 M-000098-3-DS LES AUTOBUS J.G. MARIER ENRG.			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision MPV-1613-S-C du 13 juillet 1979, à la page 2, au premier paragraphe du dispositif, de façon à ce que le numéro de la décision du 22 juin 1979 se lise MPV-1613-S au lieu de MPT-1613-S.

MPV-1649	79-07-24	Cause: M-40322 M-000205-DS-6 LES AUTOBUS ROLAND INC. Requérante-cédante M-000115 PAQUETTE AUTOBUS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 mars 79	

Révision de décision

La Commission:

1. Accueille la demande de la requérante, en partie;
2. Autorise le transfert en faveur de Paquette Autobus Inc. (M-000115), 295, Grande-Côte, St-Eustache, Qué. J7P 1C6, du permis détenu par Autobus Roland Inc., lequel se lit comme suit, savoir:

Service: De Lachute à St-Jérôme, et retour-circuit

La requérante-acquéreur appliquera les mêmes tarifs que la requérante-cédante, fixés par la Commission.

3. Cette décision devient exécutoire immédiatement.

MPV-1661-S	79-08-15	Cause: M-43131 M-000310-101-D RENE DESROCHERS	G.O.Q. no 28 p. 6990	79-07-14	

Demande de permis saisonnier

Accordée

Ce service sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1662-S	79-08-17	Cause: M-42905 M-000263-101-D L. VANDECASTEELE ENRG.	G.O.Q. no 28 p. 6963	79-07-14	

Demande de permis saisonnier

Accordée

Ce service sera donné matin et soir, cinq (5) jours par semaine durant l'année scolaire, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPV-1663-S	79-08-17	Cause: M-42906 M-000055-101-D HORST SCHULZ ENRG.	G.O.Q. no 28 p. 6963	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1664-S	79-08-17	Cause: M-42909 M-000414-101-D AUTOBUS AIME THERIEN INC.	G.O.Q. no 28 p. 6963	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1665-S	79-08-17	Cause: M-42992 M-000058-101-D ROGER BERGERON TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 28 p. 6981	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1666-S	79-08-17	Cause: M-43109 M-000404-101-D TRANSPORT JANETTE ENRG.	G.O.Q. no 28 p. 6989	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1667-S	79-08-17	Cause: M-43110 M-000135-101-D MAUGER, JEAN	G.O.Q. no 28 p. 6989	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

MPV-1668-S	79-08-17	Cause: M-42904 M-000001-101-D BRANDON TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 28 p. 6963	79-07-14	Demande de permis saisonnier Accordée Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.
MPV-1669-S	79-08-17	Cause: M-42236 M-000032-101-D AUTOBUS LE PROMENEUR INC.	G.O.Q. no 23 p. 6057 G.O.Q. no 28 p. 6962	79-06-09 79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide pour une période d'un an moins un jour à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

MPV-1670-S	79-08-17	Cause: M-42993 M-000062-101-D MONGEAU, CECILE	G.O.Q. no 28 p. 6981	79-07-14	

Demande de permis saisonnier
Accordée
Ce permis sera valide à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 30 juin 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPV-1671-S	79-08-17	Cause: M-42903 M-000346-101-D AUTOBUS DOSTIE INC.	G.O.Q. no 28 p. 6963	79-07-14	
		Demande de permis saisonnier Accordée Ce service sera donné pour une période d'un an moins un jour à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.			
MS-4884	79-01-19	Cause: M-37654-S M-000374-2-D NAPEAU BUS LINES INC.	Métro P.M.	18, 19, 20 décembre 78	Demande de permis spécial Accordée Cette décision entrera en vigueur à la date de la présente décision.
MS-5294	79-08-16	Cause: M-43940-S M-000346-102-S AUTOBUS DOSTIE INC.	La Tribune	19, 20, 21 juillet 79	Demande de permis spécial Rejetée
QPV-1389-S	79-08-24	Cause: Q-21247 Q-000489-101-DS AUTOBUS LES SILLONS INC.	Le Devoir	7, 8, 9 août 79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1390-S	79-08-24	Cause: Q-20825 Q-000103-101-D TAXI TREMBLAY ENR.	G.O.Q. no 28 p. 7005	79-07-14	Permis saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1er septembre 1979 au 30 juin 1980 inclusivement.

TAXI

MPT-13858	79-03-28	Cause: M-36326 CM-20000-P-154 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante GRENIER, ADRIEN Intimé-cédant DE CHATIGNY, ANDRE Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 47 p. 14537	78-11-25	
		Proprio motu La Commisson: 1. Donne suite à l'avis *proprio motu*; 2. Modifie le paragraphe 3 du dispositif de la décision MPT-9833 du 23 février 1976 en remplaçant les mots «dans la municipalité de Lachenaie 06-6201-VT» par «agglomération de Terrebonne A-17».			
MPT-14159	79-06-22	Cause: M-40933 M-202496-2-D GIRARD, RAOUL Requérant-cédant M-209487-001 TURCOTTE, GERARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 20 p. 5358	79-05-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14181	79-07-04	Cause: M-41878 M-208014-4-D SAINTILNOR, JACQUES Requérant-cédant M-209570-001 FLORESTAL, EMMANUEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 21 p. 5754	79-05-26	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14212	79-07-11	Cause: M-42128 M-201745-2-D GERARD TROTTIER Requérant-cédant M-209595-001 TOTINO, MME ANTOINETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6043	79-06-09	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14231	79-07-11	Cause: M-42202 M-206656-2-D ALAIN MORIN Requérant-cédant M-209586-001 SUZANNE COURCHESNE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6050	79-06-09	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-14246	79-07-16	Cause: M-42278 M-203943-101-D GLENDALE MOTORS LTD Requérante-cédante M-209609-001 LEGRAND, JEAN-PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6280	79-06-16	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14265	79-07-19	Cause: M-42214 M-200838-2-D CLOUTIER, JEAN Requérant-cédant M-209400-003 CHAMPAGNE, MARCEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6053	79-06-09	Transfert de permis Accordée A-44
MPT-14270	79-07-19	Cause: M-42210 M-203932-5-D LINDOVER, LIONEL Requérant-cédant M-208437-002 AMENCY, ROGER HENRY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6052	79-06-09	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14278	79-07-26	Cause: M-42627 M-200705-101-D JEAN TAILLEFER Requérant-cédant M-209655-001 HUBERT DUMOULIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6473	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-14
MPT-14279	79-07-26	Cause: M-42629 M-206710-101-D PETER PETTAS Requérant-cédant M-209651-001 PAUL KOLTOYKIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6473	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14283	79-07-26	Cause: M-42626 M-204110-101-D PEDRO BAIAO Requérant-cédant M-209621-001 MAX PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6473	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14290	79-08-01	Cause: M-42477 M-208692-101-D GASCON, PIERRE Requérant-cédant M-209610-001 PARENT, MME DANIELLE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6460	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-15

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14294	79-08-01	Cause: M-42479 M-200621-101-D BERT SIDOTI Requérant-cédant M-209642-001 LES GESTIONS FINANKA LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6460	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14299	79-08-01	Cause: M-42482 M-209321-101-D VINICIO DELISI Requérant-cédant M-209636-001 ALBERTO MOUTINHO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6461	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14307	79-08-06	Cause: M-42613 M-203161-101-D MARCEL DELISLE Requérant-cédant M-209646-001 CLAUDE QUINTIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6470	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14309	79-08-06	Cause: M-42614 M-203922-101-D PAUL-EMILE BOISVERT Requérant-cédant M-209637-001 RADU SERBAN MAICAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6470	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14310	79-08-06	Cause: M-42615 M-201640-101-D BERTRAND M. CARON Requérant-cédant M-209469-001 BERNARD CHRETIEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6470	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14311	79-08-06	Cause: M-42617 M-207314-101-D JACQUES GAUDREAU Requérant-cédant M-209620-001 ANITA BOUCHARD Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6471	79-06-23	Transfert de permis. Accordée A-41
MPT-14319	79-08-21	Cause: M-42464 M-207011-101-D WATTIER, MME ANNETTE Requérante-cédante M-209634-001 ST-PIERRE, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 6457	79-06-23	Transfert de permis Accordée A-11
QPT-4803	79-07-17	Cause: Q-20584 Q-201661-101-D MARCOTTE, GASTON Requérant-cédant Q-203185-101-D RITA MAGNY BEAUDET (Beaudet, Magny Rita...) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6300	79-06-16	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-4813	79-07-27	Cause: Q-20552 Q-201113-101-D YVON DESGAGNES Requérant-cédant Q-203005-101-D TAXI DU COIN ENREGISTRE (Claude Mignault opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6078	79-06-09	Transfert de permis 03-1018-VT Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
QPT-4831	79-08-15	Cause: Q-20787 Q-200483-101-D NADEAU, GEORGES NADEAU, MME SUZANNE JEFFREY (légataire universelle) Requérante-cédante Q-203197-101-D LISE LEBEL (Lebel, Lise) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 28 p. 6998	79-07-14	Transfert de permis A-35 Accordée
QPT-4840	79-08-22	Cause: Q-20861 Q-202113-101-D NOEL GABOURY Requérant-cédant Q-203189-101-D GEORGES GINGRAS ENR. (Georges Gingras opérant sous le nom de) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 29 p. 7179	79-07-21	Transfert de permis A-38 Accordée
QPT-4845	79-08-24	Cause: Q-19060 Q-200223-2-D PLANTE, ADRIEN	G.O.Q. no 9 p. 2999	79-03-03	Demande de permis 03-2354-VT Accordée

CAMIONNAGE REGULIER

MDI-2303	79-08-20	Cause: M-37532 M-300108-2-D L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GOODFELLOW TRANSPORT INC. Mise en cause			Décision incidente Requête accordée, délai de 30 jours pour paiement des droits et à défaut annulation de la décision MCR-5056 datée du 20 mars 1979 et confiscation du cautionnement.
MCR-5113	79-04-24	Cause: M-37904 M-301043-4-DS ROBERT & JEAN-PAUL PATENAUDE (En société) Requérants-cédants M-304558-1-DS EPANDAGE BEAUCHEMIN INC. Requérante-cessionnaire	Le Journal de Montréal	11, 12, 13 janvier 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5294 MCS-4427	79-07-17	Cause: M-42429 M-300199-101-DS ROUSILLE, MARC BERTHELET, YVON ROUSILLE, ERNEST Requérants-cédants BERTHELET, YVON ROUSILLE, MARC ROUSILLE, ERNEST Requérants-cessionnaires C. BARBER LIMITEE Mise en cause	Le Devoir	30 avril 1, 2 mai 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5295-TF	79-07-13	Cause: M-42239 M-301332-3-DT FRED TOWNSEND HORSE TRANSPORT REG'D	G.O.Q. no 23 p. 6058	79-06-09	Modification de tarifs Accordée
MCR-5298-TF	79-07-16	Cause: M-42403 M-40012-A 6-DT ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTE DE LAPRAIRIE INC.	G.O.Q. no 24 p. 6294	79-06-16	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5306	79-07-18	Cause: M-42797 M-301632-101-DS R. DANIEL TRANSPORT ENR. Requérante-cédante M-304758-101-DS 91953 CANADA LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 mai 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5308 MCS-4439	79-07-20	Cause: M-42837 M-300447-101-DS CIMENT VAILLANCOURT INC. Requérante-cédante GESTION RICHBEC INC. Requérante-cessionnaire ASBESTOS EXPRESS LIMITEE Mise en cause	La Tribune	21, 22, 23 mai 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5324	79-08-03	Cause: M-43414 M-304567-101-DS BONIN, DAME MARIE-REINE DUCHARME Requérante-cédante M-304812-101-DS B. BRISSETTE & FILS (En société) Requérante-cessionnaire	Métro-Matin	5, 6, 7 juin 79	Transfert de permis Accordée
MCR-5326-TF	79-08-06	Cause: M-42658 30007-111-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE	G.O.Q. no 26 p. 6633	79-06-30	Modification de tarifs Accordée
MCR-5327-TF	79-08-06	Cause: M-42656 30005-101-DT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE	G.O.Q. no 26 p. 6632	79-06-30	Modification de tarifs Accordée
MCR-5330-TF	79-08-07	Cause: M-44022 M-30020-106-TT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.			Modification de tarifs Rejetée
MCR-5332-TF	79-08-15	Cause: M-43154 M-301622-101-DT Mc BURNEY TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 28 p. 6992	79-07-14	Modification de tarifs Accordée
MCS-4473 MCR-5339	79-08-17	Cause: M-42939 M-301582-101-D LAFERRIERE, ROGER	G.O.Q. no 28 p. 6965	79-07-14	Modification de permis Accordée
MS-5251	79-07-25	Cause: M-43750 M-300609-101-S BESSETTE & VEGIARD LTEE	La Voix de L'Est	27, 28, 29 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 25 juillet 1979 au 23 octobre 1979.
MT-601	79-04-30	Cause: M-41665-SI M-302630-4-SI SWIFT DE L'EST LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Du 30 avril 1979 à 16 heures jusqu'au 5 mai 1979 inclusivement.
MT-602	79-05-04	Cause: M-31847-SI M-300656-101-SI TRANSPORT MAISLIN LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Ce permis sera valide du 7 mai 1979 à 1 heure jusqu'au 21 mai 1979 inclusivement.
MT-637	79-07-16	Cause: M-43585-SI M-302791-101-SI MCFALLS MOVING AND STORAGE LTD.			Demande de permis temporaire Accordée Du 16 juillet 1979 à 14 heures pour une période de 15 jours.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MT-653	79-08-16	Cause: M-44012-SI M-303659-101-SI WAPACHEE, NOAH			Demande de permis temporaire Accordée Du 16 août 1979 jusqu'au 30 août 1979 inclusivement.
MT-655	79-08-20	Cause: M-44264-SI M-300455-103-SI LES TRANSPORTS SONIC LTEE			Demande de permis temporaire Accordée Ce permis sera valide à compter du 20 août 1979 à 10 heures jusqu'au 3 septembre 1979 inclusivement.
QCR-2873	79-06-07	Cause: Q-20482 Q-300245-2-DS LAPLANTE, GERARD (décédé) Requérant-cédant Q-301843-1-DS MME GERARD LAPLANTE ENR. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	4, 5, 6 avril 79	Transfert de permis Accordée
QCR-2904-TF	79-08-20	Cause: Q-20798 Q-301576-101-DT GUILLEMETTE, BERNARD	G.O.Q. no 28 p. 6999	79-07-14	Modification de tarifs Accordée
QCR-2906	79-08-23	Cause: Q-20864 Q-301624-105-D TRANSPORT BETON PROVINCIAL LTEE	G.O.Q. no 29 p. 7180	79-07-21	Droit additionnel Accordée Condition: la détentrice devra produire les contrats de location à la Commission des transports du Québec à tous les mois.
QCR-2907	79-08-23	Cause: Q-20865 Q-301809-101-D GASTON GOSSELIN (Gosselin, Gaston)	G.O.Q. no 29 p. 7180	79-07-21	Demande de permis Accordée
QCR-2908	79-08-29	Cause: Q-20927 Q-301904-101-D CLAUDE NOLET	G.O.Q. no 30 p. 7333	79-07-28	Demande de permis Accordée
QS-2812	79-08-08	Cause: Q-20565-S Q-301877-101-S TRANSPORT Q.L.T. LTEE	Le Soleil	11, 12, 13 mai 1979	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 8 août 1979 au 7 août 1980.
QS-2821	79-08-23	Cause: Q-20814-S Q-301898-101-S NEWFOUNDLAND TRANSPORT LTD	Journal de Québec	31 mai, 1er, 2 juin 79	Permis spécial Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MDI-2301	79-08-20	Cause: M-38183-S M-302448-8-S L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant COMPTOIR AGRICOLE ST-ROCK INC. Intimée			Décision incidente Requête accueillie, délai de 15 jours pour paiement des droits et à défaut annulation de la décision MS-5069 datée du 26 février 1979 et confiscation du cautionnement.
MCS-4295	79-05-01	Cause: M-38785 M-304584-2-D BELISLE, JEAN-PAUL Voiturier-remorqueur Q-300202-158-D MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 12 p. 3521	79-03-24	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4400	79-06-29	Cause: M-41641 M-300822-10-D MANIWAKI-MONTREAL TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur Q-300335-26-D TRANSPORT QUIRION INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 20 p. 5368	79-05-19	Demande de permis Accordée
MCR-5294 MCS-4427	79-07-17	Cause: M-42429 M-300199-101-DS ROUSILLE, MARC BERTHELET, YVON ROUSILLE, ERNEST Requérants-cédants BERTHELET, YVON ROUSILLE, MARC ROUSILLE, ERNEST Requérants-cessionnaires C. BARBER LIMITEE Mise en cause	Le Devoir	30 avril 1er, 2 mai 79	Changement de contrôle Accordée
MCS-4438	79-07-20	Cause: M-41962 M-300865-22-D CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE Voiturier-remorqueur CHARLEVOIX EXPRESS INC. CHICOUTIMI TRANSPORT LTEE Voituriers-routiers	G.O.Q. no 23 p. 6015	79-06-09	Demande de permis Accordée
MCR-5308 MCS-4439	79-07-20	Cause: M-42837 M-300447-101-DS CIMENT VAILLANCOURT INC. Requérante-cédante GESTION RICHBEC INC. Requérante-cessionnaire ASBESTOS EXPRESS LIMITEE Mise en cause	La Tribune	21, 22, 23 mai 79	Changement de contrôle Accordée
MCS-4443	79-07-23	Cause: M-42111 M-304329-4-D PAUL MONETTE DISTRIBUTOR Voiturier-remorqueur M-301470-8-D TRANSPORT LIVRAISON PAUL LIMITEE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 23 p. 6033	79-06-09	Demande de permis Accordée
MCS-4461-TF	79-08-02	Cause: M-43911 M-30020-105-TT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS			Modification de tarifs Accordée
MCS-4462	79-08-14	Cause: M-42554 M-300992-101-D RIOPEL, GILLES	G.O.Q. no 25 p. 6465	79-06-23	Suppression totale de service Accordée
MCS-4463	79-08-14	Cause: M-42571 M-301326-101-D MERCURY TANKLINES LIMITED	G.O.Q. no 25 p. 6467	79-06-23	Modification de permis Accordée
MCS-4464	79-08-14	Cause: M-42578 M-304790-102-D DAVIGNON, STEWART Voiturier-remorqueur M-300053-102-D GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 25 p. 6469	79-06-23	Demande de permis Accordée
MCS-4465	79-08-14	Cause: M-42553 M-303522-2-D TRANSPORT WENDOVER-SIMPSON INC.	G.O.Q. no 25 p. 6465	79-06-23	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCS-4468	79-08-16	Cause: M-35871 M-302814-1-DS PHILLIPS MOVING & STORAGE ENRG. Requérante-cédante M-303554-1-A ADOMA LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 78	Transfert de permis Désistement
MCS-4469	79-08-16	Cause: M-37295 M-300069-3-D TRANSPORT RHEAL MALO INC.	G.O.Q. no 3 p. 487	79-01-20	Demande de permis Désistement
MCS-4473 MCR-5339	79-08-17	Cause: M-42939 M-301582-101-D LAFERRIERE, ROGER	G.O.Q. no 28 p. 6965	79-07-14	Modification de permis Accordée
MCS-4476-TF	79-08-16	Cause: M-42341 M-40003-284-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 6452	79-06-23	Modification de tarifs Accordée
MCS-4477-TF	79-08-16	Cause: M-42342 M-40003-285-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 6452	79-06-23	Modification de tarifs Accordée
MCS-4479-TF	79-08-16	Cause: M-42344 M-40003-287-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 6453	79-06-23	Modification de tarifs Accordée
MCS-4480-TF	79-08-16	Cause: M-42345 M-40003-288-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 25 p. 6453	79-06-23	Modification de tarifs Accordée
MCS-4486	79-08-20	Cause: M-42709 M-304770-102-D REAL GAGNON Voiturier-remorqueur M-301796-120-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD M-303478-120-D S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers	G.O.Q. no 26 p. 6638	79-06-30	Demande de permis Désistement
MCS-4488	79-08-20	Cause: M-42699 M-303774-102-D DAVID R. SWINDLEHURST Voiturier-remorqueur M-301796-128-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD M-303478-128-D S.S. BAIRD & SONS LTD Voituriers-rouliers	G.O.Q. no 26 p. 6636	79-06-30	Demande de permis Désistement
MS-5069	79-02-26	Cause: M-38183-S M-302448-8-S COMPTOIR AGRICOLE ST-ROCK INC.	Le Devoir	23, 24, 25 février 79	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide pour une période d'un an moins un jour à compter du 26 février 1979.
MS-5076	79-03-07	Cause: M-39036-S M-304630-1-S BELANGER, ANDRE Voiturier-remorqueur Q-300202-66-S MAGNY TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Journal de Montréal	31 janvier 1, 2 février 1979	Demande de permis spécial Ce permis sera valide jusqu'au 6 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MS-5242	79-07-12	Cause: M-43520-S M-304550-101-S JEAN BISSON ENR. Voiturier-remorqueur M-300224-103-S TRANSPORT ROBERT (1973) LTEE Voiturier-roulier	Journal de Montréal	29, 30 juin 1er juillet 1979	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide à compter de la date des présentes jusqu'au 10 juillet 1980.
MS-5260	79-07-25	Cause: M-43773-S M-304856-101-S MARCEL HEBERT Voiturier-remorqueur M-300001-108-S INTER-CITE TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Le Devoir	5, 6, 7 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 25 juillet 1979 au 23 juillet 1980.
MS-5267	79-07-27	Cause: M-43829-S M-304630-101-S ANDRE BELANGER Voirurier-remorqueur M-300001-104-S INTER-CITE TRANSPORT LIMITEE Voiturier-roulier	Le Devoir	9, 10, 11 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 27 juillet 1979 au 25 juillet 1980.
MS-5275	79-08-01	Cause: M-43916-S M-304875-101-S GROULX, NOEL Voiturier-remorqueur M-301108-101-S KINGSWAY FREIGHT LINES LTD Voiturier-roulier	Le Devoir	18, 19, 20 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 1er août 1979 pour 364 jours.
MS-5278	79-08-01	Cause: M-43953-S M-304880-101-S TRANSPORT LEO ST-PIERRE LTEE Voiturier-remorqueur M-304720-101-S TREMBLAY TRANSPORT ENR. Voiturier-roulier	Le Devoir	23, 24, 25 juillet 79	Dmande de permis spécial Accordée Du 1er août 1979 au 30 juillet 1980.
MS-5281	79-08-07	Cause: M-43809-S M-300270-102-S R.H. REDIKER TRANSPORT LTD	Journal de Montréal	2, 3, 4 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 août 1979 jusqu'au 3 août 1980.
MS-5282	79-08-08	Cause: M-44058-S M-304885-101-S PERREAULT, DONAT Voiturier-remorqueur M-300491-108-S JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD Voiturier-roulier	Le Devoir	26, 27, 28 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 août 1979 jusqu'au 7 août 1980.
MS-5285	79-08-08	Cause: M-44072-S M-303502-101-S LES ENTREPRISES GRATIEN FORCIER LTEE Voiturier-remorqueur Q-300310-118-S TRANSPORT BRAZEAU INC. Voiturier-roulier	Le Devoir	26, 27, 28 juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 août 1979 au 7 août 1980.
MS-5287	79-08-08	Cause: M-44060-S M-304884-101-S MOQUIN, ANDRE Voiturier-remorqueur M-300491-106-S JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	26, 27, 28 Juillet 79	Demande de permis spécial Accordée Du 8 août 1979 au 7 août 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MS-5291	79-08-15	Cause: M-44188-S M-304892-101-S BORDUAS, MICHEL Voiturier-remorqueur M-301108-103-S KINGSWAY FREIGHTLINES LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	2, 3, 4 août 1979	Demande de permis spécial Accordée Ce permis sera valide à compter de la date des présentes jusqu'au 13 août 1980.
MS-5293	79-08-15	Cause: M-44123-S M-301334-102-S FREDERICK TRANSPORT LTEE	Le Devoir	26, 27, 28 juillet 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-5296	79-08-20	Cause: M-44245-S M-304889-101-S TRANSPORT GABRIEL INC.	Le Devoir	30, 31 juillet, 1er août 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-595	79-04-17	Cause: M-40559-SI M-304526-6-SI DEAKIN FINE ART TRANSPORT LTD.			Demande de permis temporaire Accordée Pour un voyage, le 18 avril 1979.
MT-598	79-04-25	Cause: M-40888-SI M-304734-1-SI CANGO CORP.			

Demande de permis temporaire
Accordée
Ce permis sera valide pour un voyage qui sera effectué entre le 30 avril 1979 à 1 heure et le 4 mai 1979 inclusivement.

MT-649	79-08-10	Cause: M-44172-SI M-303120-101-SI MAC TAVISH CARRIERS LIMITED Voiturier-remorqueur M-300806-102-SI CANADA TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-650	79-08-10	Cause: M-44171-SI M-303575-103-SI GERVAIS MOTORS LTD			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-651	79-08-14	Cause: M-44135-SI M-304669-101-SI GORDON TRANSPORT			Demande de permis temporaire Rejetée
MT-656	79-08-21	Cause: M-44296 M-304903-101-SI H.O. BOUCHARD INC.			Demande de permis temporaire Rejetée
QCS-1983	79-06-19	Cause: Q-19624 Q-300662-1-D CORPORATION DES PRODUITS B.T.U./ B.T.U. PRODUCTS CORPORATION Voiturier-remorqueur Q-300541-8-D ST-BASILE TRANSPORT INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 18 p. 4890	79-05-05	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2040-C	79-08-27	Cause: Q-21051 Q-300931-101-DS TESSIER, RAYMOND Q-301915-101-DS TESSIER, YVES Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12
La Commission corrige la clause *a*) du permis transféré pour qu'elle se lise:
a) Transport restreint - service local - contrat
Warwick et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour le transport de marchandises, pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCS-2048-TF	79-08-24	Cause: Q-20852 Q-300682-101-DT TRANSOL INC.	G.O.Q. no 29 p. 7179	79-07-21	Modification de tarifs Rejetée
QCS-2049-TF	79-08-24	Cause: Q-19409 Q-300884-3-D J.N. GRONDIN TRANSPORT ENRG. (Grondin, Jean-Noël)	G.O.Q. no 14 p. 4042-4043	79-04-07	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
QCS-2050	79-08-27	Cause: Q-20868 Q-301893-101-D LES ENTREPRISES ROSAIRE RACINE ENR. (Racine, Rosaire. .)	G.O.Q. no 29 p. 7181	79-07-21	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
QS-2814	79-08-20	Cause: Q-21153-S Q-301921-101-S ALBERT HAMEL (Hamel, Albert) Voiturier-remorqueur Q-300487-112-S SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport	Journal de Québec	31 juil. 1er, 2 août 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 20 août 1979 au 16 mai 1980.
QS-2816	79-08-20	Cause: Q-21152-S Q-301921-101-S ROLAND GIGUERE (Giguère, Roland) Voiturier-remorqueur Q-300487-114-S SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport	Journal de Québec	31 juil. 1er, 2 août 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 20 août 1979 au 16 mai 1980.

PRODUITS NOMMES

MPN-9081	79-08-13	Cause: M-44195 M-401740-PN DENNIS, JAMES V.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401740-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kentworth 1979, numéro de série 269394K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9082	79-08-13	Cause: M-44196 M-400144-PN IRWIN R. QUINN INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400144-PN-9, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1974, numéro de série HL081262, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9083	79-08-13	Cause: M-44197 M-400144-PN IRWIN R. QUINN INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400144-PN-13, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kentworth 1974, numéro de série 232570, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9084	79-08-13	Cause: M-44198 M-400455-PN Mc ELMURRAY, RICHARD P.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400455-PN-7, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kentworth 1974, numéro de série 232764, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-9085	79-08-13	Cause: M-44199 M-401634-PN GLENN GULLETT TRUCKING			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401634-PN-34, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kentworth 1977, numéro de série 248992K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9086	79-08-13	Cause: M-44200 M-400195-PN JOHNS, DAVID B.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400195-PN-4, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1975, numéro de série D2327EGA13448, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9087	79-08-13	Cause: M-44211 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400592-PN-48, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1974, numéro de série D2327DGA13946, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9088	79-08-13	Cause: M-44212 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400592-PN-105, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1978, numéro de série X98VBB4136, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9089	79-08-13	Cause: M-44213 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400592-PN-107, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kentworth 1976, numéro de série 246557M, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9090	79-08-13	Cause: M-44214 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400592-PN-113, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série 98713N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9091	79-08-13	Cause: M-44215 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400592-PN-114, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1972, numéro de série 43965P, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9092	79-08-13	Cause: M-44216 M-401367-PN KEN-EL TRUCKING			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401367-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1976, numéro de série 80289N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9093	79-08-13	Cause: M-44217 M-401395-PN W.R. OLIVER INC.			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401395-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1975, numéro de série HP113208, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-9094	79-08-13	Cause: M-44218 M-401743-PN C & C LEASING			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401743-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1971, numéro de série G463840, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9095	79-08-13	Cause: M-44219 M-401955-PN BUNNELL, SHELDON			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401955-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1973, numéro de série DM685512102, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9096	79-08-13	Cause: M-44220 M-401955-PN BUNNELL, SHELDON			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401955-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série R686ST18223, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9097	79-08-13	Cause: M-44221 M-401955-PN BUNNELL, SHELDON			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401955-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1978, numéro de série R686ST18224, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9100	79-08-13	Cause: M-44224 M-401634-PN GLENN GULLETT TRUCKING			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401634-PN-47, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1978, numéro de série 97120N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9130	79-08-20	Cause: M-44284 M-402125-PN-1 BUCK, DAVID			Demande de permis Accordée Du 20 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9131	79-08-21	Cause: M-44285 M-400004-PN-6 BOUDREAU, ALFRED			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1980
MPN-9132	79-08-21	Cause: M-44286 M-402118-PN-1 JIMIKE, INC.			Demande de permis Accordée Du 21 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9133	79-08-21	Cause: M-44287 M-402118-PN-2 JIMIKE, INC.			Demande de permis Accordée Du 21 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9134	79-08-20	Cause: M-44288 M-401634-PN-84 GLENN GULETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 20 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9135	79-08-20	Cause: M-44289 M-401634-PN-85 GLENN GULLET TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 20 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9136	79-08-22	Cause: M-44290 M-402114-PN-1 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-9137	79-08-22	Cause: M-44331 M-402114-PN-2 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9138	79-08-22	Cause: M-44332 M-402114-PN-3 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9139	79-08-22	Cause: M-44333 M-402114-PN-4 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9140	79-08-22	Cause: M-44334 M-402114-PN-5 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9141	79-08-22	Cause: M-44335 M-402114-PN-6 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9142	79-08-22	Cause: M-44336 M-402114-PN-7 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9143	79-08-22	Cause: M-44337 M-402114-PN-8 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9144	79-08-22	Cause: M-44338 M-402114-PN-9 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9145	79-08-22	Cause: M-44339 M-402114-PN-10 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9146	79-08-22	Cause: M-44340 M-402114-PN-11 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9147	79-08-22	Cause: M-44341 M-402114-PN-12 COLANDREA TRUCKING, INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9148	79-08-22	Cause: M-44342 M-401697-PN-2 HALL, HAMILTON & KATHLEEN			Demande de permis Accordée Du 22 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9149	79-08-22	Cause: M-44343 M-401448-PN GRAHAM, HUGH			

Annulation de permis

La Commission:

Annule le permis de transport de produits nommés no M-401488-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1978, numéro de série X98LVAC5047, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-9150	79-08-23	Cause: M-44344 M-400882-PN-4 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9151	79-08-23	Cause: M-44345 M-400882-PN-5 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-9152	79-08-23	Cause: M-44346 M-400882-PN-6 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9153	79-08-23	Cause: M-44347 M-400882-PN-7 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9154	79-08-23	Cause: M-44348 M-400882-PN-8 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9155	79-08-23	Cause: M-44349 M-400882-PN-9 WILDCAT CONSTRUCTION CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9156	79-08-23	Cause: M-44350 M-400960-PN-18 JAMES H. PAXSON & SONS INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9157	79-08-23	Cause: M-44381 M-401124-PN-57 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9158	79-08-23	Cause: M-44382 M-401352-PN-67 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 23 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9159	79-08-24	Cause: M-44383 M-401951-PN-2 OUTLAW PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9160	79-08-24	Cause: M-44384 M-401591-PN-7 STRICKLAND'S TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9161	79-08-24	Cause: M-44385 M-401082-PN-9 NOTTINGHAM, SEVERN GRIFFIN			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9162	79-08-24	Cause: M-44386 M-402126-PN-1 BOLD CITY INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9163	79-08-24	Cause: M-44387 M-402126-PN-2 BOLD CITY INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9164	79-08-24	Cause: M-44388 M-402126-PN-3 BOLD CITY INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9165	79-08-24	Cause: M-44389 M-402127-PN-1 WHITMAN, GEORGE R., SR.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9166	79-08-24	Cause: M-44390 M-401634-PN-86 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980
MPN-9167	79-08-24	Cause: M-44411 M-401794-PN-3 LISEFSKI, FRANK M. JR.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
MPN-9168	79-08-27	Cause: M-44412 M-401881-PN-30 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 27 août 1979 au 31 mars 1980
		LOCATION			
ML-1820	79-03-21	Cause: M-37756 M-600500-2-D NORMAND BEAUDOIN AUTOMOBILE INC.	G.O.Q. no 7 p. 2159	79-01-17	Changement de contrôle Changement d'adresse Accordée
ML-1932	79-06-28	Cause: M-41845 M-601153-1-DS LOCATION PORT JOLI INC. Mise en cause SAVOIE, GISELE ROY, ANDRE ROBIN, MONIQUE Requérants-cédants SAVOIE, GISELE ROY, ANDRE ROBIN, MONIQUE BEAULIEU, JEAN-CLAUDE Requérants-cessionnaires	Le Devoir	29, 30, 31 mars 79	Changement de contrôle Accordée
ML-1982	79-08-15	Cause: M-39108 M-600108-1-D ROLLINS LEASING OF CANADA LIMITED	G.O.Q. no 14 p. 4010 G.O.Q. no 25 p. 6450	79-04-07	Modification de permis Accordée
ML-1983	79-08-16	Cause: M-40159 M-600541-4-D PREMIER TRUCK LEASING LIMITED	G.O.Q. no 16 p. 4427	79-04-21	Modification de permis Accordée
QS-2819	79-08-23	Cause: Q-21185-S M-600386-103-S COMPACT RENT A CAR LIMITED	Journal de Montréal	27, 28, 29 juil. 79	Permis spécial Rejetée
		TRANSPORT EN VRAC			
MDI-2300	79-08-20	Cause: M-37007 CM-50000-P-129 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant BOULANGER, JACQUES Intimé TROTTIER, ANDRE TROTTIER, GAETAN Mis en cause			

Décision incidente

Vu les représentations du procureur de la Commission dans le sens des conclusions ci-après, requête accueillie, délai de 30 jours pour paiement des droits et à défaut, annulation de la décision MCV-15830 et confiscation du cautionnement.

MCV-16176	79-05-30	Cause: M-41829 M-505589-4-DS THOMAS, ROLLAND Requérant-cédant M-508946-001 LAPOLICE, CARL Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	11, 12, 13 avril 79	Transfert de permis Accordée R-7

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16199	79-05-31	Cause: M-40887 M-504486-3-DS MICHEL LAUZON Requérant-cédant M-508905-001 TRANSPORT GERALD LEHOUILLIER ENR. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 mars 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16290	79-07-03	Cause: M-42395 M-503816-101-DS JEAN-CLAUDE PARADIS Requérant-cédant M-508991-001 TRANSPORT JEAN TESSIER INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	9, 10, 11 mai 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16311	79-07-04	Cause: M-42608 M-506523-101-DS ABERCROMBIE, CHARLES E. Requérant-cédant M-507197-101-DS SULLIVAN, VICTOR Requérant-cessionnaire	La Tribune	7, 8, 9 mai 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16337	79-07-16	Cause: M-42222 M-505006-2-D CORRIVEAU, JEAN-LOUIS Requérant-cédant M-508925-1-D DENICOLAI, YVAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6055	79-06-09	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16340	79-07-16	Cause: M-42221 M-505109-2-D DORE, ALBERT Requérant-cédant M-508940-001 DORE, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 23 p. 6055	79-06-09	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16367	79-07-24	Cause: M-43299 M-504068-101-DS LUCIEN BARRETTE Requérant-cédant M-500866-001 DANIEL GRAHAM Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	12, 13, 14 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16368	79-07-24	Cause: M-43259 M-506481-101-DS CLAUDE LEVESQUE Requérant-cédant M-509042-001 LUCIEN GAGNON Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	12, 13, 14 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16369	79-07-24	Cause: M-43258 M-508339-101-DS ROBERT LAURENCE Requérant-cédant M-507777-101 ROMEO LAURENCE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16370	79-07-24	Cause: M-43257 M-502158-101-DS E. RIOPEL INC. Requérante-cédante M-509041-001 OVILA DRAPEAU Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	12, 13, 14 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16371	79-07-24	Cause: M-43251 M-500043-101-DS LIONEL ROY Requérant-cédant M-509043-001 GUY GAGNON Requérant-cessionnaire	Métro-Matin	12, 13, 14 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16380	79-07-30	Cause: M-42874 M-506723-101-DS MAURICE DESJARDINS Requérant-cédant M-509009-001 CLAUDE BRETON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 mai 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16386	79-08-01	Cause: M-42305 M-506178-101-D REAL SOULIGNY Requérant-cédant M-508908-001 GUY DEMONTIGNY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6282	79-06-16	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16390	79-08-03	Cause: M-43468 M-507252-101-DS PAQUETTE, ANDRE Requérant-cédant M-509063-101-DS MALO, MME SIMONE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16407	79-08-15	Cause: M-43719 M-505904-3-DS LALONDE, ROBERT (Claire, Richard et Manon Lalonde es qualités légataire universelle) Requérant-cédant M-508628-2-D TRANSPORT P.H. ENRG. (En société) Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 juillet 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16408	79-08-15	Cause: M-43720 M-501901-101-DS PAGE, ANDRE Requérant-cédant M-509038-101-DS PAGE, RICHARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 juin 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16410	79-08-15	Cause: M-42304 M-508337-101-D BISSON, DANIEL Requérant-cédant M-508987-001 AUBIN, LOUIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 24 p. 6282	79-06-16	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16411	79-08-15	Cause: M-43140 M-500747-101-DS BEAUPRE, JEAN-LOUIS Requérant-cédant M-509037-001 BEAUPRE, VIATEUR Requérant-cessionnaire	Le Devoir	5, 6, 7 juin 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16412	79-08-15	Cause: M-43385 M-505087-101-DS POULIN, MARCEL Requérant-cédant M-506150-101-DS BOISVERT, JUDE-HENRI Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 juin 79	Transfert de permis Accordée R-5

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MVC-16416	79-08-15	Cause: M-43539 M-508897-1-VE MATHIEU & PARE INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16417	79-08-15	Cause: M-44041 M-508003-101-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16418	79-08-15	Cause: M-44042 M-508003-102-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16419	79-08-15	Cause: M-44043 M-508003-103-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16420	79-08-15	Cause: M-44044 M-508003-104-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16421	79-08-15	Cause: M-44045 M-508003-105-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16422	79-08-15	Cause: M-44046 M-508003-106-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16423	79-08-15	Cause: M-44047 M-508003-107-VE HAUSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Accordée
MCV-16424	79-08-16	Cause: M-42821 M-501549-4-D SAURIOL, MARCEL			Suppression totale de service Accordée
MCV-16425	79-08-16	Cause: M-42820 M-506603-3-D SAUVE, JEAN	G.O.Q. no 27 p. 6843	79-07-07	Changement de région Rejetée
QCV-11106-CCC	79-08-22	Cause: Q-15665 M-300515 CHIBOUGAMAU EXPRESS LIMITEE Requérante-cédante HAMEL TRANSPORT LIMITEE Requérante-cessionnaire			

Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12
La Commission corrige la décision QCV-11106 du 29 mai 1978, en y remplaçant le paragraphe 4 du dispositif par le suivant: «4. Annule à toute fin que de droit les attestations Q-500183 et la clause *d*) du permis 14861-V détenus par la requérante.»

QCV-12283	79-08-08	Cause: Q-20970 Q-505864-101-DS CHRETIEN, GHISLAIN Requérant-cédant Q-506914-101-DS MENUIMAT INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	28, 29 et 30 mai 79	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-12288	79-08-09	Cause: Q-21002 Q-506246-103-DS LES ENTREPRISES GILBRO INC. Requérante-cédante Q-502184-101-DS LAFERRIERE, AURELE Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	9, 10 et 11 juil. 79	Transfert de deux permis R- Accordée Ces permis deviennent exécutoires le 9 août 1979.
QCV-12292	79-08-15	Cause: Q-21083 Q-503604-102-DS VEILLETTE, PRIMA Requérant-cédant Q-506970-102-DS PRIMA VEILLETTE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	Le Nouvelliste	16, 17 et 18 juil. 79	Transfert de permis R-4 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
QCV-12293	79-08-15	Cause: Q-21084 Q-503604-103-DS VEILLETTE, PRIMA Requérant-cédant Q-506970-103-DS PRIMA VEILLETTE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	Le Nouvelliste	16, 17 et 18 juil. 79	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-12298	79-08-15	Cause: Q-20774 Q-502202-101-D COLLIN, LEONARD Requérant-cédant Q-505554-101-D MARCEL GAUTHIER CONSTRUCTION INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 28 p. 6997	79-07-14	Transfert de permis R-9 Accordée
QCV-12301	79-08-15	Cause: Q-21101 Q-502229-101-DS PRATTE & LAFORME INC. Requérante-cédante Q-506973-101-DS COSSETTE, MICHEL Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	16, 17, 18 juil. 79	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-12308	79-08-16	Cause: Q-20670 Q-506297-101-DS JEAN-EUDES MALTAIS & FILS LTEE Requérante-cédante Q-502665-101-DS MORIN, GASTON Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	14, 15, 16 mai 79	Transfert de permis R-2 Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 16 août 1979.
QCV-12316	79-08-17	Cause: Q-21095 Q-503601-101-DS BOUDREAULT, ADRIEN Requérant-cédant Q-506295-101-DS JULES SAVARD INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 juil. 79	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-12320	79-08-27	Cause: Q-20791 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-500611-101-P PHILIPPE PARADIS Mis en cause	G.O.Q. no 27 p. 6852	79-07-07	

Annulation de permis

La Commission annule à toutes fins que de droit le permis Q-500611-D-002, de catégorie entrepreneur, pour la région 3, émis en faveur de Philippe Paradis, pour effectuer le transport de matières en vrac.

QS-2788	79-07-26	Cause: Q-21075-S Q-501546-102-S PELLERIN, JEAN-PAUL	Le Devoir	18, 19, 20 juil. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 26 juillet 1979 au 26 janvier 1980.
QS-2789	79-07-26	Cause: Q-21074-S Q-501518-102-S CHOUINARD, NORMAND	Le Devoir	18, 19, 20 juil. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 26 juillet 1979 au 26 janvier 1980.
QS-2790	79-07-26	Cause: Q-21076-S Q-501558-102-S FOURNIER, FLORENT	Le Devoir	18, 19, 20 juil. 79	Permis spécial Accordée Ce permis est valide du 26 juillet 1979 au 26 janvier 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-2820	79-08-23	Cause: Q-21241-S Q-506149-101-S BLACKBURN, RAYMOND	Le Quotidien	13, 14, 15 août 79	Permis spécial Rejetée
QT-738	79-07-24	Cause: Q-21033-SI Q-501558-101-SI FLORENT FOURNIER			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 24 juillet au 7 août 1979 incl.
QT-739	79-07-24	Cause: Q-21035-SI Q-501546-101-SI JEAN-PAUL PELLERIN			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 24 juillet au 7 août 1979 incl.
QT-740	79-07-24	Cause: Q-21034-SI Q-501518-101-SI NORMAND CHOUINARD			Permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 24 juillet au 7 août 1979 incl.
QI-50054	79-08-13	Cause: QI-50054 Q-503155-001 BOURRET & FILS ENRG.			Permis identique *instanter* Accordée
QI-50063	79-08-27	Cause: QI-50063 Q-503231-001 JOSEPH ROLAND GAUTHIER			Permis identique *instanter* Rejetée

DECHETS

MSD-1-C	79-08-16	Cause: M-41409 M-710551-1-D LES ENTREPRISES BROWNING-FERRIS MONTREAL INC.			

Correction de décision

La Commission:

Corrige, à la page frontispice, le numéro de la décision du 19 juillet 1979, de façon à ce que le numéro de ladite décision se lise MSD-00001 au lieu de MDS-00001.

QT-751	79-08-23	Cause: Q-21267-SI Q-710597-102-SI FERRIER MARCOUILLER TRANSPORT ENRG. (Ferrier Marcouiller, opérant sous le nom de)			Permis temporaire *instanter* Rejetée

2647-o

Errata

S'il vous plaît prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec* numéro 33 du 18 août 1979, page 7839, le rôle Q-43935 aurait dû se lire M-43935.

CLAIRE MONGEAU.
maître des rôles.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 34 du 25 août 1979, à la page 7993, lors de la publication de la décision QCV-12282, on aurait dû lire: Transfert de deux (2) permis, Accordée.

Veuillez prendre note que l'avis d'introduction de requêtes publié à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 33 du 18 août 1979, à la page 7782, à la cause M-43923, on aurait dû lire comme nom du requérant Richard Fréchette Inc. au lieu de Richard Frenette Inc.

2647-o

Associations coopératives — Loi des

ASSOCIATION COOPERATIVE FORESTIERE DE COLOMBIER

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial, adopté le 13 juillet 1979, de l'«ASSOCIATION COOPERATIVE FORESTIERE DE COLOMBIER», modifiant ses fins.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopérative et Institutions financières,
2730-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPERATIVE D'HABITATION DE LA BONAVENTURE DE TROIS-RIVIERES

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE D'HABITATION DE LA BONAVENTURE DE TROIS-RIVIERES», dont le siège social est situé à Trois-Rivières, Qué., dans le district électoral de Trois-Rivières.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2696-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPERATIVE FUNERAIRE DE LA SEIGNEURIE (BEAUPORT)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE FUNERAIRE DE LA SEIGNEURIE (BEAUPORT)», dont le siège social est situé à Beauport, Qué., dans le district électoral de Montmorency.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2731-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LE GARAGE COOPERATIF DE QUEBEC

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial, adopté le 14 février 1979, de l'association coopérative «LE GARAGE COOPERATIF DE QUEBEC», changeant son siège social de Québec, dans le district électoral de Jean-Talon, au 2369, boulevard Hamel, Québec, dans le district électoral de Vanier.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2732-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville de Blainville

Avis est, par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que la ville de Blainville entend se prévaloir des dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes, concernant les rues, avenues, places et boulevards, en la ville de Blainville, ouverts au public depuis au moins dix (10) ans, lequel article 430 se lit comme suit:

430. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chapitre 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité, et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) Le texte intégral du présent article.

b) Une description sommaire des rues ou ruelles concernées.

c) Une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans

l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1941, chapitre 233, articles 429*a*; 11-12 Elizabeth II, chapitre 45, article 11).

Description

Dubreuil (boulevard). Ce boulevard est composé des lots 249-414 et 249-431.

Lavallée (rue). Cette rue est composée des lots 249-423, 249-424 et 249-425.

Richer (rue). Cette rue est composée des lots 249-420, 249-421, 249-422.

Bouchard (rue). Cette rue est composée des lots 244-2, 249-426, 249-427, 249-428.

37 ouest (avenue). Cette avenue est composée du lot 545-2.

70 est (avenue). Cette avenue est composée du lot 790-4.

Onassis (rue). Cette rue est composée du lot 785-2.

Président-Kennedy (avenue). Cette avenue est composée du lot 785-15.

Des Forges (carré). Ce carré est composé du lot 744-16.

Rosa (rue). Cette rue est composée du lot 525-351.

Versailles (rue). Cette rue est composée du lot 543-38.

Dijon (rue). Cette rue est composée du lot 543-37.

Marcel-Giguère (rue). Cette rue est composée des lots 345-17, 346-1, 346-15.

81 est (avenue). Cette avenue est composée des lots 784-6-2 et 785-21-2.

66 (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 791, bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie du lot 791; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 791 (boulevard Curé-Labelle - route no 117); vers le nord-ouest par les lots 791-2, 791-5 et deux autres parties du lot 791.

56 est (avenue). Cette avenue est composée d'une partie des lots 794:

a) Bornée vers le nord-est par le lot 794-57, vers le sud-est par une autre partie du lot 794 et les lots 794-7, 794-8, 794-9, 794-10, vers le sud-ouest par trois autres parties du lot 794, dont l'une ci-après décrite et une autre, boulevard Curé-Labelle (route 117) vers le nord-ouest par une partie du lot 794-2 et les lots 794-1, 794-60, 794-3, 794-4, 794-5, 794-6;

b) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 794, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (boulevard Curé-Labelle (route 117), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

c) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par le lot 794-58, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

d) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par le lot 794-59, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

e) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite) vers le sud-est par une autre partie du lot 794, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794.

Frontenac (rue). Cette rue est composée des lots 543-10, 543-113, 543-114.

Champs-Elysées (rue). Cette rue est composée du lot 543-40.

Toulouse (rue). Cette rue est composée du lot 543-39.

Montmartre (rue). Cette rue est composée des lots 543-16, 543-21, 543-111.

Bruchési (rue). Cette rue est composée des lots 249-415 et 249-430.

Martin (rue). Cette rue est composée des lots 249-416, 249-429.

73 est (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 788, bornée vers le nord par le lot 788-40 (73e Avenue est), vers le nord-est par le lot 788-1, vers le sud-est par deux autres parties du lot 788, les lots 788-2, 788-1, 788-11, 788-10, 788-9, et une partie du lot 788-7, vers le sud-ouest par deux autres parties du lot 788 dont l'une, boulevard Curé-Labelle (route 117), vers le nord ouest par une partie des lots 788-13, 788 et le lot 788-53.

61 ouest (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 736, bornée vers le nord-est par les lots 736-3 (61e Avenue ouest) 736-10, vers le sud-est par une autre partie du lot 736, vers le sud-ouest par le lot 736-1, vers le nord-ouest par les lots 737-1, 737-6.

Cette avenue est également composée des lots 736-1, 736-2, 736-3, 736-4, 736-5, 736-6, 736-7, 736-8, 736-9, 736-10, d'une partie du lot 737, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 737, vers le sud-est par le lot 737-6, vers le sud-ouest par le lot 737-5, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 737.

Une autre partie du lot 737, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 737, (boulevard Curé-Labelle (route 117), vers le sud-est par le lot 737-6, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 737, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 737.

Egalement des lots 737-1, 737-2, 737-3, 737-4, 737-5, 737-6.

Les lots ci-haut mentionnés sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Le tout plus amplement indiqué à des plans et descriptions portant les numéros: 2-526-11980-D-2, 2-527-11980-D-3, 2-530-11980-D-4, 2-532-11980-D-5 à 2-539-11980-D-12, 2-541-11980-D-13, 2-542-11980-D-14, 2-548-

11980-D-15 à 2-554-11980-D-21, 2-556-11980-D-22 à 2-558-11980-D-24, préparés par M. Roland Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1979.

Je, soussigné, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi des cités et villes ont été accomplies; cette présente déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe «C» dudit article.

Blainville, le 10 mai 1979.

Le greffier,
1211-21-2-o RICHARD BLOUIN, O.M.A.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Paspébiac, numéro 7385

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de Paspébiac, numéro 7385, possèdent leur siège social à Paspébiac, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,
J. ERNIE WHITTOM.
Le secrétaire-archiviste,
2733-o RIVARD HORT.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Squatec, numéro 7384.

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du Conseil de Squatec, numéro 7384, possèdent leur siège social à Squatec, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1-2 Elizabeth II, chapitre 134, article 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le Grand Chevalier,
RÉAL MICHAUD.
Le secrétaire-archiviste,
2710-o ANDRÉ BOUCHER.

La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne district du Christ-Roi, Québec

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), elle a accordé des lettres patentes, en date du 23e jour de mai 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, les membres actuels de «La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne district du Christ-Roi, Québec», déjà constituée en corporation le 1er septembre 1948 en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 2 000 000 $.

Le siège social de la corporation est à Saint-Romuald-d'Etchemin, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1587-1254

Paroisse de la communauté chrétienne de Saint-Richard de la cité de Gatineau, P.Q.

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi des fabriques (1965, 1re session, chapitre 76), que monseigneur Adolphe Proulx, évêque catholique romain de Hull, a, par décret daté du 15 mai 1979, érigé la «Paroisse de la communauté chrétienne de Saint-Richard de la cité de Gatineau, P.Q.»

L'évêque catholique romain de Hull,
ADOLPHE PROULX.
2648-o 1626-0044

Les placements Painco Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 21 août 1979 les lettres patentes supplémentaires émises le 19 juillet 1979.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1477-1281

Comté de Soulanges — Gestion des déchets

Avis est donné que, conformément à l'article 404*c* du Code municipal, les corporations locales du comté de Soulanges énumérées ci-après ont, par entente, habilité ladite corporation de comté à exploiter la partie d'un système de gestion de déchets relativement à «l'entreposage, au traitement, à l'élimination et au dépôt définitif des déchets».

Cette entente a été autorisée par règlement du conseil de chacune de ces corporations municipales et a été approuvée le 13 novembre 1978 par le ministre responsable de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49) et les 13 novembre 1978 et 15 août 1979 par la Commission municipale du Québec.

Lesdites approbations excluent, dans cette entente, le paragraphe *d*, le 4e alinéa du paragraphe *e* et les paragraphes *g* et *i* de l'article *l* ainsi que les références au mot «villes».

Corporation municipale	*Règlement numéro*
Comté de Soulanges	138
Village de Coteau-du-Lac	184
Village de Coteau-Landing	250
Village La Station-du-Coteau	140
Village Les Cèdres	124
Village Pointe-des-Cascades	53
Village Saint-Polycarpe	173
Village Saint-Zotique	195
Paroisse Rivière-Beaudette	56
Paroisse Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac	148
Paroisse Saint-Polycarpe	147
Paroisse Saint-Télesphore	149
Saint-Clet	13

Vu que cette entente a été autorisée par plus des deux tiers des corporations locales du comté de Soulanges, elle s'applique, selon la loi, aussi aux municipalités du village de Rivière-Beaudette et de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges même si ces dernières ne sont pas partie à ladite entente.

En conséquence cette habilitation de la corporation du comté de Soulanges s'applique dans l'ensemble de son territoire et elle est exclusive de la compétence que possède, quant aux objets de l'entente, toutes les corporations municipales locales du comté.

De plus, ladite corporation du comté de Soulanges succède, à compter du présent avis, aux droits, devoirs et obligations de toutes les corporations locales de son territoire et ce, quant aux objets de ladite entente.

Le secrétaire-trésorier,
2754-o GILLES THIBAULT.

Canton de Stoke
(Comté de Richmond)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), le Conseil de cette municipalité a adopté à sa séance régulière du 6 août 1979, le Règlement numéro 182-1 intitulé: «Règlement modifiant le Règlement numéro 182 concernant l'imposition d'un droit sur les mutations immobilières».

Ce règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le secrétaire-trésorier,
2711-o MADELEINE CAMIRAND.

Succession Laurence Béchard

Avis est, par les présentes, donné que mademoiselle Yvonne Deshaies, ménagère, célibataire majeure, demeurant au 723, rue Saint-Vincent, à Rawdon, comté de Montcalm, seule et unique légataire de dame Laurence Béchard, en son vivant ménagère domiciliée au 723, rue Saint-Vincent, à Rawdon, comté de Montcalm, et qui était veuve en premières noces et non remariée de feu Joseph Charbonneau, décédée le 27 mai 1979 après avoir fait un dernier testament non modifié ni révoqué reçu devant Me Christine Froment, notaire, le 26 octobre 1978, a accepté la succession de ladite Laurence Béchard, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant Me Christine Froment, notaire, 820, rue Notre-Dame, Joliette, le 20 août 1979, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, à Sainte-Julienne, le 22 août 1979, sous le numéro 184621.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Christine Froment et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Joliette, le 24 août 1979.

Le procureur,
2699-o CHRISTINE FROMENT, *notaire*.

Succession Jean-Paul Massicotte

Avis est donné que la succession de monsieur Jean-Paul Massicotte, avocat, décédé le 19 avril 1972 et demeurant de son vivant à Havre-des-Iles, ville de Laval, province de Québec, est sur le point d'être réglée suite à son acceptation, sous bénéfice d'inventaire par dame Louise Massicotte Laurent, par acte reçu devant Me Lionel Leroux, notaire, le 24 août 1972 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval, sous le numéro 314717. Toutes personnes ayant une réclamation à présenter contre ladite succession sont priées de s'adresser à l'étude des notaires Leroux & Leroux, à l'attention de Me Linda Massie, notaire, au numéro 200 ouest, rue Saint-Jacques, suite 400, Montréal, province de Québec, H2Y 1M1.

Le procureur,
2677-o LINDA MASSIE, *notaire*.

Comté de Vaudreuil — Gestion des déchets

Avis est donné que, conformément à l'article 404 *c* du Code municipal, les corporations locales du comté de Vaudreuil énumérées ci-après ont, par entente, habilité ladite corporation de comté à exploiter la partie d'un système de gestion de déchets relativement à «l'entreposage, au traitement, à l'élimination et au dépôt définitif des déchets».

Cette entente à été autorisée par règlement du conseil de chacune de ces corporations municipales et a été approuvée le 13 novembre 1978 par le ministre responsable de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49) et les 13 novembre 1978 et 15 août 1979 par la Commission municipale du Québec.

Ladite approbation ne couvre pas, dans cette entente, le paragraphe *d*, le 4e alinéa du paragraphe *e* et le paragraphe *i* de l'article *l* ainsi que les références au mot «ville».

Corporation municipale	*Règlement numéro*
Comté de Vaudreuil	65
Village Pointe-Fortune	76
Village Sainte-Marthe	16
Paroisse Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot	140
Village Vaudreuil-sur-le-Lac	134
Paroisse Sainte-Justine-de-Newton	179
Paroisse Saint-Lazare	349
Paroisse Sainte-Madeleine-de-Rigaud	134-78
Paroisse Sainte-Marthe	38
Terrasse-Vaudreuil	218
Paroisse Très-Saint-Rédempteur	67

Vu que ladite entente a été autorisée par toutes les corporations locales du comté de Vaudreuil, elle s'applique dans tout le territoire dudit comté.

En conséquence cette habilitation de la corporation du comté de Vaudreuil s'applique dans l'ensemble de son territoire et elle est exclusive de la compétence que possède, quant aux objets de l'entente, toutes les corporations municipales locales du comté.

De plus, ladite corporation du comté de Vaudreuil succède, à compter du présent avis, aux droits, devoirs et obligations de toutes les corporations locales de son territoire et ce, quant aux objets de ladite entente.

II. Avis est aussi donné que, conformément à l'article 404 *c* du Code municipal, les corporations de ville du comté de Vaudreuil, ci-après énumérées, ont par entente habilité ladite corporation de comté à exploiter la partie d'un système de gestion de déchets relativement à «l'entreposage, au traitement, à l'élimination et au dépôt définitif des déchets».

Cette entente à été autorisée par règlement du conseil de chacune de ces corporations municipales et a été approuvée le 28 août 1979 par la Commission municipale du Québec et par le ministre responsable de l'application de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49).

Ladite approbation ne couvre pas le paragraphe *d*, le dernier alinéa du paragraphe *e*, le paragraphe *g* et les références faites à la «corporation locale» aux paragraphes *e*, *f*, *i*, celles faites à la «municipalité locale» au deuxième alinéa du paragraphe *h* ainsi que celle faite au paragraphe *f* au paragraphe *i* de ladite entente.

Corporation municipale	*Règlement numéro*
Comté de Vaudreuil	66
Ville de Dorion	596
Ville de Hudson	116
Ville de Ile-Cadieux	69
Ville de Pincourt	431
Ville de Pointe-du-Moulin	80
Ville de Rigaud	299
Ville de Vaudreuil	217

Ladite entente prévoit que, pour les fins de l'exercice de cette compétence:

a) les municipalités de ville ci-haut mentionnées font partie de la corporation du comté de Vaudreuil aux mêmes titres et avec les mêmes droits et obligations que les corporations locales et le nombre de membres du conseil dudit comté est augmenté d'autant;

b) le nombre de membres du comité administratif du comté de Vaudreuil est augmenté de 5 et ces sièges sont réservés aux représentants des municipalités de villes partie à l'entente;

En conséquence cette habilitation de la corporation du comté de Vaudreuil s'applique dans le territoire des municipalités de ville ci-haut énumérées et elle est exclusive de la compétence que possède, quant aux objets de l'entente, ces corporations municipales.

De plus, ladite corporation du comté de Vaudreuil succède, à compter du présent avis, aux droits, devoirs et obligations de toutes ces corporations municipales quant aux objets de ladite entente.

Le secrétaire-trésorier,
F. EDOUARD BELLIVEAU.

2755-o

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

CAISSE D'ECONOMIE RICHELIEU-YAMASKA

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 29 mai 1978, par la «Caisse d'économie des enseignants d'Yamaska» changeant son nom en celui de «Caisse d'économie Richelieu-Yamaska», ainsi que modifiant son groupe qui était «Les enseignants et les employés de la Commission scolaire régionale Yamaska ainsi que les enseignants et les employés des commissions scolaires locales sous la juridiction territoriale de la Commission scolaire régionale Yamaska» pour celui de

«Enseignants et employés de la Commission scolaire régionale de l'Yamaska;

Enseignants et employés de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

Enseignants et employés de la Commission scolaire Val-Monts;
Enseignants et employés de la Commission scolaire de l'Argile Bleu;
Enseignants et employés du Collège régional d'enseignement général et professionnel Bourgchemin;
Employés du Syndicat des enseignants Richelieu-Yamaska;
Collège St-Maurice;
Couvent St-Joseph;
Le Grand séminaire de Saint-Hyacinthe;
ABF, Formules d'Affaires Limitée;
Abattoir St-Jean Ltée;
Les Textiles Aronelle Ltée;
Blaines Plastics Company Limited;
Breuvages R. Ayotte Ltée;
The Canadian U.S. Knitting Mills Limited;
C.A. Cayouette (St-Hyacinthe) Ltée;
Centre Manufacturing Co. Ltd;
La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilité de St-Hyacinthe;
Confection de Vêtements Stylemart Ltée;
La Confiserie Comète Limitée;
Consolidated Textiles Ltd;
Les Entreprises Le Bahutier (1978) Inc.;
Donahue Corporation of Canada Ltd;
Goodyear Canada Inc.;
Griffin Steel Foundries Ltd;
Les Industries de Plastique Lassonde (1966) Limitée;
Kimberly-Clark of Canada Limited;
Maska Auto Electric Inc.;
Laiterie Mont St-Hilaire Ltée;
Lanshire Manufacturing Inc.;
La Machinerie Oméga Limitée;
Penmans Limited;
Phentex Inc.;
Multiplex Inc.;
Ralston Purina Canada Inc.;
Les Produits Laitiers Mont-St-Hilaire Limitée;
Snoc Limitée;
Star Pants Co. Limited;
Superseal Corporation;
H. St-Jean & Fils 1976 Inc.;
Cenpro Inc.;
Teinturerie et Tissage Jace Ltée;
Sport Maska Inc.;
Tricot Majestic Limitée;
Les Vins Andrès du Québec Ltée;
Volcano Inc.;
Yamaska Shirt Ltd;
Employés de la ville de St-Hyacinthe».

Québec, le 24 août 1979.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2700-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LOUIS-DE-MONTFORT

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 mai 1979, par «LA CAISSE POPULAIRE DE ST-LOUIS-DE-MONTFORT» modifiant son territoire qui était «vers le sud, par la ligne limitative des emplacements situés entre les rues Meunier et Tourangeau dans la ville de Pont-Viau, comté de Laval, vers l'est partie par le côté ouest du boulevard Goineau et partie par une ligne qui serait le prolongement du côté ouest du boulevard Goineau et qui irait dans la direction nord jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien, vers l'ouest et vers le nord par le chemin de fer du Pacifique Canadien» en celui de «la ville de Laval».

Québec, le 21 août 1979.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2662-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ILES

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 20 juin 1979, par «LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ILES» modifiant son territoire qui était «la paroisse Saint-Joseph» en celui de «la cité de Sept-Iles».

Québec, le 21 août 1979.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2661-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA CAISSE POPULAIRE DU SACRE-COEUR DE HULL

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que la ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 20 février 1979, par «LA CAISSE POPULAIRE DU SACRE-COEUR DE HULL» modifiant son territoire qui était «la ville de Hull» en celui de «la ville de Hull et la ville de Gatineau».

Québec, le 21 août 1979.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
2663-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Sophie Angelo

Par le certificat numéro 79-315, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sophiam Angelyopyn, née le 3 novembre 1927, en celui de Sophie Angelo.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Julie Aubert

Par le certificat numéro 79-311 du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Maurice Jean-Guy Aubert né le 3 décembre 1957, en celui de Julie Aubert.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Lorraine Eleni Barrett

Par le certificat numéro 79-334, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Irène Lorraine Barrett, née le 21 février 1943, en celui de Lorraine Eleni Barrett.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Al Buja Bijunas

Par le certificat numéro 79-349, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Algirdas Bronislovas Bronius, né le 14 janvier 1951, en celui de Al Buja Bijunas.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Lucien Bilodeau

Par le certificat numéro 79-320, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Breton, né le 24 novembre 1916, en celui de Joseph Lucien Bilodeau.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Diane Line Brassard

Par le certificat numéro 79-316, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Diane Line Guay, née le 28 janvier 1961, en celui de Marie Diane Line Brassard.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne Bujold

Par le certificat numéro 79 - 328, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannot Bujold, née le 10 décembre 1955, en celui de Marie Jeanne Bujold.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Rose Simone Bureau

Par le certificat numéro 79 - 325, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Simonne Rancourt, née le 7 septembre 1921, en celui de Marie Rose Simone Bureau.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Gordon Vincent Charest

Par le certificat numéro 79 - 343, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gordon Vincent Decoste, né le 9 juillet 1942, en celui de Gordon Vincent Charest.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Etienne Laurent Cliff Demers

Par le certificat numéro 79 - 335, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Etienne Laurent Cléophas Demers, né le 15 septembre 1922, en celui de Joseph Etienne Laurent Cliff Demers.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lilianne Deraspe

Par le certificat numéro 79 - 310, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dolorosa Deraspe, née le 14 janvier 1950, en celui de Marie Lilianne Deraspe.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Charlotte Dubrovsky

Par le certificat numéro 79 - 308, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lottie Dubrovsky, née le 29 décembre 1930, en celui de Charlotte Dubrovsky.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marilou Bernadette Fournier

Par le certificat numéro 79-337 du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lourdes Bernadette Fournier, née le 11 février 1952, en celui de Marilou Bernadette Fournier.

Sainte-Foy, le 22 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gérard Raymarc Fournier

Par le certificat numéro 79-336, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rémarc Gérard Fournier, né le 13 avril 1933, en celui de Joseph Gérard Raymarc Fournier.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Saul Frenkiel

Par le certificat 79-338, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Schloma Frenkiel, né le 14 août 1946, en celui de Saul Frenkiel.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roland Claude Gingras

Par le certificat numéro 79-348, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roland Claude Savard, né le 14 août 1955, en celui de Joseph Roland Claude Gingras.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeannine Reine Aimée Grenier

Par le certificat numéro 79-329, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Rose Aimée Grenier, née le 20 mars 1937, en celui de Marie Jeannine Reine Aimée Grenier.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Jack Abraham Hasen

Par le certificat numéro 79-345, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jack Abraham Hasenfratz, né le 4 janvier 1957, en celui de Jack Abraham Hasen.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Moritz Hasen

Par le certificat numéro 79-344, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Moritz Hasenfratz, né le 13 décembre 1913, en celui de Moritz Hasen.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Sylvestre Félix Henry

Par le certificat numéro 79-322, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Philippe Sylvestre Henri, né le 1er juin 1917, en celui de Joseph Sylvestre Félix Henry.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Roger Tew Kwong Hum

Par le certificat numéro 79-323 du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tew Gong Hum (Jew Kwong Hum), né le 11 juin 1955, en celui de Roger Tew Kwong Hum.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Sisto Vincent François Jean

Par le certificat numéro 79-318, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Sisto Vincent Angelo Sperano, né le 17 février 1960, en celui de Joseph Sisto Vincent François Jean.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Paul Kean

Par le certificat numéro 79-324, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pal Gyula Kohn, né le 15 juin 1929, en celui de Paul Kean.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Desneiges Rachel Lafrenière

Par le certificat numéro 79-317 du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Desneiges Rachel Plourde, née le 13 février 1961, en celui de Marie Desneiges Rachel Lafrenière.

Sainte-Foy, le 22 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Rose Gina Labonté

Par le certificat numéro 79 - 330, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Albina Labonté, née le 10 juillet 1936, en celui de Marie Rose Gina Labonté.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Louise Simone Laroche

Par le certificat numéro 79 - 312, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Luciana Simone Laroche, née le 10 février 1924, en celui de Marie Louise Simone Laroche.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Bernard Robert Leblanc

Par le certificat numéro 79 - 350, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bernard Robert Pronovost, né le 16 avril 1940, en celui de Joseph Bernard Robert Leblanc.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Linda Lefebvre

Par le certificat numéro 79 - 331, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Esprit-Saint Fléchère Lefèbvre, née le 11 mars 1946, en celui de Linda Lefebvre.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Sam Novadale

Par le certificat numéro 79 - 346, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sam Nowodylo, né le 6 février 1919, en celui de Sam Novadale.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Philias Donat Parent

Par le certificat numéro 79 - 313, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Philias Donatien Parent, né le 23 septembre 1915, en celui de Joseph Philias Donat Parent.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

George Antonios Parthenios

Par le certificat numéro 79-347, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de George Pappas (Parthenios) né le 5 août 1949, en celui de George Antonios Parthenios.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Abraham Ram

Par le certificat numéro 79-327, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abraham Rume, né le 29 juin 1914, en celui de Abraham Ram.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucille Lyne Régimbald

Par le certificat numéro 79-321, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Lyne Clairoux, née le 10 janvier 1958, en celui de Marie Lucille Lyne Régimbald.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Mary Roscoe

Par le certificat numéro 79-326, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Roshko, née le 1er août 1931, en celui de Mary Roscoe.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Clémentia Micheline Elise Rouillard

Par le certificat numéro 79-351, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clémentia Micheline Ginette Rouillard, née le 10 juillet 1941, en celui de Marie Clémentia Micheline Elise Rouillard.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Louis Samatas

Par le certificat numéro 79-332, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ilo Evangelos Samatas, né le 17 décembre 1915, en celui de Louis Samatas.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Michael Lenon Spilkin

Par le certificat numéro 79 - 341, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Michel Lenon Shpylkin, né le 6 avril 1955, en celui de Michael Lenon Spilkin.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Stephen Roman Spilkin

Par le certificat numéro 79 - 339, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Stepan Roman Szpylkin, né le 10 mars 1949, en celui de Stephen Roman Spilkin.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Walter Spilkin

Par le certificat numéro 79 - 340, du 2 août 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Walter Shpylkin, né le 28 octobre 1950, en celui de Walter Spilkin.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Emö Adrienne Maria Tatray

Par le certificat numéro 79 - 319, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Emö Adrienne Maria Szepesgyörky-Tatray, née le 5 avril 1954, en celui de Emö Adrienne Maria Tatray.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Marie Angèle Michèle Tourigny

Par le certificat numéro 79 - 307 du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Angèle Yvonne Tourigny, née le 1er août 1937, en celui de Marie Angèle Michèle Tourigny.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Raymond Wing Man Tsang

Par le certificat numéro 79 - 314, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Wing Man Tsang, né le 6 avril 1958, en celui de Raymond Wing Man Tsang.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Morton Walfish

Par le certificat numéro 79 - 309, du 19 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Israel Myer Walfish, né le 14 octobre 1925, en celui de Morton Walfish.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

James Henry Williamson

Par le certificat numéro 79 - 333, du 26 juillet 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Frank Knowles, né le 2 avril 1911, en celui de James Henry Williamson.

Sainte-Foy, le 21 août 1979.

Le sous-registraire du Québec,
2664-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

France Blais *alias* Lévesque

Avis est donné que France Blais alias Lévesque, étudiante, domiciliée et résidant au numéro 410, de la 106e Avenue, à Saint-Georges-de-Champlain, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Lévesque.

Shawinigan, le 30 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
2504-35-2-o HARDY, LANGLOIS & GOBEIL.

Jacques Charles Bruneau

Avis est par la présente donné que Jacques Charles Bruneau, présentement domicilié au 707, boulevard Saint-Joseph, app. 302 en les ville et district judiciaire de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Charles Lachapelle.

Hull, le 7 août 1979.

Le procureur du requérant,
2617-35-2-o ME LUC LEGAULT.

Denis Collin

Avis est donné que Denis Collin, domicilié au 201, 23e Avenue, Pointe-Calumet, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Paradis.

Saint-Eustache, le 15 août 1979.

Les procureurs du requérant,
2678-36-2-o BLOUIN ET SAULNIER, *avocats*.

Michel Collin

Avis est donné que Michel Collin, domicilié au 201, 23e Avenue, Pointe-Calumet, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Paradis.

Saint-Eustache, le 15 août 1979.

Les procureurs du requérant,
2679-36-2-o BLOUIN ET SAULNIER, *avocats*.

Igor Zénon Dawydowych

Prenez avis que monsieur Igor Zénon Dawydowych, résidant et domicilié au 6757, 35e Avenue, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ihor Davydovych.

Montréal, le 10 juillet 1979.

Les procureurs du requérant,
2734-36-2-o ST-LOUIS, BUSHEY & LAPORTE.

Alain Franche

Prenez avis que monsieur Alain Franche, étudiant, résidant et domicilié au 1860, 43e Avenue, Pointe-aux-Trembles, dans le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alain Léger.

Montréal, le 23 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2701-36-2-o HARGREAVES, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Ghislaine Gadbois

Avis est donné que Ghislaine Gadbois, couturière, résidant et domiciliée au 187, Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, district de Saint-Hyacinthe, Qué, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Guylaine.

Saint-Hyacinthe, le 26 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
2702-36-2-o SYLVESTRE & MATTE.

Mari Monic Gaudreault

Avis est, par les présentes, donné que Mari Monic Gaudreault présentement domiciliée au 184, rue Thomas, à Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Monique Mathieu.

Hull, le 14 août 1979.

Les procureurs de la requérante,
2587-35-2-o RENAUD & OUELLETTE.

Arlene Perle Gunner

Avis est donné que Arlene Perle Gunner, institutrice, psychothérapiste, des ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Arlene Rachel Gunner.

Montréal, le 12 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
CHAIT, STERNTHAL,
2618-35-2-o KATZNELSON & MICHELIN.

Marie Josette Jacinthe Harvey

Avis est, par les présentes, donné que Marie Josette Jacinthe Harvey étudiante, résidant à 5070, rue Boyer, appartement 3, Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Josette Jacinthe Khan.

Montréal, le 26 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
2619-35-2-o LAPIN, MAY, STEINBERG.

Hélène Héroux

Prenez avis que mademoiselle Hélène Héroux, étudiante, domiciliée et résidant au 1127, avenue Beaupré, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Van Neste.

Québec, le 17 août 1979.

Les procureurs de la requérante,
DUPONT, ROY,
2627-35-2-o GINGRAS & BRIÈRE.

Lola Jacques

Prenez avis que Lola Jacques, agent de gestion du personnel, 909, de La Chevrotière, Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurier Jacques.

Sainte-Foy, le 23 août 1979.

Le procureur du requérant,
2625-35-2-o LAURIER JACQUES.

Josef Junger

Avis est donné par la présente que Josef Junger, garagiste et propriétaire de taxis, domicilié et résidant au 5541, Bradford Place, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Yunger.

Ce changement affectera également son épouse Maryla Gostfrajnd et ses enfants Rita, Bernard et Lawrence.

Montréal, le 21 août 1979.

Les procureurs du requérant,
POLLACK, TEITELBAUM,
2626-35-2-o COHEN & WAINER.

Edward Joseph Kulakowski

Avis est, par les présentes, donné que Edward Joseph Kulakowski, étudiant, résidant et domicilié au 3325, boulevard Rosemount, app. 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Edward Joseph Cullen.

Montréal le 7 août 1979.

Le procureur du requérant,
2561-35-2-o MARC IAN LEITER.

Patricien Larouche

Avis est, par les présentes, donné que Patricien Larouche, boucher-désosseur, résidant et domicilié au 643 ouest, Christophe-Colomb, Québec, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick Larouche.

Québec le 16 août 1979.

Le requérant,
2588-35-2-o PATRICIEN LAROUCHE.

Marie Madeleine Marthe Lavoie

Avis est donné que Marie Madeleine Marthe Lavoie, domiciliée au 3755, rue Massue, Les Saules, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Madeleine Martine Lavoie.

Québec, le 26 juin 1979.

Les procureurs de la requérante,
2680-36-2-o PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

Andrzej Nowaskoski

Avis est, par les présentes, donné que Andrzej Nowaskoski, domicilié et résidant au 6859, 43e Avenue, Rosemont, en les ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de André Novak, ainsi que celui de son épouse, Jeannine et de ses deux enfants mineurs Carolyne et Jean Nowaskoski, en ceux de Jeannine, Carolyne et Jean Novak, tous des mêmes lieux.

Montréal, le 27 avril 1979.

Le procureur du requérant,
2526-35-2-o GAÉTAN E. LAGARDE.

Marie Guylaine Paquet

Avis est donné que Marie Guylaine Paquet domiciliée au 2525, 2e Avenue, appartement 6, à Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Guyanne Aubin.

Québec, le 22 août 1979.

Les procureurs de la requérante,
2681-36-2-o PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

Joseph Armand Denis Picard

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Armand Denis Picard domicilié et résidant au 3203, rue Bossuet, Montréal, district de Montréal, s'est adressé au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Armand Denis Leblanc.

Montréal, le 17 août 1979.

Le procureur du requérant,
2609-35-2-o JACQUES MONGEAU.

Joseph Michel Picard

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Michel Picard domicilié et résidant au 1017, rue Rougemont, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Michel Leblanc.

Montréal, le 13 août 1979.

Le procureur du requérant,
2564-35-2-o JACQUES MONGEAU.

Dominique Reid

Avis est par la présente donné que Dominique Reid, résidant et domicilié au numéro 384 sud, 14e Avenue, appartement 6, ville de Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir la permission de changer son nom en celui de Dominic Reid.

Sherbrooke, le 15 août 1979.

Le requérant,
2649-36-2-o DOMINIQUE REID.

Denise Sabourin

Avis est donné que Denise Sabourin, coiffeuse, résidant et domiciliée au 8210 AA, de la rue Desroches, appartement 101, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Beaupré.

Montréal, le 30 juillet 1979.

Les procureurs de la requérante,
2735-36-2-o ST-LOUIS, BUSHEY & LAPORTE.

Seevaramen Sanguni-Nair

Avis est donné que Seevaramen Sanguni-Nair, opérateur de consoles, domicilié au 5081, rue Berri, app. 312, Montréal, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Nair.

Montréal, le 10 août 1979.

Le procureur du requérant,
2628-35-2-o ROGER DOMINGUEZ.

Saad Wahba

Avis est, par les présentes, donné que Saad Wahba, comptable, résidant et domicilié au 2400, Van Horne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Félix Wahba.

Montréal le 17 août 1979.

Le requérant,
2589-35-2-o SAAD WAHBA.

Stephen Welch

Avis est donné que Stephen Welch, administrateur, domicilié au 100, rue Marcoux, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Steve Welch.

Québec, le 1er août 1979.

Le procureur du requérant,
2505-35-2-o JACQUES LANGLOIS.

Code de procédure civile (Aritcle 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013489-792

LES FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corporation dûment incorporée, ayant sa principale place d'affaires au 1253, McGill College, en les ville et district de Montréal, demande-

resse, c. LUCIENNE LEGAULT-CYR, en sa qualité de tutrice à son fils Richard Cyr, autrefois résidant et domiciliée en les ville et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue, défenderesse.

Par ordre de la Cour

La défenderesse Lucienne Legault-Cyr est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (a. 119*a* c.p.c.) a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 23 août 1979.

Le protonotaire adjoint,
2682-o RONALD CHASSÉ.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-12-003818-796

JOVETTE LIBOIRON, requérante, c. ROLLAND DUFRESNE, intimé

Prenez avis qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu contre vous le 21 juin 1979 par l'honorable juge Fernand Legault, et qu'une copie dudit jugement a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Saint-Eustache, le 27 août 1979.

Les procureurs de la requérante,
2727-o SOUMIS ET BERTRAND.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001070-798

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. DAVID CARTER autrefois domicilié au 224, rue Sud, Cowansville, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à David Carter de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis en français à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de l'intention du défendeur David Carter.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
2664-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-009372-782

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. ULFET CORUH, autrefois domicilié à 1923 ouest, Dorchester, Montréal, maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Ulfet Coruh de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis en français à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Ulfet Coruh.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
2664-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007973-789

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. SYLVAIN LANGLOIS, autrefois domicilié au 1121, Mistral, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Sylvain Langlois de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration, a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Sylvain Langlois.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000770-794

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté, du Chef de la province, demandeur, c. ROBERT LETHBRIDGE, autrefois domicilié au 3610, Durocher, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence, ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Robert Lethbridge de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, en français, à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Robert Lethbridge.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008595-789

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. KLAUS JURGEN MIELKE, autrefois domicilié au 3780, côte des Neiges, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Klaus Jurgen Mielke de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis en français à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Klaus Jurgen Mielke.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005648-789

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté, du Chef de la Province, demandeur, c. RAYMOND MORIN, autrefois domicilié au 6540, Rosemont, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Raymond Morin de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, en français à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Raymond Morin.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-0010006-783

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté, du Chef de la province, demandeur, c. BRIAN T. O'CONNOR, autrefois domicilié au 5160, Westmount, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Brian T. O'Connor de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, en français, à la *Gazette officielle du Québec*».

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Brian T. O'Connor.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-009031-784

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté, du Chef de la province, demandeur, c. PIERRETTE TAPP, autrefois domicilié au 4596, Décarie, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Pierrette Tapp de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe, à l'intention du défendeur Pierrette Tapp.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

2664-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008611-784

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté, du chef de la province, demandeur, c. MARIE-PAUL TURGEON, autrefois domicilié au 5965, d'Aragon, Montréal, Qué., maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connus dans la province, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Marie-Paul Turgeon de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, en français, à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Marie-Paul Turgeon.

Québec, le 15 août 1979.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

2664-o

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ALUMINIUM EMOND LAFONTAINE INC.

Avis est donné par la présente que «ALUMINIUM EMOND LAFONTAINE INC.» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec, dans le but d'abandonner sa charte.

Charlemagne, le 31 août 1979.

Le liquidateur,
MARCEL LAFONTAINE.

2737-o

WILFRID AMPLEMAN INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie WILFRID AMPLEMAN INCORPORATED, constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2683-o LAVERY, O'BRIEN.

ALPHONSE BENOIT LTEE

Prenez avis que la compagnie ALPHONSE BENOIT LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 20 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2736-o MARTEL, BRASSARD & CANTIN.

J.A. BOISVERT INC.

Prenez avis que la compagnie J.A. BOISVERT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Magog, le 21 août 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
2650-o J. BOISVERT.

BOIVIN TEXTILES INC.

Prenez avis, que la compagnie BOIVIN TEXTILES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,
2684-o JACQUELIN LÉGARÉ, *avocat*.

JOCELYNE BOURASSA INC.

Prenez avis que la compagnie JOCELYNE BOURASSA INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 10 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2651-o TREMBLAY & FERLAND.

CHAMPOWER SERVICES INC.

Prenez avis que la compagnie CHAMPOWER SERVICES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 août 1979.

Le président,
2685-o R. TREMBLAY.

CLUB SPORTIF DE SILLERY INC.

Prenez avis que la compagnie CLUB SPORTIF DE SILLERY INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 3 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
ROUSSY, BLANCHARD, GAULIN
2738-o & ASSOCIÉS.

CREMERIE D'ASBESTOS LTEE

Avis est donné que la compagnie CREMERIE D'ASBESTOS LTEE, constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant sa principale place d'affaires en la ville d'Asbestos, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Asbestos, le 10 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2686-o LAROCQUE ET BISSON.

DELAIR FOOD LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie DELAIR FOOD LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
2652-o MERCIER & ROBB.

DOUVILLE LAVE-AUTO INC.

Prenez avis que la compagnie DOUVILLE LAVE-AUTO INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Hyacinthe, le 16 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2687-o L'HEUREUX, GIRARD & VANIER, *notaires*.

JACK ENGEL REALTIES INC.

Prenez avis que la compagnie JACK ENGEL REALTIES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Westmount, le 20 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2653-o Me Eric S. Helfield.

EQUIPEMENTS LAURIN INC.

Prenez avis que la compagnie «EQUIPEMENTS LAURIN INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Eustache, le 6 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2654-o Jacques Gravel, *avocat*.

LES ENTREPRISES DLAREG LTEE

Avis est donné que la compagnie LES ENTREPRISES DLAREG LTEE, juridiquement constituée en vertu de la Loi des compagnies, dont le siège social est situé dans la ville de Montréal, Qué., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 juillet 1979.

Le secrétaire,
2645-o Eileen Synder.

GOLD ARTS JEWELLERY CO. LTD.

Avis est donné que GOLD ARTS JEWELLERY CO. LTD., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 21e jour d'août 1979.

Les procureurs de la requérante,
2703-o McMaster Meighen.

LES IMMEUBLES BOMART INC.

Prenez avis que la compagnie LES IMMEUBLES BOMART INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Magog, le 21 août 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
2655-o J. Boisvert.

LES INSTALLATIONS DE METAL LERCO LTEE

Prenez avis que la compagnie LES INSTALLATIONS DE METAL LERCO LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Mascouche, le 17 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2656-o Pigeon & Duval, *notaires*.

LETOURNEAU & FRERES (1968) LTEE

Avis est, par les présentes, donné que LETOURNEAU & FRERES (1968) LTEE, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social au 3050, rue Perras, Saint-Hubert, Qué., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 8 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2712-o Paul Lemieux, *avocat*.

MOUNT JAMIE MINES (QUEBEC) LIMITED

(*Libre de responsabilité personnelle*)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie MOUNT JAMIE MINES (QUEBEC) LIMITED (Libre de responsabilité personnelle), constituée en vertu de la Loi des compagnies minières, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Le secrétaire,
2704-o John A. Murphy.

NSP LIMITED

Prenez avis que NSP LIMITED, compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 16 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
Courtois, Clarkson, Parsons
2728-o & Tétrault.

NUNA INCORPORATED

Avis est donné que NUNA INCORPORATED, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son

siège social à Beaupré, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 21 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
2657-o LÉTOURNEAU & STEIN.

PSN (HOCKEY) LTEE

Prenez avis que PSN (HOCKEY) LTEE, compagnie légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Québec, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 16 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
2705-o & TÉTRAULT.

JOS. PICHETTE & FILS LTEE

La compagnie JOS. PICHETTE & FILS LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément à la Loi des compagnies.

Les procureurs de la compagnie,
2729-o FOURNIER, CARRIER, VAILLANCOURT.

PROU CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie PROU CONSTRUCTION INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 20 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
FLYNN, RIVARD, CIMON, LESSARD
2706-o & LEMAY.

RESTAURANT KIKI INC.

Prenez avis que la compagnie RESTAURANT KIKI INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Magog, le 21 août 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
2658-o G. LANGLOIS.

SERVICES DE MINI-BETON MAURICIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que SERVICES DE MINI-BETON MAURICIEN INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Tracy, le 21 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
PEPIN, GOUGEON, LEBLANC, LUSSIER
2707-o & ROUSSEAU, *notaires*.

SOCIETE DU PROJET DE FILM SUR L'IDENTITE QUEBECOISE

Prenez avis que la compagnie SOCIETE DU PROJET DE FILM SUR L'IDENTITE QUEBECOISE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

La présidente,
2688-o TINA HORNE.

SOGEBEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que SOGEBEL INC., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social au 3050, rue Perras, Saint-Hubert, Qué., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 8 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2713-o PAUL LEMIEUX, *avocat*.

STATION DU QUARTIER MURDOCK INC.

Prenez avis que la compagnie STATION DU QUARTIER MURDOCK INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 16 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2708-o MAURIL TREMBLAY, *avocat*.

STUART INVESTMENT & AGENCIES INC.

Avis est donné que STUART INVESTMENT & AGENCIES INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 21 août 1979.

Les procureurs de la requérante,
2689-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

J.H. VICTOR & SON INC.

La compagnie J.H. VICTOR & SON INC., donne avis qu'elle s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 22 août 1979.

Le procureur de la compagnie,
2690-o SAMUEL E. BERGER, Q.C., *avocat.*

ZANETTI ET ROY INC.

Avis est donné que ZANETTI ET ROY INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 août 1979.

Les procureurs de la compagnie,
DROUIN, SIROIS, LEBRUN,
2691-o PAPINEAU & ARSENEAULT, *avocats.*

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

AIR DRILLING SERVICES (INTERNATIONAL) LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «AIR DRILLING SERVICES (INTERNATIONAL) LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Pierre G. Rioux, 5, place Ville-Marie, édifice IBM, bureau 1203, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 5, place Ville-Marie, édifice IBM, bureau 1203, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1618-3014

ATLANTIC SLEEP PRODUCTS (1978) LTD.

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 27e jour de juillet 1979, elle a accordé un nouveau permis à la compagnie ATLANTIC SLEEP PRODUCTS LTD., l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «ATLANTIC SLEEP PRODUCTS (1978) LTD.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1478-8392

CAPITAL FIRST CITY LTEE FIRST CITY CAPITAL LTD.

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 15e jour d'août 1979, elle a accordé un nouveau permis à la compagnie «FIRST CITY CAPITAL LTD.», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «CAPITAL FIRST CITY LTEE — FIRST CITY CAPITAL LTD.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1337-7502

GCO MINERALS COMPANY

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «GCO MINERALS COMPANY» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est C T Corporation System (Canada), Ltd., 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2646-o 1637-3219

ISARDE AKTIENGESELLSCHAFT

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «ISARDE AKTIENGESELLS-

CHAFT» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie est Aster Corporation, 2325, boulevard Rome, suite 3, Brossard.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 2325, boulevard Rome, suite 3, Brossard, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o 1637-2799

TELECOURIER (WESTERN) INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «TELECOURIER (WESTERN) INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Jean-Pierre Ouellet, du 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 5445 ouest, Henri-Bourassa, Saint-Laurent, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o 1637-7517

U S AIR, INC.

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 20e jour d'août 1979, elle a accordé un nouveau permis à la compagnie «ALLEGHENY AIRLINES, INC.», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «U S AIR, INC.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o 1230-6114

Curatelle publique — Loi de la

Succession Peter George Patterson

Succession de Patterson, Peter George, en son vivant de 668, avenue F.-Murdochville, Québec décédé le 23 mai 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

2659-o

Succession Edmond Saab

Succession de Saab, Edmond, en son vivant de 1000, Lawlor, app. 803, Saint-Laurent, décédé le 20 juin 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

2726-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Parti Communiste du Québec

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du parti, de monsieur Richard Ducharme au poste de représentant officiel du Parti Communiste du Québec, par monsieur Diego Bronzati, 3684, rue Drolet, Montréal, H2X 3H6.

Montréal, le 27 août 1979.

La secrétaire,
JOHANE CANNING-LACROIX.

2714-o

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. Gilles Dubé au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Matapédia, par madame Augustine Blanchette, rang 9, Saint-Charles-Garnier, Rimouski, G0K 1K0.

Montréal, le 21 août 1979.

La secrétaire,
JOHANE CANNING-LACROIX.

2739-o

Parti québécois

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti québécois, de M. François Porlier au poste de représentant officiel de l'association du Parti québécois du comté de Gaspé, par M. Jules Monfette, route 132, Newport-Centre.

Montréal, le 20 août 1979.

La secrétaire,
JOHANE CANNING-LACROIX.

2740-o

Liquidation des compagnies — Loi de la

LES PLACEMENTS DE LEVIS INC.

Avis est donné que la compagnie «LES PLACEMENTS DE LEVIS INC.», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 27 janvier 1961, avec siège social à Lévis, a été dissoute le 16 août 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2646-o 1329-3451

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

THE AETNA CASUALTY AND SURETY COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de THE AETNA CASUALTY AND SURETY COMPANY est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec dans les catégories d'assurances suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Garantie
Contre la grêle
Responsabilité
Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à THE AETNA CASUALTY AND SURETY COMPANY au préalable.

La compagnie a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) et elle a déposé auprès du ministre des Finances du Québec le cautionnement exigé pour pratiquer l'assurance maritime.

Le siège social de la compagnie est situé au 151, Farmington Avenue, Hartford, Connecticut 06156 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à 1, place Ville-Marie, suite 1000, Montréal, H3B 4H1.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 août 1979.

Le surintendant des assurances,
2697-o JACQUES M. ROY.

AMERICAN RESERVE INSURANCE COMPANY

Annulation de permis

Attendu que la compagnie d'assurance AMERICAN RESERVE INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, dont les quartiers généraux administratifs sont situés à 55 east, Monroe Street, Chicago, Illinois, U.S.A. et dont le principal établissement d'affaires au Québec est situé à 70 ouest, route Trans-Canada, Lévis

était dûment autorisée à pratiquer l'assurance de dommages au Québec, sous le permis numéro 751.

Attendu que la compagnie a été déclarée insolvable le 7 juin 1979 par les autorités de l'état du Rhode Island.

Attendu que le 19 juin 1979 le ministre des Finances du Canada a retiré le certificat d'enregistrement de la compagnie.

En conséquence, avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de AMERICAN RESERVE COMPANY devient nul de plein droit en vertu de l'article 365 *d*) de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 août 1979.

Le surintendant des assurances,
2646-o JACQUES M. ROY.

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 23 août 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Michel Therriault 957 sud, rang Salvail La Présentation Saint-Hyacinthe, Qué. J0H 1B0	35857	Assurance sur la vie
M. Daniel Gagné 6321, place Malicorne, app. 6 Ville d'Anjou, Qué. H1M 2S8	35948	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mlle Diane Horman 1235, Rolland-Therien, app. 101 Longueuil, Qué. J4J 4V9	35947	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Denis Gagnon 134, place de la Traverse Saint-Gilles, Qué. G0S 2P0	36341	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Serge Dionne 1557, du Perche Chicoutimi, Qué.	35640	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Sylvie Dupont 1312, rue Gigaire Shawinigan, Qué.	35121	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Chantal Routhier 201, rang 8 sud Sacré-Coeur-de-Marie, Qué. G0N 1W0	36030	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Claude Dumais 2173, McNamara Laval, Qué. H7S 1S6	35855	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Louis Jean 61, rue Sanatorium Mont-Joli, Qué.	34881	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean Cavanagh 181, rue Saint-Pierre Magog (Stanstead) Qué. J1X 3A4	35105	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Gervais Thivierge 255, avenue Saint-Joseph Tring-Jonction, Qué.	35683	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Bernard Gagnon 545, rue Dequen Chicoutimi, Qué. G7V 1P2	34703	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mlle Lise Lemoyne 3575, McCartney, app. 2 Sainte-Foy, Qué.	35540	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Denis Monette 39, 8e Avenue, app. 15 Laval-des-Rapides, Qué.	35536	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Sylvie Provost 4250 est, boulevard Métropolitain, app. 25 Saint-Léonard, Qué. H1S 1A1	33306	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Marc Charbonneau 82, Lapointe Ile-Saint-Jean, Terrebonne, Qué. J6W 3M9	33856	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Pierre Goulet 125, place de la Vanoise Saint-Romuald, Qué. G6W 2L9	35181	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Gérald Boudreau 5130, boulevard Henri-Bourassa, app. 1 Charlesbourg, Qué.	32405	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Roger Tremblay R.R. no 2, Grand-Détour (Matane) Qué.	30322	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Marc Bujold 123, Chauveau Neufchâtel, Qué.	31361	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Pamela McEntee 1001, avenue Hyman app. 103 Dollard-des-Ormeaux, Qué.	16069	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Frank Morrison 11, Oakridge Blvd. Ottawa, Ontario K2G 2T6	17496	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Denys Villeneuve 295, de la Gare Alma, Qué.	23103	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Alain Gauthier 61 est, rue Boulanger Alma, Qué. G8B 3X2	32767	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Giguère 967, rue Casot, app. 5 Québec, Qué.	29940	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Micheline Lebouthillier 2080, boulevard Masson Les Saules, Qué. G1P 1K6	25589	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Lechasseur 764, Fort-Saint-Louis Boucherville, Qué.	29763	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Hugues Grenier 266-A ouest, rue Denison Granby, Qué. J2G 4E4	11801	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Robert Gourdeau 2600, rue Duval, app. 406 Québec, Qué.	11619	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul-Henri Labrecque 600, rue Bruyère Drummondville-Nord Qué.	31087	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. R. Brian Redmond 995, 1re Avenue Ile-Bizard, Montréal H9C 1K4	19766	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean Morin 76, rue du Collège app. 19 Beauport, Qué.	17412	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mme Francine Montpetit C.P. 351 Cadillac (Abitibi) Qué. J0J 1C0	27092	Assurance sur la vie
M. Marc André Boudreault 903, rue Labelle, app. 6 Saint-Jovite, Qué. J0T 2H0	5377	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Grégoire Lajoie 772 est, boulevard des Milles-Iles Sainte-Thérèse, Qué.	30347	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,

2646-o JACQUES M. ROY.

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 27 août 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie et certificat*
M. Michel Guertin 781, Chanoine-Groulx, app. 3 Sainte-Foy, Qué. G1X 2M7	35901	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Vincent Ouellet 1280, Dolan Sainte-Foy, Qué.	32390	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michael Moore 995, 1re Avenue Ile-Bizard, Qué. H9C 1K4	17294	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Jean-Paul Turbide 1875, Jacques-Cartier Mont-Joli, Qué. G5H 2X1	35527	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Santella Giuseppe 9145, L'Esplanade, app. 1 Montréal, Qué.	36057	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Maxime Lavoie 1255, rue Allais, app. 6 Les Saules, Qué.	34398	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Bernier 237, des Tulippes Saint-Rédempteur, Qué. G0S 3B0	33462	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gaétan Desmeules 124, rue Langelier, app. 17 Arvida, Qué.	33294	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Antoine Dufour 810, 14e Avenue Pointe-aux-Trembles H1B 3T1	35943	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Louise Vachon 87, Sorensen Sept-Iles, Qué. G4S 1B4	35873	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Salvatore Bono 8197, rue Saint-André Montréal, Qué. H2P 1Y4	27961	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Nour-Eddine Zerriffi 93, rue Cartier Roxboro, Qué. H8Y 1G9	35782	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Luc Charette 575, rue des Prés Saint-Jérôme, Qué. J7Z 3N9	33614	Assurance sur la vie
M. Jean Labire 3490, McCartney, app. 312 Sainte-Foy, Qué. G1X 2G2	24214	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Marcel Bélanger 396, rue Moreau Rimouski, Qué. G5L 1R2	33896	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Aimé Imbeault 116, chemin Tour-du-Lac Lac-Beauport, Qué. G0A 2C0	12630	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Daniel April 6610, boulevard L'Assomption, app. 2 Montréal, Qué. H1T 2N1	30555	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Kazen Abrishamian P.O. Box 1196 Station «H» Montréal, Qué. H3G 2N2	30576	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Charles Dionne Rue Station, C.P. 52 Saint-Philippe-de-Néri (Kamouraska) Qué. G0L 4A0	8847	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Roberte Chartrand 10, Terrasse Champlain Aylmer, Qué.	34248	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Angelo Muro 6520, 27e Avenue, app. 1, Rosemont, Montréal, Qué. H1T 3K1	17558	Assurance sur la vie

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

2646-o

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 17 août 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie d'assurance*
M. Jacques Hamel 2160, boulevard Mercure Drummondville, Qué. J2B 3P9	34334	Assurance contre la maladie ou les accidents

Nom et adresse	Dossier	Catégorie de certificat
M. Ménandre Racine 132-A, rue Hocquart Sainte-Rose-de-Laval, Qué. H7L 2L2	34675	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. André Héroux 1872, boulevard Laurier Sillery, Qué. G1S 1M8	35670	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Daniel Beaucage 271, Mgr-de-Belmon Boucherville, Qué. J4B 2L3	35892	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Dupont Route 277 Grand-Rang Lac-Etchemin G0R 1S0	9457	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. André Stockley R.R. no 1 8e Avenue Saint-Blaise (Saint-Jean) Qué.	26160	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Claude Mercier 514, rue Lafontaine Rivière-du-Loup G5R 3C4	32450	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Michel Renaud 7131, avenue Concourt Ville d'Anjou, Qué. H1X 3Y2	29672	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Denis Ladouceur 252, rue Laure-Conan Laval-des-Rapides, Qué. H7N 3J7	32938	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Garry Payne 840, Mélançon, app. 402 Saint-Jérôme, Qué. J7Z 5X9	32232	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Laurier Nault 50, du Progrès, app. 213 Pointe-Gatineau, Qué. J8T 2B3	25107	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Joseph-H. Martel 78, rue Porlier Sept-Iles, Qué. G4S 1E9	16626	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Yves Turcotte 9, rue Montplaisir Cap-de-la-Madeleine G8T 2Y2	29044	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Fortin 341, rue Saint-Dominique Jonquière, Qué. G7X 6L4	10208	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre-A. Fontaine 160, des Tringles Farhnam, Qué.	34243	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Claude Lavoie 850, boulevard Jean-Noël-Tremblay Chicoutimi, Qué. G7J 3P4	33379	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gabriel Perche 57, rue Saint-Sulpice Oka, Qué. J0N 1E0	33083	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul Messier 675, rue Yvon Iberville, Qué.	27145	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Monsieur Mario Courcy 255, rue Saint-Rédempteur Matane, Qué. G4W 1K4	30464	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Séguin 22, rue Verchères Baie-Comeau, Qué. G4Z 2V2	31814	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. André Leblanc 670, avenue Duchesnay Saint-Hyacinthe, Qué. J2S 7A5	29144	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gilles Desrosiers C.P. 4 1141, rue Expo Farnham, Qué. J2N 2R4	8686	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Hébert Joseph 57, rue Saint-Paul Saint-Paul-l'Ermite J5Z 2H1	32074	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Camil Gauthier 10, rue Saint-Octave Jonquière, Qué. G7X 7C2	24847	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Mario-A. Fortin 14, rue Montreuil, app. 402 Villeneuve, Qué. G1E 5Z9	33499	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul Lessard 3152, avenue Saint-Louis Shawinigan, Qué. G9N 3G8	35974	Assurance sur la vie
M. Daniel Paquette 89, rue Saint-Sylvestre, app. 1 Longueuil, Qué. J4H 2W1	34624	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Léon Dufour 40, Marsolet, app. 17 Sept-Iles, Qué. G4S 1P8	34951	Assurance sur la vie
M. Serge Sweeney 166, rue Trudel C.P. 1777 Nicolet, Qué. J0G 1E0	36208	Assurance sur la vie
M. Guy Dorion 34, côte des Erables Charlesbourg-Ouest, Qué. G2H 1A4	33160	Assurance sur la vie
M. W.-W. Bourgeois 10500, rue de Sacré-Coeur, app. 3 Montréal, Qué. H2C 2S9	5519	Assurance sur la vie
M. Gilles Gravel 582, rue Piché, app. 6 Terrebonne, Qué. J6W 4C4	29782	Assurance sur la vie
M. Wayne Kendall 5400, rue Champagne Trois-Rivières-Ouest, Qué. G8Y 3R9	25929	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Germain Thibert 1680, rue Cherrier C.P. 657 Ville Sainte-Catherine, Qué. J0L 1E0	22159	Assurance contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,
2646-o JACQUES-M. ROY.

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 13 août 1979, en vertu de l'article 360*a* de la Loi sur les assurances.

Nom et adresse	*Dossier*	*Catégorie d'assurance*
M. André McKenna 5010, boulevard Robert Saint-Léonard, Qué. H1R 1P7	32742	Assurance sur la vie
Mlle Lucie Essiambre 920, rue Saint-Charles, app. 4 Saint-Lambert, Qué. J4P 2A5	35438	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Denys Fortin 138, boulevard Bégin Saint-Anselme (Dorchester) Qué. G0R 2N0	35726	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Alain Lachance 1250, de Repentigny Québec, Qué. G1S 1Y3	30927	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,
2646-o JACQUES-M. ROY.

DOMINION OF CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE
THE DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de DOMINION OF CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE — THE DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY

est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

Contre la maladie ou les accidents
Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Garantie
Responsabilité
Vie (activités excluant les contrats avec participation)

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à DOMINION OF CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE — THE DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70).

Le siège social de la compagnie est situé à 165, University Avenue, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1080, côte du Beaver Hall, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 22 août 1979.

Le surintendant des assurances,
2698-o JACQUES M. ROY.

FLORISTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

Annulation de permis

Attendu que la compagnie d'assurances FLORISTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, dont le siège social est situé à 500, St. Louis Street, Edwardsville, Illinois, U.S.A. et dont le principal établissement d'affaires au Québec est situé au 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, suite 2500 était dûment autorisée à pratiquer l'assurance de dommages au Québec, sous le permis numéro 684.

Attendu que la compagnie a cessé la pratique de l'assurance de dommages en réassurant ses affaires avec le groupe Anglo-Gibraltar. Conformément à l'entente de réassurance entrant en vigueur le 1er janvier 1979.

En conséquence, avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de FLORISTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY est annulé, conformément à l'article 359*a* de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 août 1979.

Le surintendant des assurances,
2646-o JACQUES M. ROY.

LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurances suivantes:

Automobile
Aviation
Biens
Bris des machines
Contre la grêle
Contre la maladie ou les accidents
Garantie
Responsabilité
Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à LES PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Québec un cautionnement de 825 000 $.

Le siège social de la compagnie est situé à 801 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., H2L 1K8.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 août 1979.

Le surintendant des assurances,
2646-o JACQUES M. ROY.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Chicoutimi et la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Dominique-de-Jonquière, corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté de Chicoutimi, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU SAGUENAY», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
2524-35-4-o JULIEN BOIVIN, GÉRARD GAGNÉ.

TRANSAMERICA INSURANCE COMPANY

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que TRANSAMERICA INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes:

Automobile
Biens
Bris des machines
Garantie
Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé à 1150, South Olive Street, Los Angeles, California 90015 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à place du Canada, suite 2240, Montréal, Qué., H3B 2R9.

Le public est invité à présenter à mon bureau dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 21 août 1979.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

2660-o

Richesses naturelles

Vente de permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «SOUMISSION POUR PERMIS DE RECHERCHE POUR LE PETROLE ET LE GAZ NATUREL» seront reçues par le soussigné, Claude Roquet sous-ministre associé à l'énergie, Direction générale de l'énergie, 1050, Saint-Augustin, Québec, Qué., G1R 4Z5, jusqu'à quatorze heures, le 28 septembre 1979 pour l'obtention de permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel, conformément à l'article 186 de la Loi des mines (1965, chapitre 34) sur les blocs 239 et 304 inclusivement.

La carte indiquant la localisation des blocs peut être obtenue au ministère des Richesses naturelles moyennant un versement de 5 $ non remboursable.

Une soumission séparée doit être faite pour chaque bloc et être accompagnée d'un chèque certifié payable à l'ordre du ministère des Finances pour le montant offert et devra inclure le prix de la rente annuelle pour la première année qui est de huit cents (0,08 $) l'hectare.

Le ministre délégué à l'énergie se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Québec, le 20 août 1979.

Le sous-ministre associé,
CLAUDE ROQUET.

2615-35-2-o

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Montmorency

Dans la municipalité de Saint-Laurent Ile-d'Orléans:

La route du quai entre la route 368 (avenue Royale) et le quai désaffecté vis-à-vis du lot 149 sur une longueur approximative de 70 mètres.

Circonscription électorale de Richmond

Dans la municipalité de Richmond:

La rue Gouin entre la route 143 et le chemin d'accès au banc vis-à-vis le lot P-447, sur une longueur approximative de 223 mètres.

Le chemin d'accès au banc vis-à-vis les lots P-388, P-472, P-560 et P-561, sur une longueur approximative de 730 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

2709-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire:

La route Beaubien au nord de la route 283 vis-à-vis des rangs 1 et 2 et sur une longueur approximative de 5 000 mètres.

Une partie du chemin du lac Beaumont au sud de la route 283, vis-à-vis le lot 3 du rang 1, sur une longueur approximative de 500 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

2709-o

Le chemin ci-après désigné, ne sera plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Deux-Montagnes

Dans la municipalité de Mirabel:

Des voies de service au nord de la 158, vis-à-vis les lots P-86, P-87, P-88, P-89, P-90, P-91, P-92, P-93, P-94, P-95 et P-96, sur une longueur approximative de 2 800 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Beauce-Nord

Dans la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, paroisse:

Le chemin de desserte agricole, à l'est de l'autoroute 73, vis-à-vis des lots P-2, P-3, P-5 N.-S., P-7, P-9, P-10 et P-12, à partir du chemin Bélair-Ouest en allant vers le sud sur une longueur de 4 441 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome, ville:

Le chemin de desserte agricole, à l'est de l'autoroute 73, vis-à-vis des lots P-423, P-422, P-421, P-420, P-419, P-418 et P-417, à partir du chemin Haut-Beauséjour en allant vers le sud sur une longueur de 5 230 pieds.

Québec, le 10 mars 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Bellechasse

Dans la municipalité de Saint-Benjamin:

Une section du chemin des 13e et 14e Rangs, vis-à-vis du lot partie 861, sur une longueur approximative de 260 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Léon-de-Standon:

Une section désaffectée de l'ancien chemin du rang Saint-Guillaume entre les 8e et 9e Rangs, sur une longueur approximative de 220 mètres.

Circonscription électorale de Charlesbourg

Dans la municipalité du Lac-Saint-Charles:

Une section désaffectée de la 1re Avenue au sud-ouest du nouveau chemin vis-à-vis les lots 1443 partie, 1444, 1447 et 1448, sur une longueur approximative de 91 mètres.

Circonscription électorale de Dubuc

Dans la municipalité de Shipshaw:

Une section désaffectée de la route Fillion vis-à-vis le lot 16-B, sur une longueur approximative de 103 mètres.

Une section désaffectée de l'ancienne route 172 vis-à-vis les lots 16-B et 17-A, sur une longueur approximative de 36 mètres.

Une section désaffectée de l'ancienne route 172 vis-à-vis le lot 17-A, sur une longueur approximative de 10 mètres.

Circonscription électorale de Duplessis

Dans la municipalité de Gallix:

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 930 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 280 mètres.

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 960 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 330 mètres.

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 1 120 mètres.

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 138 sur une longueur approximative de 570 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 138 vis-à-vis rivière Brochu sur une longueur approximative de 410 mètres.

Circonscription électorale de Frontenac

Dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus, paroisse:

Une section du chemin 9e Rang nord, vis-à-vis les lots 12-A, 12-B, 12-C, 12-E, 12-F, 13-A, 13-B, 13-C, 13-D, 14-A et 14-B sur une longueur approximative de 747 mètres.

Dans la municipalité de Halifax-Sud, canton:

Une section désaffectée de l'ancienne route 49 au sud de la route 265, vis-à-vis le lot 324 sur une longueur approximative de 122 mètres.

Circonscription électorale de Johnson

Dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton:

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 222, vis-à-vis les lots 34-1, 34-2, 34-3, 34-4, 34-5, 34-6 et partie de 34-N.-S. rang VIII, sur une longueur approximative de 403 mètres.

Circonscription électorale de Laurentides-Labelle

Dans la municipalité de Lac-Supérieur:

Une section désaffectée de l'ancien chemin du Lac-Supérieur vis-à-vis les lots P-32, P-33 et P-33B des rangs X et XI, dans le canton de Wolfe, sur une longueur approximative de 393 mètres.

Circonscription électorale de Matane

Dans la municipalité de Grand-Métis:

Une section désaffectée de l'ancienne route 234, vis-à-vis les lots 17, 63, 67, 68 et 71, sur une longueur approximative de 451 mètres.

Circonscription électorale de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bon-Secours:

Une section désaffectée au nord du chemin du rang II, vis-à-vis les lots 476, 477 et partie 478, sur une longueur approximative de 287 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Eugène:

Trois sections désaffectées par suite de la reconstruction de la route 285, vis-à-vis les lots 376, 377 et 379 rang II sur une longueur approximative totale de 582 mètres.

Circonscription électorale de Verchères

Dans la municipalité de Contrecoeur:

Une section désaffectée du chemin montée Lapierre (ancienne montée Saint-Antoine) vis-à-vis les lots 256, 257, 303 et 304, sur une longueur approximative de 1 220 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Rivière-du-Loup

Dans la municipalité de Saint-Arsène, paroisse:

Le chemin du 5e Rang est, entre la route du Moulin et la route rang 4, sur une longueur de 10 650 pieds.

Comté de Rouyn-Noranda

Dans le canton non organisé de Beauchastel:

La route 391, vis-à-vis du lot 44 du rang II et des lots 49 à 45 du rang I, sur une longueur de 5 430 pieds.

Dans le canton non organisé de Cléricy:

La route en travers des rangs VI et VII, vis-à-vis des lots 15 et 16, sur une longueur de 10 885 pieds.

Québec, le 21 mars 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Beauce-Nord

Dans la municipalité de Saint-Jean-Chrysostome:

Une partie du chemin Vanier (chemin du 1er rang Taniata) situé entre la rue de l'Eglise et la route de la Rivière sur une longueur approximative de 586 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Chauveau

Dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures:

La route Racette entre la route 138 et le chemin du Bord-de-l'Eau, vis-à-vis les lots 434 et 433, sur une longueur approximative de 1 571 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenu par le ministère des Transports.

Comté d'Iberville

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, paroisse:

L'ancien chemin Fort-Georges et son raccordement avec le nouveau chemin, entre le chemin Grande-Ligne et le nouveau chemin Fort-Georges, vis-à-vis des lots 274, 275 et 276, sur une longueur de 770 pieds.

L'ancien chemin Fort-Georges, entre l'autoroute 10 et le nouveau chemin Fort-Georges, vis-à-vis des lots 90 et 92, sur une longueur de 1 600 pieds.

Québec, le 10 mars 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront, plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale d'Abitibi-Ouest

Dans le canton non organisé de Villemontel:

La route des 7e et 8e Rangs, vis-à-vis les lots 34-1, 34-2, 34-3, 35-1, 35-2 et 35-3, sur une longueur de 3 008 mètres.

Circonscription électorale de Berthier

Dans la municipalité de Saint-Zénon:

Une section désaffectée de l'ancienne route 43, vis-à-vis les lots P-1, P-2a, 3-a, 4-a, 5-a, 6 et 7-a, dans le rang V du canton de Courcelles sur une longueur approximative de 1 562 mètres.

Québec, le 29 mai 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Charlesbourg

Dans la municipalité de Stoneham:

La rue de l'Eglise de la 1re Avenue au chemin du Hibou vis-à-vis les lots 9 et 10 sur une longueur approximative de 680 mètres.

Circonscription électorale de Saguenay

Dans la municipalité de Pointe-Lebel:

Une section désaffectée de l'ancien chemin de Pointe-Lebel situé au nord-est du nouveau chemin, sur une longueur de 1 308 mètres.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,

2709-o LUCIEN LESSARD.

Office des professions du Québec

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 51*e* du Code des professions (1973, chapitre 43), que Pierrette Bouchard, ayant exercé sa profession à Québec, a été radiée d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 20 avril 1979.

Le président de l'Office des professions du Québec,
2665-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 51*e* du Code des professions (1973, chapitre 43), que Jeannette Caron, ayant exercé sa profession à Montréal, a été radiée d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 21 septembre 1978.

Le président de l'Office des professions du Québec,
2666-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 51*e* du Code des professions (1973, chapitre 43), que Doris Cindy Cline, ayant exercé sa profession à Montréal, a été radiée d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 15 juin 1978.

Le président de l'Office des professions du Québec,
2667-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis par les présentes, conformément à l'article 51*e* du Code des professions (1973, chapitre 43), que Marie-Paule Jolicoeur, ayant exercé sa profession à Québec, a été radiée d'une façon permanente du tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vertu d'une résolution du Bureau adoptée le 21 septembre 1978.

Le président de l'Office des professions du Québec,
2668-o ANDRÉ DESGAGNÉ.

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Fraisières et framboisières

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'assurance des fraisières et framboisières, en 1979-80, les prix unitaires, les taux de cotisation et d'escompte suivants:

1. Prix unitaires:

	Hectare
a) pour les fraisières	
i) année d'implantation	1 485 $
ii) première année de production	2 965
iii) autres années de production	1 485
b) pour les framboisières	
i) années d'implantation	1 485 $
ii) années de production	1 980

2. Taux de cotisation:

	Irrigué	*non irrigué*
a) pour les fraisières		
i) année d'implantation	30 $	40 $
ii) première année de production	110	145
iii) autres années de production	60	80
b) pour les framboisières		
i) années d'implantation	20	25
ii) années de production	60	70

Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

3. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 30 septembre de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement, par anticipation, sans toutefois dépasser le 30 septembre de l'année où la protection sera en vigueur.

Québec, le 14 août 1979.

Le secrétaire,
2741-o M.-MARC CLOUTIER.

Légumineuses

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année

d'assurance 1980, le prix unitaire et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaire:

55 $ les 1 000 kilogrammes.

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) Pour les nouveaux assurés et les anciens de 1 an et 2 ans d'expérience:

Régions 6 et 7: 9,5%
Autres régions: 5,5%

b) Pour les anciens assurés de 3 ans d'expérience et plus, les taux sont indexés à l'indice de perte de chaque producteur:

Indice de perte	*Régions 6 et 7*	*Autres régions*
0	8,0	4,5
0,01 – 0,70	8,5	5,0
0,71 – 1,30	9,5	5,5
1,31 – 2,60	11,0	6,5
2,61 –4,00	11,5	7,0
4,01 et plus	12,0	7,5

N.B.: Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 22 août 1979.

Le secrétaire,
2742-o M.-MARC CLOUTIER.

Régie de l'électricité et du gaz — Loi de la

SOCIETE GAZIFERE DE HULL INC.

Ajustement des prix du gaz

Avis est, par les présente, donné que SOCIETE GAZIFERE DE HULL INC., distributeur du gaz aux termes de la Loi de la Régie de l'électricité et du gaz (S.R. 1964, chapitre 87 et amendements) a, par sa requête numéro 2754-79, en date du 30 juillet 1979, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz l'autorisation d'augmenter ses taux de 0,142 $ par mpc à compter du 1er août 1979, pour les abonnés assujettis aux tarifs 1, 2, 3 et 4.

Avis est de plus donné qu'une ordonnance portant le numéro G-212 a été émise par la Régie, le 23 août 1979, comportant les conclusions suivantes:

«Par ces motifs, la Régie de l'électricité et du gaz accueille la présente requête quant à la demande de la requérante pour l'émission d'une ordonnance provisoire et, ordonne que:

a) 1. La majoration provisoire suivante soit ajoutée aux prix actuellement en vigueur de la requérante, en sus des majorations du coût du gaz autorisées depuis l'Ordonnance G-167:

Une majoration de 0,142 $ par mpc pour les consommateurs assujettis aux tarifs 1, 2, 3 et 4.

2. La majoration provisoire ci-dessus autorisée entre en vigueur pour les volumes de gaz consommés le ou après le 1er août 1979.

3. Cette majoration provisoire restera en vigueur jusqu'à ce que la Régie ait statué, de façon finale, sur la requête, après expiration du délai mentionné aux avis publics, s'il n'y a eu aucune représentation ni intervention ou après audition, le cas échéant.

4. La requérante devra tenir une comptabilité détaillée des majorations provisoires décrites par la présente ordonnance, afin de permettre, le cas échéant, le remboursement à chaque abonné des montants qui auraient été perçus en trop.

b) La requérante soumette à la Régie, dans un délai d'un mois de la date de la présente ordonnance, une étude montrant les effets sur ses tarifs de la diminution du contenu thermique du gaz de 995 à 985 Btu (unités thermiques britanniques) par pied cube.»

La Régie statuera de façon finale sur ladite requête après expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Copies de la présente requête et de l'Ordonnance G-212 peuvent être obtenues en s'adressant au soussigné.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit, en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui devra être signifiée à la requérante dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête doit les faire parvenir par écrit au soussigné dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Régie de l'électricité et du gaz,
Le secrétaire,
2715-o MARC B. BOISSONNAULT, C.A. ADM. A.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), elle a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre D'Accueil.

Le siège social de l'établissement est à Chambly, district judiciaire d'Iberville.

La ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
LISE PAYETTE.

2646-o 1637-9547

CENTRE D'ACCUEIL DES QUATRE VENTS

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), elle a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL DES QUATRE VENTS».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: «Centre d'Accueil».

Le siège social de l'établissement est à Saint-Donat-de-Montcalm, district judiciaire de Joliette.

La ministre,
LISE PAYETTE.

2646-o 1637-9539

CENTRE D'ACCUEIL EMILIE GAMELIN

La ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (1971, chapitre 48), elle a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 13e jour de juillet 1979, modifiant les lettres patentes émises le 7 juin 1978.

La ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
LISE PAYETTE.

2646-o 1627-2635

Soumissions — Demandes de

Village d'Albanel
(Lac-Saint-Jean-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant dûment autorisé, pour l'achat de 102 000 $ d'obligations du village d'Albanel datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 3/4% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 24 septembre 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courier
Edifice «G», Québec (Télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 102 000 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	13 500 $
22 octobre 1981	14 000
22 octobre 1982	14 500
22 octobre 1983	15 500
22 octobre 1984	5 500
22 octobre 1985	6 500
22 octobre 1986	7 000
22 octobre 1987	7 500
22 octobre 1988	8 500
22 octobre 1989	9 500

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionnée dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village d'Albanel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 29 — 36 000 $; 45 — 4 000 $ renouvellements d'emprunt; 65-78 — 62 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, edifice «G», 29e étage, salle no 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 24 septembre 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 24 septembre 1979, à 20 heures, au bureau municipal, 172, rue Principale, village d'Albanel, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village d'Albanel, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, le 29 août 1979.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES MARCIL.

Bureau municipal
172, rue Principale
village d'Albanel
comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, Qué., G0W 1A0
téléphone: 279-5551 ou 279-5811
code 418

2756-o

Municipalité de Bernières

(Comté de Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Bernières» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 780 500 $ d'obligations de la municipalité de Bernières datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 25 septembre 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 780 500 $ — 20 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	24 000 $
22 octobre 1981	28 000
22 octobre 1982	30 000
22 octobre 1983	33 000
22 octobre 1984	37 000
22 octobre 1985	41 000
22 octobre 1986	44 000
22 octobre 1987	49 000
22 octobre 1988	55 000
22 octobre 1989	60 000
22 octobre 1990	18 000
22 octobre 1991	20 000
22 octobre 1992	21 000
22 octobre 1993	24 000
22 octobre 1994	26 000
22 octobre 1995	28 000
22 octobre 1996	31 000
22 octobre 1997	34 000
22 octobre 1998	38 000
22 octobre 1999	139 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 139 500 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les

dernières années d'échéances excluant l'échéance du 22 octobre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 22 octobre 1999 au montant de 139 500 $ comprend un solde de 99 500 $ renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
22 octobre 2000	7 000 $
22 octobre 2001	8 000
22 octobre 2002	8 500
22 octobre 2003	9 000
22 octobre 2004	9 500
22 octobre 2005	10 000
22 octobre 2006	10 500
22 octobre 2007	11 500
22 octobre 2008	12 500
22 octobre 2009	13 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 139 500 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 22 octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La municipalité de Bernières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 154(156) — 175 000 $ renouvellement d'emprunt; 271 — 397 500 $; 278 — 208 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Qué., à 15 heures, le mardi 25 septembre 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 25 septembre 1979, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1250, de la Coop, Bernières, comté de Lévis, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Bernières, comté de Lévis, le 27 août 1979

Le secrétaire-trésorier,
ROGER NOËL.

Hôtel de ville
1250, de la Coop
Bernières
Comté de Lévis, Qué., G0S 1C0
téléphone: 831-2877, code 418 2716-o

Commission scolaire de Bersimis

(Siège social: ville de Forestville, Qué.)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Roger Lachance, directeur général, au centre administratif, 1, rue Albert, Forestville, comté de Saguenay, Qué., jusqu'à 19 h 30, le mardi 25 septembre 1979, pour l'achat de 170 000 $ d'obligations de la Commission scolaire de Bersimis datées du 22 octobre 1979, et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 170 000 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	10 000 $
22 octobre 1981	11 000
22 octobre 1982	13 000
22 octobre 1983	14 000
22 octobre 1984	16 000
22 octobre 1985	17 000
22 octobre 1986	19 000
22 octobre 1987	21 000
22 octobre 1988	24 000
22 octobre 1989	25 000

La Commission scolaire de Bersimis, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux

commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire de Bersimis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10 juillet 1979 — 50 000 $ dépenses d'immobilisations 1976-77; 10 juillet 1979 — 120 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 25 septembre 1979, à 19 h 30, au centre administratif, 1, rue Albert, Forestville, comté de Saguenay, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Forestville, le 28 août 1979.

Le directeur général,
ROGER LACHANCE.

Centre administratif
1, rue Albert
Forestville
comté de Saguenay, Qué., G0T 1E0
téléphone: 587-2235, code 418 2717-o

Corporation municipale de Gallix

(Comté de Duplessis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Thérèse Porlier, secrétaire-trésorier, bureau municipal, rue Lapierre, Gallix, comté de Duplessis, Qué., jusqu'à 19 heures, le mercredi 26 septembre 1979, pour l'achat de 127 500 $ d'obligations de la corporation municipale de Gallix datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 127 500 $ — 20 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	17 000 $
22 octobre 1981	18 500
22 octobre 1982	20 500
22 octobre 1983	1 500
22 octobre 1984	2 000
22 octobre 1985	2 000
22 octobre 1986	2 500
22 octobre 1987	2 500
22 octobre 1988	3 000
22 octobre 1989	3 000
22 octobre 1990	3 500
22 octobre 1991	3 500
22 octobre 1992	4 000
22 octobre 1993	4 500
22 octobre 1994	5 000
22 octobre 1995	5 500
22 octobre 1996	6 000
22 octobre 1997	7 000
22 octobre 1998	7 500
22 octobre 1999	8 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 8 500 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra

comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 22 octobre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 8 500 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 22 octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La corporation municipale de Gallix s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de l'ordonnance 23-78 — 127 500 $ achat d'une bâtisse pour fins municipales.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séande publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 heures, le mercredi 26 septembre 1979, au bureau municipal, rue Lapierre, Gallix, comté de Duplessis, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Gallix, comté de Duplessis, le 29 août 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME THÉRÈSE PORLIER.

Bureau municipal
rue Lapierre
Gallix
comté de Duplessis, Qué., G0C 1L0
téléphone: 583-2761, code 418 2757-o

Commission scolaire régionale du Grand-Portage

(Siège social: Cité de Rivière-du-Loup, Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marc Bélanger, directeur général, au centre administratif, 464-A, Lafontaine, Rivière-du-Loup, comté de Rivière-du-Loup, Qué., jusqu'à 16 h 30, le lundi 24 septembre 1979 et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Saint-Pierre, 320, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, comté Rivière-du-Loup, Québec, pour l'achat de 970 500 $ d'obligations de la commission scolaire régionale du Grand-Portage datées du 22 octobre 1979, et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 970 500 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	114 500 $
22 octobre 1981	125 000
22 octobre 1982	137 000
22 octobre 1983	151 000
22 octobre 1984	163 000
22 octobre 1985	82 000
22 octobre 1986	91 000
22 octobre 1987	32 000
22 octobre 1988	36 000
22 octobre 1989	39 000

La Commission scolaire régionale du Grand-Portage, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire régionale du Grand-Portage s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 29 avril 1968 — 339 000 $; 3 juin 1974 — 8 500 $; 3 juin 1974 — 81 000 $ renouvellements d'emprunt; 2 août 1978 — 120 000 $ construction d'un atelier diesel à l'école des Métiers de Rivière-du-Loup; 28 juin 1979 — 282 000 $ refinancement de dette assumée; 28 juin 1979 — 140 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 24 septembre 1979, à 20 heures, à l'école Saint-Pierre, 320, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, comté de Rivière-du-Loup, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Rivière-du-Loup, le 27 août 1979.

Le directeur général,
MARC BÉLANGER.

Centre administratif
464-A, Lafontaine
Rivière-du-Loup
comté de Rivière-du-Loup, Qué., G5R 3Z2
téléphone: 862-8201, code 418 2720-o

Commission scolaire Greater Hull

(Siège social: ville d'Aylmer, Qué.)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné H.A. McDonald, directeur général, au centre administratif, 170, rue Principale, Aylmer, comté de Papineau, Qué., jusqu'à 19 h 30, le jeudi 27 septembre 1979, pour l'achat de 706 500 $ d'obligations de la Commission scolaire Greater Hull datées du 22 octobre 1979, et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 706 500 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	43 500 $
22 octobre 1981	48 000
22 octobre 1982	53 000
22 octobre 1983	59 000
22 octobre 1984	64 000
22 octobre 1985	70 000
22 octobre 1986	78 000
22 octobre 1987	88 000
22 octobre 1988	96 000
22 octobre 1989	107 000

La Commission scolaire Greater Hull, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire Greater Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 9 juin 1977 (22 mars 1979) (17 mai 1979) — 108 500 $ — achat de 3 locaux modulaires; 11 juillet 1978 — 145 500 $ — rénovation du système de chauffage de l'école d'Aylmer; 22 mars 1979 (17 mai 1979) —

251 000 $ — dépenses d'immobilisation 1976-77; 13 juin 1979 — 201 500 $ — dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le jeudi 27 septembre 1979, à 19 h 30, au centre administratif, 170, rue Principale, Aylmer, comté de Papineau, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Aylmer, le 27 août 1979.

Le directeur général,
H.A. McDONALD.

Centre administratif
170, rue Principale
Aylmer
comté de Papineau, Qué., J9H 6K1
téléphone: 684-2336, code 819 2718-o

Commission scolaire La Vallière

(Siège social: ville de Saint-Félicien, Qué.)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Roger Parent, directeur général, au centre administratif, 1277, boulevard Julien, Saint-Félicien, comté de Roberval, Qué., jusqu'à 16 h 30, le lundi 24 septembre 1979 et par après jusqu'à 20 h 30, à l'école Maria Goretti, 95, des Saules, Notre-Dame-de-la-Doré, comté de Roberval, Qué., pour l'achat de 125 000 $ d'obligations de la Commission scolaire La Vallière datées du 22 octobre 1979, et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 125 000 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	8 000 $
22 octobre 1981	8 000
22 octobre 1982	9 000
22 octobre 1983	10 000
22 octobre 1984	12 000
22 octobre 1985	13 000
22 octobre 1986	14 000
22 octobre 1987	15 000
22 octobre 1988	17 000
22 octobre 1989	19 000

La Commission scolaire La Vallière, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire La Vallière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 3 juillet 1979 — 125 000 $ — dépenses d'immobilisation 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 24 septembre 1979 à 20 h 30, à l'école Maria Goretti, 95, des Saules, Notre-Dame-de-la-Doré, comté de Roberval, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Félicien, le 27 août 1979.

Le directeur général,
ROGER PARENT.

Centre administratif
1277, boulevard Julien
Saint-Félicien
comté de Roberval, Qué., G0W 2N0
téléphone: 679-3620, code 418 2719-o

Ville de Saint-Eustache

(Comté de Deux-Montagnes)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Eustache» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 516 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Eustache datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le lundi 24 septembre 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 5 516 000 $ — 20 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	132 000 $
22 octobre 1981	144 000
22 octobre 1982	162 000
22 octobre 1983	173 000
22 octobre 1984	189 000
22 octobre 1985	194 000
22 octobre 1986	214 000
22 octobre 1987	236 000
22 octobre 1988	259 000
22 octobre 1989	282 000
22 octobre 1990	297 000
22 octobre 1991	324 000
22 octobre 1992	357 000
22 octobre 1993	392 000
22 octobre 1994	432 000
22 octobre 1995	248 000
22 octobre 1996	272 000
22 octobre 1997	298 000
22 octobre 1998	330 000
22 octobre 1999	581 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 581 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 22 octobre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 22 octobre 1999 au montant de 581 000 $ comprend un solde de 219 000 $ renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
22 octobre 2000	23 500 $
22 octobre 2001	25 500
22 octobre 2002	26 500
22 octobre 2003	28 500
22 octobre 2004	31 000
22 octobre 2005	14 500
22 octobre 2006	15 500
22 octobre 2007	16 500
22 octobre 2008	18 000
22 octobre 2009	19 500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 581 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 22 octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Saint-Eustache s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de divers règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 732 500 $; 819 — 595 000 $; 831 — 384 000 $; 837 — 165 000 $; 842 — 101 000 $; 844 — 64 500 $ — aqueduc, égouts, voirie; 870 — 100 000 $ — aqueduc, égouts; 872 — 84 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 888 — 131 000 $ — voirie; 894-B — 665 000 $ — voirie; 905 — 93 500 $ — achat de camion à incendie; 906 — 15 500 $ — agrand. usine de filtration; 919 — 120 000 $ — éclairage; 920 — 1 465 000 $ — aqueduc, égouts, voirie; 936 — 800 000 $ — voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 24 septembre 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 24 septembre 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 235, rue Saint-Eustache, ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, le 27 août 1979.

Le greffier,
GUY PRUD'HOMME.

Hôtel de ville
235, rue Saint-Eustache
ville de Saint-Eustache
comté de Deux-Montagnes, Qué., J7R 2L8
téléphone: 472-4440, code 514 2721-o

Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte
(Comté de Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Léonard Dion, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup, Qué., jusqu'à 20 h 30, le mercredi 26 septembre 1979, pour l'achat de 315 500 $ d'obligations de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 315 500 $ — 10 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	19 000 $
22 octobre 1981	21 000
22 octobre 1982	23 000
22 octobre 1983	26 000
22 octobre 1984	28 500
22 octobre 1985	32 000
22 octobre 1986	35 500
22 octobre 1987	39 000
22 octobre 1988	43 500
22 octobre 1989	48 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 54-A — 315 500 $ — construction d'un garage et achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue à 20 h 30, le mercredi 26 septembre 1979 au bureau municipal, Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte, comté de Rivière-du-Loup, le 27 août 1979.

Le secrétaire-trésorier,
LÉONARD DION.

Bureau municipal
Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte
comté de Rivière-du-Loup, Qué., G0L 1K0
téléphone: 898-2256, code 418 2723-o

Village de Saint-Jean-de-Boischatel
(Comté de Montmorency)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Michel Lefebvre, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 9, côte de l'Eglise, village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, Qué., jusqu'à 20 heures, le mardi 25 septembre 1979, pour l'achat de 418 000 $ d'obligations du village de Saint-Jean-de-Boischatel datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 418 000 $ — 20 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	11 000 $
22 octobre 1981	12 000
22 octobre 1982	13 000
22 octobre 1983	14 000
22 octobre 1984	15 000
22 octobre 1985	11 000
22 octobre 1986	13 000
22 octobre 1987	13 000
22 octobre 1988	14 000
22 octobre 1989	16 000
22 octobre 1990	18 000
22 octobre 1991	20 000
22 octobre 1992	22 000
22 octobre 1993	24 000
22 octobre 1994	26 000
22 octobre 1995	29 000
22 octobre 1996	32 000
22 octobre 1997	35 000
22 octobre 1998	38 000
22 octobre 1999	42 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 42 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 22 octobre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 42 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 22 octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Jean-de-Boischatel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 189 — 41 600 $; 209 — 15 900 $ aqueduc, égouts, voirie; 210 — 25 000 $ confection rôle d'évaluation; 214(224) — 50 000 $ achat de terrain et construction garage municipal; 216 — 72 000 $ voirie; 218 — 60 000 $; 219 — 39 000 $ voirie, aqueduc, égouts; 235 — 114 500 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mardi 25 septembre 1979, à l'hôtel de ville, 9, côte de l'Eglise, village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, le 28 août 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL LEFEBVRE.

Hôtel de ville
9, côte de l'Eglise
village de Saint-Jean-de-Boischatel
comté de Montmorency, Qué., G0A 1H0
téléphone: 822-0721, code 418

2722-o

Corporation municipale Sainte-Anne-du-Lac

(Labelle)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale Sainte-Anne-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 323 000 $ d'obligations de la corporation municipale Sainte-Anne-du-Lac datées du 22 octobre 1979 et remboursables en série du 22 octobre 1980 au 22 octobre 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¾% payable semi-annuellement les 22 avril et 22 octobre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le jeudi 27 septembre 1979, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 octobre 1979.

Tableau d'amortissement — 323 000 $ — 20 ans

Année	Capital
22 octobre 1980	15 000 $
22 octobre 1981	16 000
22 octobre 1982	18 000
22 octobre 1983	20 000
22 octobre 1984	22 000
22 octobre 1985	24 000
22 octobre 1986	27 000
22 octobre 1987	30 000
22 octobre 1988	33 000
22 octobre 1989	36 000
22 octobre 1990	5 000
22 octobre 1991	6 000
22 octobre 1992	6 000
22 octobre 1993	7 000
22 octobre 1994	7 000
22 octobre 1995	9 000
22 octobre 1996	9 000
22 octobre 1907	10 000
22 octobre 1998	11 000
22 octobre 1999	12 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 12 000 $ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 22 octobre 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 12 000 $ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 22 octobre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La corporation municipale Sainte-Anne-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 octobre 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 40 — 272 000 $; 79-20 — 51 000 $ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 27 septembre 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 27 septembre 1979, à la salle du Conseil, Sainte-Anne-du-Lac, comté de Labelle, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale Sainte-Anne-du-Lac, comté de Labelle, le 29 août 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME DENISE BEAUDRY.

Salle du Conseil
Sainte-Anne-du-Lac
comté de Labelle, Qué., J0W 1V0
téléphone: 586-2110, code 819 2758-o

Syndicats professionnels — Loi des

SYNDICAT DES EMPLOYES DE LA COOPERATIVE LAITIERE DU SUD DE QUEBEC INC.

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 juillet 1979, il a autorisé le changement de nom de «ASSOCIATION DES EMPLOYES DE LA COOPERATIVE LAITIERE DU SUD DE QUEBEC INC. F.C.A.I.», dont la constitution a été autorisé le 22 mars 1968, avec le siège social situé à 760 ouest, boulevard Crémazie, Montréal, en celui de «SYNDICAT DES EMPLOYES DE LA COOPERATIVE LAITIERE DU SUD DE QUEBEC INC.», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2724-o 1307-1154

SYNDICAT DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA REGION DE THETFORD MINES

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 5 juillet 1971, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA CITE DE THETFORD MINES ET DE BLACK LAKE INC.», dont la constitution, sous le nom originaire de «ASSOCIATION CANADIENNE DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE THETFORD MINES», a été autorisée le 20 juin 1946, et dont le siège social est situé à Thetford Mines, en celui de «SYNDICAT DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA REGION DE THETFORD MINES», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2743-o 1457-5989

SYNDICAT DES PRODUCTEURS CUNICOLES DE L'ESTRIE

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 10 août 1979, il autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS CUNICOLES DE L'ESTRIE», avec siège social situé au 4300, boulevard Bourke, Rock Forest, Qué., district judiciaire de Saint-François.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2725-o 1637-6188

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU BAS ST-LAURENT (UPA)

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 30 mars 1979, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE RIMOUSKI (U.C.C.)», dont la constitution a été autorisée le 3 juin 1970, avec siège social situé à 284, Potvin, Rimouski, en celui de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU BAS ST-LAURENT (UPA)», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
2669-o 1295-7486

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
No 500-05-000932-788

GERARD ARSENAULT, résidant et domicilié à Valleyfield, district de Beauharnois, DAME DENISE ARSENAULT, résidant et domiciliée à Saint-Anicet, district de Beauharnois, BERTHE ARSENAULT, résidant et domiciliée à Lachine, district de Montréal et THERESE ARSENAULT, résidant et domiciliée à ville Saint-Pierre, district de Montréal, demandeurs, c. CLEMENT BRISSON, résidant et domicilié à Montréal-Nord, district de Montréal et GISELE BRISSON, résidant et domiciliée à Saint-Faustin, district de Terrebonne, défendeurs, et ROMUALD LEGAULT, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, mis en cause.

Un immeuble portant le numéro deux de la subdivision du lot numéro cent soixante-six (166-2) du cadastre officiel du canton de Warwick;

A distraire toutefois la lisière nord-ouest cédée à la Corporation du village de Warwick pour servir de chemin.

Avec les bâtisses y érigées;

Ledit immeuble est vendu sujet à toutes servitudes affectant ledit immeuble.

La mise à prix est fixée à 3 293,75 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, palais de justice d'Arthabaska, province de Québec, le DIX-NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LYSE L. GARIÉPY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 22 août 1979. 2670-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000394-79
Shérif: 658-79

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 494, des Champs-Elysées, en les cité et district de Chicoutimi, demanderesse, c. MARIO HARVEY, résidant et domicilié au 128, rue Lemoyne, cité de Chicoutimi-Nord district de Chicoutimi, défendeur.

«*a*) Une partie du lot numéro trois—vingt-quatre (ptie no 3-24) pour Premier Rang est, canton de Tremblay, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, dans les limites de la cité de Chicoutimi-Nord, division d'enregistrement de Chicoutimi et comprise dans les bornes suivantes: vers le nord par le résidu dudit lot trois—vingt-quatre (3-24), propriété de Fernand Gilbert ou représentants; vers l'est par la partie du lot deux—quatre (2-4), ci-après décrite au paragraphe *b*); vers le sud-ouest et l'ouest par l'emprise nord-est et est de la rue Lemoyne;

b) Une partie du lot numéro deux—quatre (ptie no 2-4) pour le Premier Rang Est, canton de Tremblay, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, et comprise dans les bornes suivantes: vers le nord par le résidu dudit lot deux—quatre (2-4), propriété de Fernand Gilbert ou représentants, vers l'est par le lot un (1), vers le sud par le lot deux—cinq (2-5) ci-après décrit au paragraphe *c*) et vers l'ouest par la rue Lemoyne;

c) Le lot numéro deux—cinq (2-5) pour le Premier Rang est, canton de Tremblay, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi;

d) Le lot numéro deux—six (2-6) pour le Premier Rang

est, canton de Tremblay, au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi.

Ce terrain ainsi délimité dans les paragraphes *a*), *b*), *c*) et *d*) mesure quatre-vingt-dix-sept pieds et quinze centièmes (97,15′) du côté nord, quatre-vingt-deux pieds et vingt-deux centièmes (82,22′) et cent vingt pieds et trois centièmes (120,03′) du côté nord-est, dix pieds et deux dixièmes (10,2′) du côté est, deux cents pieds (200′) du côté sud, cent pieds (100′) du côté ouest, soixante-deux pieds et quatre-vingt-trois centièmes (62,83′) le long d'une courbe d'un rayon de quarante pieds (40′) du côté nord-ouest et contenant en superficie quinze mille huit cent dix-huit pieds carrés (15 818 pi²), mesures anglaises.»

Le tout avec bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 668*a* du Code de procédure civile au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 372,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au palais de justice de Chicoutimi, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GUY VALLÉE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 17 août 1979. 2671-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-00 1527-780

BANQUE DE MONTREAL, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 290, boulevard L'Ange-Gardien à L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILLES MALETTE, domicilié et résidant au 7, boulevard L'Assomption, Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement bâti sis et situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux de la resubdivision officielle du lot numéro quatre cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-huit (128-438-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant en chacun de ses côtés nord-est et sud-ouest cinquante-six pieds et deux dixièmes de pied (56,2′) en son côté nord-est quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (83,93′) et en son côté sud-ouest quatre-vingt-deux pieds et cinq centièmes de pied (82,05′) ayant une superficie de quatre mille cinq cent soixante-trois pieds carrés (4 563 pi²) et borné comme suit: en front vers le sud-est par partie du lot 128-438-2 (boulevard L'Assomption), en profondeur au nord-ouest à partie du lot numéro 128-437-2 et vers le sud-ouest à partie du lot numéro 128-439.

Toutes les mesures ci-dessus données sont en mesures anglaises et en plus ou moins.

Avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances portant le numéro civique 7, boulevard L'Assomption, en la ville de Repentigny.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 7 875 $ représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval à L'Assomption, district de Joliette, le DOUZIEME jour d'OCTOBRE 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 27 août 1979. 2745-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-00 1320-774

LES INDUSTRIES PROVINCIALES LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Québec, partie demanderesse, c. MARCEL LAMBERT et PROMOTIONS PRO POP

INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 6, place Villieu, à Repentigny, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption mis en cause.

«Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 120-26 du cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-de-L'Assomption de Repentigny.

De figure irrégulière, borné en front au nord et au nord-est par le lot 120-42 (rue), au sud-est par les lots 120-28 et 120-27, au sud-ouest par une partie des lots 123-751 et 123-750, au nord-ouest par le lot 120-25; mesurant en front dix-sept pieds (17′) au nord et cinquante-six pieds et huit dixièmes de pied (56,8′) au nord-est, cent quarante-six pieds et cinq dixièmes de pied (146,5′) au sud-est, soixante-seize pieds (76′) au sud-ouest, cent trente-sept pieds et neuf dixièmes de pied (137,9′) au nord-ouest; contenant en superficie dix mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds carrés et six dixièmes de pied carré (10 784,6′), mesures anglaises.

Le tout avec bâtisse dessus construite portant l'adresse civique 6, place Villieu, Repentigny.

Le tout tel qu'il se trouve actuellement.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 10 925 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1979 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

District de Joliette
Bureau du shérif
Joliette, le 23 août 1979. 2693-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 382-799

LISE JOBIN, domiciliée et résidant au 50, rue l'Achigan, à L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, c. LES HERITIERS DE FEU ANDRE PAPIN, domiciliés et résidant au 50, rue l'Achigan, L'Assomption, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement composé:

a) du lot numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quarante-deux (442-100) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, division d'enregistrement de L'Assomption;

b) du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quarante-trois (443-35) desdits plan et livre de renvoi officiels;

Avec une maison y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 50, rue l'Achigan, L'Assomption.»

Sous réserve du droit de retention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 7 275 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, pour vente en bloc, au 300, rue Dorval, ville de L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI DIXIEME jour d'OCTOBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 23 août 1979 2694-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004198-771
S-5860

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 500, place d'Armes, Montréal, Qué., demanderesse, contre JEAN ROGER GAGNON, domicilié et résidant

au 1330, rue Papillon, Ancienne-Lorette, Qué., défendeur.

«La resubdivision deux de la subdivision onze du lot originaire cent treize (113-11-2) du cadastre de l'Ancienne-Lorette, et

La resubdivision un de la subdivision douze du lot originaire cent treize (113-12-1) du cadastre de l'Ancienne-Lorette.

Avec bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 167,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2747-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001087-795
S-5865

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Montréal et une place d'affaires au 380 est, boulevard Charest, Québec, demanderesse, contre FERNAND LEMELIN, 6, chemin des Pentes, Lac-Beauport, et VALOIS RIOUX, 8, jardin Mérici, suite 1204, Québec, défendeurs.

«Un immeuble sis à Saint-Laurent, Ile-d'Orléans (Montmorency), avenue Royale, et comprenant:

Le lot de terre, de figure irrégulière, désigné sous le numéro vingt de la subdivision du numéro originaire cent quatre-vingt-quinze (195-20) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'Ile-d'Orléans.

Avec tous les bâtiments à y être érigés, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 50 400 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, Ile-d'Orléans, 1286, Royale, Saint-Laurent, Ile-d'Orléans, le SEIZIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2748-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000342-78
S-5885

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 1200, avenue McGill College, suite 610, ville et district de Montréal, demanderesse, contre BENOIT PELLETIER, résidant et domicilié au 42, de la Vigie, Lévis, district de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

«Lot 1285-29, cadastre quartier Notre-Dame, ville de Lévis; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 1285-23-2 (rue de la Vigie), vers le sud-est par le lot 1285-30, vers le sud-ouest par le lot 1285-9 et vers le nord-ouest par le lot 1285-28, mesurant dix-huit pieds et neuf dixièmes (18,9′) et une corde de vingt-huit pieds et cinq dixièmes (28,5′) au nord-est, cent cinq pieds (105′) au sud-est, quatre-vingt-neuf pieds (89′) au sud-ouest et quatre-vingt-dix pieds (90′) au nord-ouest, contenant en superficie six mille deux cent soixante-seize pieds carrés, mesures anglaises (6 276 pi²), avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 42, de la Vigie, Lévis.»

La mise à prix est fixée à 6 400 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2749-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001147-797
S-5895

BANQUE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires aux Galeries Rond-Point de Lévis, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre EDOUARD ROY, domicilié et résidant à Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, district de Québec, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent douze (112 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-David-de-l'Aube-Rivière, division d'enregistrement de Lévis, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Cet immeuble de figure parallèlo-grammatique est borné vers le nord-est par le lot cent huit (108), vers le sud-est par le lot cent douze (112) mesure cent cinquante pieds (150′), dans ses lignes nord-est et sud-ouest et quatre-vingt-dix-sept pieds (97′) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et contient en superficie treize mille six cent trente-sept pieds carrés (13 637 pi²) mesures anglaises, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 10 375 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2750-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002070-790
S-5887

FIDUCIE PRET ET REVENU, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Québec, demanderesse, contre LES BETONS AL-CO INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 544, rue Racine, à Loretteville, district de Québec, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Le lot connu et désigné sous le numéro six cent dix deux—un—deux—un (610-2-1-2-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (révision ville de Loretteville) contenant en superficie (65 300 pi²) soixante-cinq mille trois cent pieds carrés, mesures anglaises avec toutes les bâtisses, dessus construites, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes.»

La mise à prix est fixée à 8 030 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2751-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003841-793
S-5898

IMPERIAL OIL LTD, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à Québec, demanderesse contre ANDRE BARON, 719, Mgr.-Bourget, Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, défendeur.

«Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Lévis, connu et désigné

comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262 partie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Joseph-de-Lévis, division d'enregistrement de Lévis, mesurant soixante-quinze pieds de front (75′) par soixante-quinze pieds de profondeur (75′), le tout plus ou moins, mesures anglaises, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 262, propriété de Monsieur Léonard Corriveau et étant un chemin privé pour communiquer à la route du Rang-Plaisance, vers le nord-est et vers le sud-est par d'autres parties du lot 262, propriété de monsieur Léonard Corriveau ou représentants, et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 262, propriété de monsieur Léonard Corriveau et étant un chemin privé projeté, l'extrémité nord-ouest de la ligne nord-ouest dudit emplacement à l'angle de la ligne sud-ouest dudit emplacement étant située à environ deux cent soixante-neuf pieds et deux dixièmes (269,2′) de la route du Rang-Plaisance située au sud-ouest dudit emplacement, le tout avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Sujet cependant à un droit de passage, à pieds et en voiture, à perpétuité, pour entrer et sortir de l'emplacement et communiquer au chemin public, sur le terrain qui existe actuellement, tel que mentionné dans un acte de vente reçu devant Me Roland Méthot, notaire, le 17 mars 1972, dont copie a été enregistrée à Lévis, le 21 mars 1972, sous le numéro 166922.»

La mise à prix est fixée à 1 915 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le DIX-NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
REAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 Septembre 1979. 2752-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003849-770
S-5790

NOBLE MCCUNE, domicilié et résidant au 17112, Emile-Néligan, Pierrefonds, province de Québec, district de Montréal, demandeur, contre JOHN KEIT MCCUNE, domicilié et résidant au 11616, 132e Rue, Edmonton, Alberta, et DAME MARIE PATRICIA STOLL, domiciliée et résidant au 11616, 132e Rue, Edmonton, Alberta défendeurs et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro (partie 7A) sept A partie, sur le plan de cadastre officiel et au livre de référence y joint pour le Premier Rang de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham; de forme irrégulière mesurant approximativement cent quarante pieds dans sa ligne sud-est (140′) cent deux pieds dans sa ligne nord-est (102′) quatre-vingt-huit pieds dans sa ligne nord-ouest et cent vingt-huit pieds dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises, borné à l'ouest par le chemin menant à Tewkesbury, au sud par la Première Avenue, au nord-est par partie du même lot appartenant au domaine Graig, au nord par partie du même lot appartenant à William Piton, avec la maison et les autres édifices y érigés.»

La mise à prix est fixée à 572,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUINZIEME jour d'OCTOBRE 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
REAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 8 septembre 1979. 2753-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, Qué., ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Contrecoeur et apparaissent au cadastre de la paroisse de Contrecoeur.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, Qué., le CINQUIEME jour de DECEMBRE 1979, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la Commission scolaire de Tracy.

S-0270 – contre WILFRED MATTENS, du 82, Minove street, à Oost, Belgique, Europe, défendeur.
765-02-000572-77.

Les lots 382-177 à 181 inclus dudit cadastre, superficie de 14 375 pieds carrés.

La mise à prix est de 930 $ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0271 – contre R.F. BAURIELD, du 837, Hard road, à Webster, New York, U.S.A., défendeur.
765-02-000573-77.

Les lots 382-117, 382-335 et 383-219 dudit cadastre, superficie de 8 500 pieds carrés.

La mise à prix est de 147,50 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0272 – contre ROLAND COOKSEY, R.R. 4, Potter road Bellevue, Ohio, U.S.A., défendeur.
765-02-000574-77.

Le lot 382-522 dudit cadastre, superficie de 2 750 pieds carrés.

La mise à prix est de 47,50 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0273 – contre WALTER D. BARRETT, du St-Alban Shopping Center, Newton, Pensylvanie, U.S.A., défendeur.
765-02-000575-77.

Le lot 383-632 dudit cadastre, superficie de 2 825 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0274 – contre BERT NEUFELD ET GLORIA PHILIS HERMAN, du 420 east, Apt. 9E, New York, N.Y. U.S.A. défendeur.
765-02-000576-77

Les lots 382-755 à 758 inclus et 383-379 dudit cadastre, superficie de 14 360 pieds carrés.

La mise à prix est de 250 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

S-0275 – contre EDGAR CARVER ET BARBARA L. CARVER, du 3717 Acosta road, Fairfax, Virginie, U.S.A., défendeur.
765-02-000577-77

Les lots 383-552 et 383-685 dudit cadastre, superficie de 5 650 pieds carrés.

La mise à prix est de 100 $ et la vente à l'enchère débute à TREIZE heures TRENTE.

S-0276 – contre DR. MILLARD MCKEEL, du 12, Berlin Drive, Ashville, Caroline du Nord, U.S.A., défendeur.
765-02-000578-77

Le lot 383-41 dudit cadastre, superficie de 2 324 pieds carrés.

La mise à prix est de 42,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures.

S-0277 – contre HOWARD MCLAUGHLIN, du 2346, Valdeg St., Oakland, Californie, U.S.A., défendeur.
765-02-000579-77

Le lot 383-608 dudit cadastre, superficie de 2 825 pieds carrés.

La mise à prix est de 50 $ et la vente à l'enchère débute à QUATORZE heures TRENTE.

S-0278 – contre ALAN BURTON BROWN, du 12161, South East, 67th Place, à Bellevue, Washington, U.S.A., défendeur.
765-02-000580-77

Le lot 383-750 dudit cadastre, superficie de 2 988 pieds carrés.

La mise à prix est de 52,50 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures.

S-0279 – contre LAWRENCE H. MUELLER JR., du 199, Parsippany road, Whippany, New Jersey, U.S.A., défendeur.

765-02-000581-77

Les lots 382-682 et 382-685 dudit cadastre, superficie de 5 625 pieds carrés.

La mise à prix est de 110 $ et la vente à l'enchère débute à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 15 août 1979. 2746-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu
S-0235 à S-0239

COMMISSION SCOLAIRE DE VARENNES, corps politique ayant son siège social au 100, rue Youville, Varennes, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, Qué. ainsi qu'un plan des lieux.

Tous les immeubles ci-bas décrits sont sis à Varennes et apparaissent au cadastre de la paroisse de Varennes.

La mise à prix, exprimée plus bas, représentant 25% de l'évaluation municipale, doit être versée au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, route Marie-Victorin, à Verchères, Qué. le DOUZIEME jour d'OCTOBRE 1979, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Dans chacune des causes ci-dessous, la demanderesse est la Commission scolaire de Varennes.

S-0235: c. FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-000855-78, lot no ptie 216, cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par le résidu du lot 216, nord-est par partie du lot 215, sud-est par le lot 388 et sud-ouest par partie du lot 217. Superficie de 375 000 pieds carrés.

La mise à prix est de 9 375 $ et la vente à l'enchère débute à NEUF heures TRENTE.

S-0236: c. FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-0001470-78, lot no ptie 217, cadastre paroisse de Varennes. De figure trapézoïdale, borné par autres parties du lot 217 (rues) mesure: 50′ de largeur nord-est, 1 193,2′, nord-ouest, 200′, sud-ouest 1 239,26′ et sud-est 205,28′. Superficie de 250 218 pieds carrés.

La mise à prix est de 6 255 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures.

S-0237: c. FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001536-78:

1. Lot no ptie 220, cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par une partie du lot 220 (rue lot non déposé 220-18) sud-est par le lot 403 et ptie 402, nord-est et sud-ouest par autres parties du lot 220. Superficie de 13 181 pieds carrés.

2. Lot no ptie 220, cadastre paroisse de Varennes. Borné: sud-ouest par partie du lot 220 (borné par le chemin public) mesure 1 530,37′, sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-18) mesure 204′, nord-est par ptie du lot 220 (rue, lots non déposés 220-17 et 220-16, mesure 1 591,13′, sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-16) mesure 150′, nord-est par partie du lot 220 (lots non déposés 220-583 et 220-737) mesure 200′, nord-ouest par partie du lot 220 (rue, lots non déposés 220-12 et 220-14) mesure 150′, nord-est par partie du lot 220 (lot non déposé 220-594) mesure 25′, nord-ouest par partie du lot 220 (lot non déposé 220-624) mesure 100′. Superficie de 328 940 pieds carrés.

3. Lot no ptie 220, cadastre paroisse de Varennes. Borné: sud-ouest par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-17), nord-est par partie du lot 220, sud-est par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-18), nord-ouest par partie du lot 220 (rue, lot non déposé 220-16). Superficie de 108 601 pieds carrés.

La mise à prix est de 3 322,50 $ et la vente à l'enchère débute à DIX heures TRENTE.

S-0238: c. FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001750-78:

1. Lot no ptie 393 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par le lot 217, sud-est par le résidu du lot 393, nord-est par parties des lots 388 et 392 et sud-ouest par partie du lot 394. Superficie de 331 206 pieds carrés.

2. Lot no ptie 398 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par ptie du lot 218, sud-est par autre partie du lot 398, nord-est par partie du lot 397, sud-ouest par partie du lot 399 décrite ci-dessous et autre partie du lot 399. Superficie de 248 405 pieds carrés.

3. Lot no ptie 399 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par pties des lots 218-219, sud-est par

autre partie du lot 399, nord-est par ptie du lot 398 décrite ci-dessus, sud-ouest par partie du lot 402. Superficie de 420 389 pieds carrés.

La mise à prix est de 5 000 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

S-0239: c. FLORENCE MANN, de domicile et adresse inconnus, défenderesse.

765-02-001751-78:

1. Lot no ptie 393 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par le lot 217, sud-est par résidu lot 393, nord-est par les lots 388-392 et sud-ouest par le lot 394. Superficie de 331 206 pieds carrés.

2. Lot no ptie 398 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par le lot 218, sud-est par une autre partie lot 398, nord-est par le lot 397 et sud-ouest par partie du lot 399 décrite ci-dessous et autre partie du lot 399. Superficie de 248 405 pieds carrés.

3. Lot no ptie 399 N.O., cadastre paroisse de Varennes. Borné: nord-ouest par partie des lots 218 et 219, sud-est par une autre partie du lot 399, nord-est par partie du lot 398, décrit ci-dessus et sud-ouest par la partie du lot 402. Superficie de 420 389 pieds carrés.

La mise à prix est de 5 000 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 22 août 1979.

2672-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000036-79-5

MATANE PLYWOOD INC., corps politique légalement constitué avec place d'affaires à Matane, district de Rimouski, demanderesse c. ROLAND MICHAUD, 360, Saint-Joseph, Matane, district de Rimouski, défendeur.

Les lots numéros 39-18 et 39-19 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, ayant une superficie approximative de 14 820 pieds carrés, dans la municipalité de Petite-Matane.

La mise à prix est fixée à 775 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matane, au 382, avenue Saint-Jérôme, à Matane, au palais de justice de Matane, province de Québec, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 22 août 1979.

2673-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000393-78
Shérif: 7-79

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE ROBERVAL-ST-FELICIEN, corporation régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit et par la Loi des caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 880, boulevard Saint-Joseph, Roberval, demanderesse, c. CENTRE DE RAVITAILLEMENT ST-FELICIEN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Félicien, et DAME ROSE HELENE NAUD, cuisinière, épouse commune en biens d'Isidore Théberge, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, mis en cause.

«Un morceau de terrain de forme irrégulière, comprenant sept acres, en superficie, plus ou moins, faisant partie du lot numéro vingt et un (ptie 21) du Premier (1) Rang, du cadastre officiel du canton Demeules, borné comme suit, savoir, en front, au sud-ouest, au chemin public (route Saint-Félicien-Notre-Dame-de-la Doré); en

profondeur, au nord-est au C.N.R.; du côté sud-est, à une autre partie de cedit lot numéro 21, appartenant à M. Almas Coulombe, ou représentants; au nord-ouest au lot numéro 22-A; Avec la bâtisse dessus construite, appartenance et dépendances,

Sauf à distraire:

a) La partie de terrain vendue à M. Roland Gagnon, suivant acte reçu par Me Germain Gagné, notaire, le 18 mai 1964, enregistré à Roberval, sous le numéro 100266 et

b) le morceau de terrain vendu au C.N.R., suivant acte enregistré sous le numéro 76033.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 13 347 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, district de Roberval, le ONZIEME jour d'OCTOBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
Palais de justice
Roberval, le 22 août 1979. 2674-o

Saint-Maurice

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000752-78

MARTIN BEAULIEU, domicilié et résidant au 5580, rue Roméo-Martel, à Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, partie demanderesse, c. VIATEUR PERREAULT, domicilié et résidant au 549, rue Bonaventure, en les cité et district de Trois-Rivières et HUGUETTE FRIGON, domiciliée et résidant au 150, rue Gilles, app. 4, au Cap-de-la-Madeleine, parties défenderesses, conjointes et solidaires, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Maurice, mis en cause.

«Un terrain situé à Grandes-Piles, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro dix (ptie 10) du bloc B, du cadastre du canton Radnor, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, cent vingt-cinq pieds de largeur sur la profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds, ladite profondeur étant mesurée à partir du centre de la route Nationale no 19, et borné en front par ladite route, en profondeur par le terrain de M. Claude Schneegans, vers le nord par une partie du terrain ci-après désigné, et vers le sud par la rue Lanas, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Un terrain situé à Grandes-Piles, connu comme faisant partie du lot deux cent cinq (ptie 205) des plans et livre de renvoi faits pour le Deuxième Rang est de la rivière Saint-Maurice du canton de Radnor, mesurant, mesures anglaises, et plus ou moins, cent vingt-cinq pieds de largeur sur la profondeur de trois cent vingt pieds, ladite profondeur étant mesurée à partir du centre de la route Nationale no 19, et borné en front par ladite route, en profondeur et vers le nord par le résidu du terrain du vendeur, et vers le sud partie par le terrain ci-dessus désigné et partie par une partie du terrain de Claude Schneegans, avec circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du shérif du district de Saint-Maurice, est fixé quant au lot faisant partie du lot numéro dix (ptie 10) 466,25 $; quant au lot faisant partie du lot numéro deux cent cinq (ptie 205) 1 210 $.

Pour être vendus séparement au bureau d'enregistrement de Shawinigan, au 791, 5e Rue, Shawinigan, district de Saint-Maurice, le ONZIEME jour d'OCTOBRE 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 14 août 1979. 2675-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-001044-78

LEOPOLD DUPLESSIS LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2093, rue Bellefeuille, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, demanderesse, c. CLEMENT CYR, faisant affaires sous le nom de RENOVATION CLEMENT CYR, au 366, rue Leclerc, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, défendeur.

«Un terrain sis et situé à Saint-Elie-de-Caxton, division

d'enregistrement de Shawinigan, portant le numéro cinq A (ptie 5-A) sur un plan non officiel préparé par le vendeur connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf A (ptie 9 A) Septième Rang, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Elie-de-Caxton, mesurant ledit terrain, mesures anglaises et plus ou moins, cinquante pieds (50') de largeur dans ses côtés nord-ouest et sud-est sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80') dans ses côtés nord-est et sud-ouest et borné comme suit, savoir au nord-ouest par la plage du lac Ouellet, au nord-est par autre partie du même lot appartenant au vendeur, au sud-est par une rue (chemin du lac) et au sud-ouest par une autre rue (rue Lachance); lesdites rues mesurant trente pieds (30') de largeur et appartenant au vendeur. Le tout mesures anglaises et plus ou moins et avec bâtisse dessus construite.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Saint-Maurice, est fixé à 1 910,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shawinigan, au palais de justice, au no 795, 5e Rue, Shawinigan, le MERCREDI DIXIEME jour d'OCTOBRE 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 14 août 1979. 2676-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Brossard

Avis public est, par les présentes, donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la ville de Brossard, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil, 3275, boulevard Lapinière, Brossard, le LUNDI VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE 1979, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

No de rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description*
1-V18-1-003-00	Lynn Realties Corporation a/s Garmaise & Garmaise 1010 ouest, Ste-Catherine, suite 111 Montréal, Qué., H3B 1E7	Partie 3

Une partie du lot originaire 3, contenant une superficie de 47 025 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée comme suit: à savoir; au nord, par les lots 3-101, 3-103, 3-104, 3-105, 3-106, 3-107, 3-109; à l'est, par une autre partie du lot originaire 3 (avenue Victor-Hugo); à l'ouest, par le lot 3-52 (rue Vieni); au sud, par les lots 4-40, 4-42, 4-43, 4-44, 4-45, 4-46, 4-47, 4-48, 4-49, 4-50, 4-51, 4-97-1; sujet à une servitude de l'Hydro-Québec.

1-X01-2-001-01	Eric F. Allison *et al.* 6e Avenue Morin Heights, Qué. J0R 1H0	3 partie 11 3 E

Un terrain, totalisant 13 995 pieds carrés et portant comme désignation 3-P11 ainsi que 3E, de plus, mesurant et borné comme suit: au nord-est, sur 81,42 pieds par la route no 132, au sud-est, sur 215,2 pieds par les lots 3-14, 3-13, 3-12 et 3F, au sud-ouest, par le lot 672-1 sur une distance de 76 pieds et finalement au nord-ouest par le 3D et le lot 3-4 sur une distance de 205,2 pieds.

1-X03-1-072-00	D.E.H. Enterprises Ltd. a/s David Adler 3963, avenue Coloniale Montréal, Qué. H2W 2B9	Partie 87

Une partie du lot originaire 87 contenant une superficie de 33 872 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à savoir; au nord, par le lot 87-3 (boulevard Provencher); à l'est, par le lot 87-28; à l'ouest, par le lot 87-29; au sud, par une partie du lot originaire 86 (sujet à une servitude de l'Hydro-Québec).

No rôle	Nom et adresse du propriétaire	Description
1-X05-2-003-02	Central Holdings Corp. B.P. 370, Snowdon succ. Montréal, Qué. H3X 3T6	Parties 80 et 81

Une partie du lot originaire 81 contenant une superficie de 210 725 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: à savoir: au nord, par le lot 734; à l'est, par une autre partie du lot originaire 81; à l'ouest, par le lot 81-149 (boulevard Pelletier); au sud, par les lots 209 et 210 et une partie du lot originaire 80.

Une partie du lot originaire 80 contenant une superficie de 64 974 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit, à savoir: au nord, par une partie du lot originaire 81; à l'est, par une autre partie du lot 80; à l'ouest, par le lot 80-121; au sud, en partie par les lots 80-111 et 80-119 (rue Panama). Le tout formant un emplacement de 275 699 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

2-R01-1-018-00	Wormley, William Michael 50, Astley Avenue Toronto, Ont. M4W 3B4	36-548, 36-549, 36-550
2-R03-2-304-00	Ashford, L. 5664, Bannantyne Verdun, Qué. H4H 1G9	37-36, 37 partie 35

Un emplacement composé du lot 37-36 et une partie du lot 37-35, mesurant 22 pieds à l'est et 100 pieds au nord, et contenant une superficie de 2 200 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à savoir, au nord, par une autre partie du lot 37-35; à l'est, en partie par le lot 37-90 (rue Riel); à l'ouest, par le lot 37-32 et au sud, par le lot 37-36.

2-S05-2-006-00	Fleurant, Jean-Guy 1350, Cr. Seville Brossard, Qué. J4X 1J4	15-134
2-S10-1-001-00	Mansfield Building Materials Ltd. a/s Arnold Wolfe 70 H, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux, Qué. H9B 2C5	68-57
2-S10-1-002-00	Mansfield Building Materials Ltd. a/s Arnold Wolfe 70 H, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux, Qué. H9B 2C5	68-58
2-S10-1-003-00	Mansfield Building Materials Ltd. a/s Arnold Wolfe 70 H, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux, Qué. H9B 2C5	68-59
2-S10-1-004-00	Mansfield Building Materials Ltd. a/s Arnold Wolfe 70 H, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux, Que. H9B 2C5	68-60
2-X01-1-222-00	Garcia Transport Ltée 9995, boul. Marie-Victorin Brossard, Qué. J4X 1A5	43-1, 244-41, 245-1
3-A07-1-033-00	Liu, Mlle Yuk Quen in Trust 421, Dundas West St. Toronto, Ont. M5T 2W4	122 partie 47

Un emplacement composé d'une partie du lot 122-47, contenant une superficie de 15 968 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, borné au nord par une partie du lot 122 (avenue Auguste), au nord-ouest, par une partie du lot 122-1 (rue Angèle); au sud-est, par le lot 122-60 et 122-P 59; au sud-ouest, par une autre partie du lot 122-47.

3-A08-1-031-00	Liu, Mlle Yuk Queen in Trust 421, Dundas West St. Toronto, Ont. M5T 2W4	122-75, 124-23

No rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description*
3-A11-1-010-00	Siu, Joy Chong a/s Orzech, Brady & Co. Ltd. 6000, côte des Neiges, suite 245 Montréal, Qué. H3S 1Z8	125-166
3-A11-1-011-00	Siu, Joy Chong a/s Orzech & Brady Co. Ltd. 6000, côte des Neiges, suite 245 Montréal, Qué. H3S 1Z8	125-165
3-A16-1-001-00	Ste-Marie, dame Clémentine Vve de Gustave Brossard 1690, Alfred Brossard, Qué. J4Z 1B4	126-86-01, 126-86-02
3-A18-2-014-01	T.D.S. Construction Ltée 3896, Mance St-Hubert, Qué. J4T 2K3	127-323
3-A21-1-014-01	Valtez Inc. 300, boul. Churchill Greenfield Park, Qué. J4V 2N2	127-359
3-A22-1-010-02	La Corporation de Développement Mont Joie Inc. 201, boul. Churchill Greenfield Park, Qué. J4V 2M5	127-342 (rue)
3-A22-2-016-00	Gariépy, Robert 8634, Bonnivert St-Léonard, Qué. H1P 2H4	126-79, 127-276
3-A25-2-019-00	Viena Construction Inc. 201, boul. Churchill Greenfield Park, Qué. J4V 2M5	126 partie 281 partie 126

Un emplacement composé:

a) d'une partie du lot 126-281, contenant 749 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins; bornée au nord-est, par le lot 126-281-1; au nord-ouest, par une partie du lot 126; au sud, par le lot 126-280 et au sud-est, en partie par le lot 126-284 (rue Alfred)

b) d'une partie du lot 126, contenant une superficie de 7 650 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins; bornée au nord-est, par une autre partie du lot 126; au nord-ouest, par une autre partie du lot 126; au sud-ouest, par une autre partie du lot 126 et au sud-est, par les lots 126-276, 126-277, 126-278, 126-279, 126-280 et par une partie du lot 126-281.

3-A25-2-020-00	Lipari, Julio 8007, rue Centrale LaSalle, Qué. H8P 1M7	126-281, 126-282, 126-283
3-A28-1-006-00	Siu, Joy Chong a/s Orzech & Brady Co. Ltd. 6000, côte des Neiges, suite 245 Montréal, Qué. H3S 1Z8	125-189
3-A28-1-009-00	295515 Ontario Limited a/s Oscar Rechtshaffen B.A. 11, Purling Place Don Mills, Ont. M3B 1V4	125-192, 125-193
3-A28-1-012-00	Brossard, Gustave & Uxor 1690, Alfred Brossard, Qué. J4Z 1G2	126-237
3-A29-1-009-00	Corporation Devl. T. Montjoie a/s Pietro Trimarchi 11665, Zotique-Racicot Montréal, Qué. H3L 3M4	126-202

No rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description*
3-A32-1-027-00	Gaudreault, Robert 5822, Anthony Brossard, Qué. J4Z 1L3	130-180, 130-181, 130-182
3-A33-2-043-00	Lessard, Marjolaine 5701, Auteuil Brossard, Qué. J4Z 1M6	130-269, 130-270
3-A39-2-011-00	Béland, Léon 5244, terrasse Boijolie St-Hubert, Qué. J3Y 6C3	133-294, 133-295, 133-296
3-A40-2-005-00	Lessard, Marjolaine 5510, Bienville Brossard, Qué. J4Z 1V6	130-265, 130-266
3-A40-2-006-00	Lessard, Marjolaine 5510, Bienville Brossard, Qué. J4Z 1V6	130-267, 130-268
3-P51-1-004-00	Georges H. Bush *et Al* 700, rue Beaulieu Montréal, Qué. H3E 3G4	96-109
3-X05-1-050-00	Outzen, Emanuel Paul. 5855, boul. Taschereau Brossard, Qué. J4Z 1A5	Partie 122-5, partie 122-7, partie 123-23, partie 123-24

Un emplacement composé des lots 122-7, 123-23, 123-24 et d'une partie du lot 122-5, contenant une superficie de 31 148 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins; borné comme suit: à savoir, au nord, par une partie du lot 122-4; à l'est, par le lot 122-7: à l'ouest, par une autre partie du lot 122 P.5 (boulevard Taschereau); au sud-est, par le lot 123-23. Le tout avec bâtisses ci-dessus érigées et portant le numéro civique 5855, boulevard Taschereau.

4-N14-1-023-00	Perri, Luigi 7905, Niagara Brossard, Qué. J4Y 2E9	231-142
4-X06-1-020-00	Allan-Borin Incorporated *et Al* 1255, carré Philipp Montréal, Qué. H3B 3G1	Partie 258, partie 259, partie 260

Un terrain totalisant 6,64 arpents carrés, en mesures anglaises, plus ou moins, et composé par trois (3) parties de lot originaire, à savoir: P.258, P.259 et P.260.

Ce terrain est borné de la façon suivante: au sud-ouest, par les subdivisions 258-1, 259-1 et 260-1 ou boulevard Industriel; au sud-est, par la ligne du chemin de fer Canadien National ou lot originaire 261; au nord-est, par des parties résiduelles des lots 258, 259 et 260; et, finalement au nord-ouest, par le lot originaire 257.

5-B07-1-006-00	Laliberté, Gilles 2785, Beaujolais Brossard, Qué. J4Z 2R8	136-60
5-B09-2-073-00	Les Entreprises Roger Pilon Inc 39, boul. Val-d'Ajol Lorraine, Qué. J6Z 3P5	135-161
5-B24-2-021-00	Les Entreprises St-Jean *et Al.* 26, rue St-Jacques, suite 7 Saint-Jean, Qué. J3B 2J7	Partie 140

Une partie du lot originaire 140, de forme triangulaire, contenant une superficie de 1 166 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins: et bornée comme suit: à savoir; au nord-ouest, par le lot 140-3 (rue); au nord, par les lots 139-431 et 140-165; au sud, par le lot 140-25.

No rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description*
5-B70-2-033-00	Les Entreprises Roger Pilon Inc. 39, boul. Val-d'Ajol Lorraine, Qué. J6Z 3P5	144-487
5-X04-2-086-00	Mondat, Pierre 43, rang St-François-Xavier La Prairie, Qué. J0L 2H0	Partie 155

Une partie du lot 155, de forme triangulaire et contenant une superficie de 76 774 pieds carrés, de mesures anglaises, et bornée comme suit, à savoir: au sud-est par l'autoroute no 30 projetée ou partie de lot originaire 155; au nord-est, par le chemin de la Grande-Allée ou partie 155; au nord-ouest, par une autre partie du 155.

5-X04-2-087-00	Mondat, Euclide 43, rang St-François-Xavier La Prairie, Qué. J0L 2H0	Partie 155

Une partie du lot 155, contenant une superficie de 15 299 pieds carrés, mesures anglaises, et bornée comme suit, à savoir: au nord-ouest et sud-ouest, par l'autoroute no 30 projetée ou partie du lot originaire 155; au sud-est, par le lot originaire 156; et au nord-est, par une autre partie du 155.

5-X04-2-089-00	Brunet, Rosaire 6707, Mazarin Montréal, Qué. H4E 2X6	Partie 155

Une partie du lot 155, de forme triangulaire, contenant une superficie de 44 887 pieds carrés, mesures anglaises, et bornée comme suit, à savoir: au nord-ouest, par l'autoroute no 30 projetée ou partie de lot originaire 155; au sud-est, par le lot originaire 156 et, finalement au sud-ouest, par une partie du lot 155.

5-X13-1-129-00	Mecisan Canadian Ltd. a/s Charles Albert Poissant 630 ouest, Dorchester, suite 2500 Montréal, Qué., H3B 1W2	Partie 165

Un emplacement faisant front sur le «chemin de la Côte-Noire», composé d'une partie du lot 165, contenant une superficie de 11,44 arpents carrés, mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit, à savoir: au nord-est, par une partie du même lot 165 (chemin de la Côte-Noire); au sud-ouest, par le lot 164, sur un côté; au nord-ouest, par le lot 163, et sur l'autre côté, au sud-est, par le lot 166.

5-X13-1-130-00	Pindar Holding a/s Charles Albert Poissant 630 ouest, Dorchester, suite 2500 Montréal, Qué. H3B 1W2	Partie 170, partie 171

Une propriété totalisant plus ou moins, 153 136 arpents, en mesures anglaises, et étant formé des parties suivantes:

a) Une partie du lot originaire 170, bornée au nord-est par un terrain portant également partie 170, et aussi par le chemin de la Grande-Allée, puis au sud-est, par le lot 171, au sud-ouest, par le lot 169, et finalement, au nord-ouest, par le lot 168.

b) Une partie du lot originaire 171, bornée au sud-est par le lot 172, au sud-ouest, par une partie du lot 171 ou l'autoroute des Cantons de l'Est, au nord-ouest, par le lot 171-1, et les lots 169 et 170, puis au nord-est, par le chemin de la Grande-Allée et un terrain formé également d'une partie 171.

5-X13-1-553-00	Rubin, Mme Georgette 900, avenue Rockland Outremont, Qué. H7W 3Y1	153-204

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Ville de Brossard, le 17 août 1979.

Le greffier.
MARIE PAULE DAOUST.

2552-35-2-o

Ville de Hauterive

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique dans la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville situé au 1000, Mingan à Hauterive, le MARDI NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1979 à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1979 et les années antérieures ainsi que les intérêts et les frais, auront été payés au moment de la vente.

Les immeubles seront vendus avec les bâtisses y dessus érigées, le tout tel qu'il se trouve présentement avec les servitudes passives ou actives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

No de rôle	*Nom du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
03914184 000	Marc Lafond	8-1-75-1, rg I

La subdivision un de la subdivision soixante-quinze du lot originaire huit-un (8-1-75-1) rang Un (rg I) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay.
Taxes municipales et intérêts: 174,28 $; taxes scolaires et intérêts: 22,11 $; total: 196,39 $.

08404303 000	Anne-Marie Moreau	4-1-3-2, rg I

La subdivision deux de la subdivision trois du lot originaire quatre-un (4-1-3-2) rang Un (rg I) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay.
Taxes municipales et intérêts: 1 056,75 $; taxes scolaires et intérêts: 99,88 $; total: 1 156,63 $.

108101A7 000	Immeubles Gasper Inc.	8-13-2, rg II

La subdivision deux de la subdivision treize du lot originaire huit (8-13-2) rang deux (rg II), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay.
Taxes municipales et intérêts: 108,10 $; taxes scolaires et intérêts: 28,33 $; total: 136,43 $.

08403503 000	Inconnu	2. N.-S., rg I

La partie subdivisée du lot originaire deux (2. N.-S.) rang Un (rg I), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, de forme irrégulière mesurant en front 277 pieds par 326,24 de profondeur; borné au nord par la route 138, borné à l'est par les lots 1-2-1, 1-2-2, 1-1N.-S. et 2-65 audit cadastre; borné au sud par la rue Côté; borné à l'ouest par les lots 2-1, 3-2-2, 3-1-11 audit cadastre; le tout représentant approximativement 96 300 pieds.
Taxes municipales et intérêts: 1,335,72 $.

039141A6 000	Inconnu	8-1 N.-S., rg I

La partie non subdivisée du lot originaire huit-un (8-1 N.-S.) rang Un (rg I), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, de forme irrégulière, mesurant en front 528 pieds et en profondeur 75 pieds; borné au nord par le boulevard Manicouagan (lot 8-1-34 audit cadastre), borné à l'ouest par le lot 9-1-84 audit cadastre, borné au sud par le lot 8-2 audit cadastre, borné au nord-est par le boulevard Manicouagan; le tout représentant approximativement 19 000 pieds.
Taxes municipales et intérêts: 514,46 $.

05710009 000	Inconnu	3-2-2, rg I

La subdivision deux du lot originaire trois-deux (3-2-2) rang Un (rg I), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Laflèche, division d'enregistrement de Saguenay, de forme irrégulière mesurant 44,2 pieds en son côté ouest et 33 pieds au côté sud et 33 pieds au côté nord et 42,86 à l'est; borné au nord par le lot 3-2-1 audit cadastre, borné à l'ouest par le lot 3-1-6 audit cadastre, borné au sud par le lot 3-1-11 audit cadastre, borné à l'est par le lot 2 N.-S. audit cadastre; le tout représentant approximativement 1 448 pieds carrés.
Taxes municipales et intérêts: 256,69 $.

Donné à Hauterive, le 28 août 1979.

Le greffier,
ME GABRIEL-YVAN GAGNON.

2744-36-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
12-05-79 (19)	Lettres patentes 1re partie	5054	LES EDITIONS PASSE-PARTOUT INC. 1634-8005 Montréal 20-03-79	LES EDITIONS PASSE-PARTOUT INC. 1634-8005 Montréal 23-03-79
12-05-79 (19)	Lettres patentes 1re partie	5059	N. QUIRION & FILS INC. 1635-2312 31, de Breslay, Pointe-Claire 05-04-79	N. QUIRON & FILS INC. 1635-2312 31, de Breslay, Pointe-Claire 05-04-79
12-05-79 (19)	Lettres patentes 1re partie	5060	SYSTEMES INTERIEURS VANASSE & RODRIGUE INC. 1631-3499 La Prairie 14-11-78	SYSTEMES INTERIEURS VANASSE & RODRIGUE INC. 1631-3499 La Prairie 14-11-79

2645-o

A la *Gazette officielle du Québec*, du 16 juin 1973, 105e année, numéro 24, page 3653, sous la rubrique «Comté de Chauveau, municipalité de Lac-Saint-Charles» l'avis officiel du ministère des Transports aurait dû se lire comme suit:

«L'ancienne route du lac entre les lots 1424 et 1436 sur une longueur de 2 170 pieds» au lieu de «1424 et 1426».

Québec, le 29 mai 1979.

Le ministre des Transports,
2709-o LUCIEN LESSARD.

A la *Gazette officielle du Québec* du 23 juin 1978, 110e année, numéro 25, page 7949, sous la rubrique comté de «Nicolet-Yamaska» dans la municipalité de Nicolet-Sud, à la troisième ligne l'avis officiel aurait dû se lire vis-à-vis des lots 500 et 501, au lieu de 499 tel qu'inscrit.

Québec, le 12 juillet 1979.

Le ministre des Transports,
2709-o LUCIEN LESSARD.

A la *Gazette officielle* du 17 février 1979, 111e année, numéro 7, page 2247, sous la rubrique «Comté d'Iberville», l'avis officiel du ministère des Transports aurait dû se lire comme suit:

Dans la municipalité de Saint-Ange-Gardien, paroisse:

L'ancien chemin Saint-Pie, Ange-Gardien, Farham entre le chemin actuel Saint-Pie, Ange-Gardien, Farham et la route 235, vis-à-vis des lots P-367 et P-367-1, sur une longueur de 400 pieds.

Québec, le 10 mars 1979.

Le ministre des Transports,
2709-o LUCIEN LESSARD.

Avis de correction de l'avis paru au Courrier Riviera, le 7 août 1979 et à la Gazette officielle du Québec, le 11 août 1979.

Avis public est, par les présentes, donné que les immeubles sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs ci-bas décrits.

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierre, à Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, demanderesse.

Une ordonnance du Tribunal, datée du 12 juin 1979, autorise une description abrégée des immeubles suivants.

Une description plus élaborée peut être consultée au bureau du shérif, au 46, rue Charlotte, à Sorel, Qué., ainsi qu'un plan des lieux.

Chacun des immeubles plus bas décrits sera vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, au 613, route Marie-Victorin, à Verchères, Qué. le DIX-NEUVIEME jour d'OCTOBRE 1979, à l'heure indiquée en regard de chacun.

Aurait dû se lire:

4. MILDRED ERRICHETTE, du 300, Madison Terrace, Bridgeport, Connecticut, U.S.A., défendeur.

765-02-000494-77

a) Les lots 382-450 à 461 incl. dudit cadastre. Superficie de 33 000 pieds carrés.

b) Les lots 382-462 à 479 incl. dudit cadastre. Superficie de 52 500 pieds carrés.

c) Les lots 382-480 à 491 incl. dudit cadastre. Superficie de 33 000 pieds carrés.

d) Les lots 382-629 à 638 incl. dudit cadastre. Superficie de 64 302 pieds carrés.

e) Les lots 383-188 à 198 incl. dudit cadastre. Superficie de 42 088 pieds carrés.

La mise à prix est de 3 917,50 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures.

5. CHARLES A. GHERMAN, du 699, Haddock Circle, à Berca, Ohio. U.S.A., défendeur.

765-02-000495-77

Le lot 383-732 dudit cadastre. Superficie de 2 993 pieds carrés.

La mise à prix est de 52,50 $ et la vente à l'enchère débute à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 23 août 1979. 2695-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

Page

ASSOCIATION COOPERATIVE FORESTIERE DE COLOMBIER (*Modification des fins d'une association*) 8309
COOPERATIVE D'HABITATION DE LA BONAVENTURE DE TROIS-RIVIERES (*Formation*) 8309
COOPERATIVE FUNERAIRE DE LA SEIGNEURIE (BEAUPORT) (*Formation*) 8309
GARAGE COOPERATIF DE QUEBEC (LE) (*Changement de siège social*) 8309

AVIS DIVERS

BLAINVILLE, VILLE (*Rues et Ruelles*) 8309
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE PASPEBIAC, NUMERO 7385 (LES) 8309
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SQUATEC, NUMERO 7384 (LES) 8309
CONGREGATION DES FRERES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE DISTRICT DU CHRIST-ROI, QUEBEC (LA) (*L.P.*) 8311
PAROISSE DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE SAINT-RICHARD DE LA CITE DE GATINEAU, P.Q. (*Erection*) 8311
PLACEMENTS PAINCO INC. (LES) (*L.P.S. art. 12*) 8311
SOULANGES, COMTE (*Gestion des déchets*) 8311
STOKE, CANTON (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 8312
SUCCESSION LAURENCE BECHARD (*Bénéfice d'inventaire*) 8312
SUCCESSION JEAN-PAUL MASSICOTTE (*Bénéfice d'inventaire*) 8312
VAUDREUIL, COMTE (*Gestion des déchets*) 8312

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ECONOMIE RICHELIEU-YAMASKA (*Changement de nom et de groupe*) 8313
CAISSE POPULAIRE DE ST-LOUIS-DE-MONTFORT (LA) (*Modification du territoire*) 8314
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ILES (LA) (*Modification du territoire*) 8314
CAISSE POPULAIRE DU SACRE-COEUR DE HULL (LA) (*Modification du territoire*) 8314

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

SOPHIE ANGELO 8315
JULIE AUBERT 8315
LORRAINE ELENI BARRETT 8315
AL BUJA BIJUNAS 8315
JOSEPH LUCIEN BILODEAU 8315
MARIE DIANE LINE BRASSARD 8315
MARIE JEANNE BUJOLD 8315
MARIE ROSE SIMONE BUREAU 8315
GORDON VINCENT CHAREST 8315
JOSEPH ETIENNE LAURENT CLIFF DEMERS 8315
MARIE LILIANNE DERASPE 8316
CHARLOTTE DUBROVSKY 8316
MARILOU BERNADETTE FOURNIER 8316
JOSEPH GERARD RAYMARC FOURNIER 8316
SAUL FRENKIEL 8316
JOSEPH ROLAND CLAUDE GINGRAS 8316
MARIE JEANNINE REINE AIMEE GRENIER 8316
JACK ABRAHAM HASEN 8316
MORITZ HASEN 8316
JOSEPH SYLVESTRE FELIX HENRY 8316
ROGER TEW KWONG HUM 8316
JOSEPH SISTO VINCENT FRANCOIS JEAN 8317
PAUL KEAN 8317
MARIE DESNEIGES RACHEL LAFRENIERE 8317
MARIE ROSE GINA LABONTE 8317
MARIE LOUISE SIMONE LAROCHE 8317
JOSEPH BERNARD ROBERT LEBLANC 8317

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES — *suite*

Page

LINDA LEFEBVRE 8317
SAM NOVADALE 8317
JOSEPH PHILIAS DONAT PARENT 8317
GEORGE ANTONIOS PARTHENIOS 8317
ABRAHAM RAM 8317
MARIE LUCILLE LYNE REGIMBALD 8318
MARY ROSCOE 8318
MARIE CLEMENTIA MICHELINE ELISE ROUILLARD 8318
LOUIS SAMATAS 8318
MICHAEL LENON SPILKIN 8318
STEPHEN ROMAN SPILKIN 8318
WALTER SPILKIN 8318
EMO ADRIENNE MARIA TATRAY 8318
MARIE ANGELE MICHELE TOURIGNY 8318
RAYMOND WING MAN TSANG 8318
MORTON WALFISH 8318
JAMES HENRY WILLIAMSON 8319

DEMANDES

BLAIS, FRANCE *alias* LEVESQUE 8319
BRUNEAU, JACQUES CHARLES 8319
COLLIN, DENIS 8319
COLLIN, MICHEL 8319
DAWYDOWYCH, IGOR ZENON 8319
FRANCHE, ALAIN 8319
GADBOIS, GHISLAINE 8319
GAUDREAULT, MARI MONIC 8319
GUNNER, ARLENE PERLE 8320
HARVEY, MARIE JOSETTE JACINTHE 8320
HEROUX, HELENE 8320
JACQUES, LOLA 8320
JUNGER, JOSEF 8320
KULAKOWSKI, EDWARD JOSEPH 8320
LAROUCHE, PATRICIEN 8320
LAVOIE, MARIE MADELEINE MARTHE 8320
NOWASKOSKI, ANDRZEJ 8320
PAQUET, MARIE GUYLAINE 8321
PICARD, JOSEPH ARMAND DENIS 8321
PICARD, JOSEPH MICHEL 8321
REID, DOMINIQUE 8321
SABOURIN, DENISE 8321
SANGUNI-NAIR, SEEVARAMEN 8321
WAHBA, SAAD 8321
WELCH, STEPHEN 8321

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE (LES) c. LUCIENNE LEGAULT-CYR (*Assignation*) 8321
LIBOIRON (JOVETTE) c. ROLLAND DUFRESNE (*Ordonnance*) 8322
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. DAVID CARTER (*Assignation*) 8322
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. ULFET CORUH (*Assignation*) 8322
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. SYLVAIN LANGLOIS (*Assignation*) 8323
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. ROBERT LETHBRIDGE (*Assignation*) ... 8323
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. KLAUS JURGEN MIELKE (*Assignation*) . 8323
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. RAYMOND MORIN (*Assignation*) 8323
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. BRIAN T. O'CONNOR (*Assignation*) 8324
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. PIERRETTE TAPP (*Assignation*) 8324
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. MARIE-PAUL TURGEON (*Assignation*) .. 8324

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Page

DECISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE REGULIER ... 8291
— CAMIONNAGE SPECIALISE ... 8293
— DECHETS ... 8308
— LOCATION ... 8303
— PRODUITS NOMMES ... 8298
— TAXI ... 8288
— TRANSPORT EN VRAC ... 8303
— VOYAGEUR ... 8286
DECISIONS RENDUES (*Erratum*) ... 8308
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL ... 8265
— QUEBEC ... 8274
INTRODUCTION DE REQUETES (*Erratum*) ... 8308
PROPRIO MOTU ... 8285
PROPRIO MOTU (*Erratum*) ... 8308

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

BEACON CONSTRUCTION CORP. ... 8243
BELANGER (MARGUERITE) LIMITEE ... 8243
BOUCHERIE CHEVALINE GALT INC. ... 8243
BOUTIQUE DEUX SAISONS INC. ... 8243
BRIMARK INC. ... 8243
CHAMBERLAND & RICHARD INC. ... 8243
CLUB DE L'AGE D'OR SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON INC. ... 8243
CONSTRUCTION BOUSQUET ET LEROUX INC. ... 8243
CORPORATION DES MOOSES DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (LA) ... 8243
DILIDAM INC. ... 8243
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ET D'EXCAVATION K.B. INC. (LES) ... 8243
ENTREPRISES VALLIERES & LEFEBVRE INC. (LES) ... 8243
FIBRE DE VERRE J.L.B. INC. ... 8243
GARDE ST-BARNABE D'ASBESTOS INC. ... 8243
GIRARD AUTOMOBILE, INCORPOREE ... 8243
GOODALL (W.J.) LIMITED ... 8243
HOTEL «NEW WINDSOR» ST-JEAN LIMITEE ... 8243
IMMEUBLES DE BEAUCE LIMITEE ... 8244
IMMEUBLES GREGOIRE LEBLANC LIMITEE (LES) ... 8244
LEBLANC (ALLAN) STABLES INC. ... 8244
MALLEN (MARY) INC. ... 8244
MANUFACTURE D'HABITS SHERBROOKE INC. ... 8244
MAZALTO INVESTMENTS LTD. ... 8244
MESSAGERIES LE JOUR INC. ... 8244
MINES BAGOT LTEE (LES) (*L.R.P.*) ... 8244
MINI-GOLF CASCADE INC. ... 8244
NEVAN INVESTMENTS LTD. ... 8244
P. & G. INVESTMENTS LTD. ... 8244
PEGASUS CORP. ... 8244
PERREAULT (SARTO) INC. ... 8244
PETIT BOIS ASSOCIATES INC. ... 8244
PROVINCIAL EQUIPMENT & SUPPLY INC. ... 8244
ROSEMERE DEVELOPMENT INC. ... 8244
ROSE-TEX MILLS LIMITED ... 8244
ST-URBAIN TRANSPORT LIMITEE ... 8244
SINGER & BURT INC. ... 8244
SOCIAAD INC. ... 8244
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES BIENS HISTORIQUES DE LA BEAUCE INC. ... 8244
VICBAL INC. ... 8245
VITRERIE G. POTVIN INC. ... 8245

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84)

Page

ALPINE SALES LIMITED 8245
ASSOCIATION DES CENTRES DE BENEVOLAT DU QUEBEC 8245
ASSOCIATION REGIONALE D'ATHLETISME DES LAURENTIDES 8245
BOOJADY KIMONA MFG. CO. LTD. 8245
BRASSERIE JEAN-DENIS INC. 8245
BRAVO MEAT MARKET & POULTRY LTD. 8245
CINEMAS NORDEST LTEE 8245
CITY SEASONS DEVELOPMENT INC. 8245
CLARKE (A.B.) LIMITEE 8245
CLUB OPTIMISTE BAIE ST-PAUL INC. 8245
CLUB SPORTIF LES ANTILLES (LE) 8245
CONSTRUCTION R.D.L. INC. 8245
DAULACPOL INC. 8245
DENDREK INC. 8245
ECOLE DE CONDUITE LAUZON (AHUNTSIC) LTEE 8246
ELEVATEURS DES TROIS-RIVIERES (1978) LTEE (LES) 8246
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS 8246
FERME LUCONAGH LTEE 8246
FONDATION DE LA PARALYSIE SPASTIQUE DE MONTREAL 8246
FONDATION SANTA CABRINI 8246
GARDERIE JOLI COEUR INC. 8246
GARDERIE LE HETRE 8246
GROUPE EXAR LIMITEE (LE) 8246
HABITATIONS SOLIDARITE INC. 8246
INVESTISSEMENTS CEBRON INC. (LES) 8246
ISOLATION INDUSTRIELLE (QUEBEC) LTEE 8246
LOCATION D'AUTOMOBILES H.P. INC. 8246
LOISIRS DE SAINT-PHILIPPE DE LAPRAIRIE (LES) 8246
MAGASINS ALLARD LTEE (LES) 8246
MATELAS GASPESIENS LTEE (LES) 8246
MATHEWS ET COUTURE INC. 8246
ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE (LE) 8246
SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC. (LES) 8246
SHAWINIGAN PETROCHEMICAL RECREATION CLUB (THE) 8246
SOCIETE DE CONSERVATION DE L'OUTAOUAIS 8246
SOCIETE DE GESTION PANCAS LTEE 8246
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS, REGION DES LAURENTIDES INC. (LA) 8247
STUDIOS MARKO INC. (LES) 8247
TOURS VOYAGEUR INC. 8247
TUSMIGEN CO. LTD. 8247
UNISOL INC. 8247
VOYAGEUR INC. 8247

CHANGEMENT DE NOM

ACIER ET METAUX MORRISSETTE INC. 8247
AUTOMOBILE SARREVILLE (1979) INC. 8247
AVICO LTD. 8247
AVICO LTEE 8247
BENSAM INC. 8247
CHIPS LAURENTIDES INC. 8247
CONFECTIONS TROY INC. 8247
CONSTRUCTIONS ROY & PINARD INC. (LES) 8247
ELECTRONIQUE BORDEAUX INC. 8247
ENGLISH (D.) INC. 8247
ENTREPRISES DE SERVICES R.W.L. LTEE (LES) 8248
ENTREPRISES MAURICE H. LEBOEUF INC. (LES) 8248
ENTREPRISES VENARD INC. 8248

COMPAGNIES — LOI DES

CHANGEMENT DE NOM — *suite*

Page

LAURENTIDES CHIPS INC. ... 8247
LOCATION LIBERTE LIMITEE ... 8248
MEUBLES PIERRE GAGNE INC. ... 8248
MOBUR SERVICE STATION INC. ... 8248
R.W.L. SERVICE ENTERPRISES LTD. ... 8248
SERVIPLAST LTD. ... 8248
SERVIPLAST LTEE ... 8248
STATION DE SERVICE MOBUR INC. ... 8248
TAILLEUR BATTISTA INC. ... 8248
VANIMMO LTEE ... 8248
VENARD ENTERPRISES INC. ... 8248

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ALUMINIUM EMOND LAFONTAINE INC. ... 8324
AMPLEMAN (WILFRID) INCORPORATED ... 8325
BENOIT (ALPHONSE) LTEE ... 8325
BOISVERT (J.A.) INC. ... 8325
BOIVIN TEXTILES INC. ... 8325
BOURASSA (JOCELYNE) INC. ... 8325
CHAMPOWER SERVICES INC. ... 8325
CLUB SPORTIF DE SILLERY INC. ... 8325
CREMERIE D'ASBESTOS LTEE ... 8325
DELAIR FOOD LTD. ... 8325
DOUVILLE LAVE-AUTO INC. ... 8325
ENGEL (JACK) REALTIES INC. ... 8326
EQUIPEMENTS LAURIN INC. ... 8326
ENTREPRISES DLAREG LTEE (LES) ... 8326
GOLD ARTS JEWELLERY CO. LTD. ... 8326
IMMEUBLES BOMART INC. (LES) ... 8326
INSTALLATIONS DE METAL LERCO LTEE (LES) ... 8326
LETOURNEAU & FRERES (1968) LTEE ... 8326
MOUNT JAMIE MINES (QUEBEC) LIMITEE (*L.R.P.*) ... 8326
NSP LIMITED ... 8326
NUNA INCORPORATED ... 8326
PSN (HOCKEY) LTEE ... 8327
PICHETTE (JOS.) & FILS LTEE ... 8327
PROU CONSTRUCTION INC. ... 8327
RESTAURANT KIKI INC. ... 8327
SERVICES DE MINI-BETON MAURICIEN INC. ... 8327
SOCIETE DU PROJET DE FILM SUR L'IDENTITE QUEBECOISE ... 8327
SOGEBEL INC. ... 8327
STATION DU QUARTIER MURDOCK INC. ... 8327
STUART INVESTMENT & AGENCIES INC. ... 8327
VICTOR (J.H.) & SON INC. ... 8328
ZANETTI ET ROY INC. ... 8328

DOMICILE LEGAL (Article 30)

ART D.L. INC. ... 8248
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LA RIVE-SUD METROPOLITAINE (A.B.A.R.S.M.) ... 8248
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC. ... 8248
ATELIER D'USINAGE LA TUQUE INC. ... 8248
ATELIERS DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. ... 8248
CINEMA D'INFORMATION POLITIQUE INC. ... 8249
CLUB DE PECHE CRAIG INC. (LE) ... 8249
CLUB ESMEVEDA INC. ... 8249
COROMOTO LTD. ... 8249
CORPORATION TECHNIBUILD (QUEBEC) ... 8249

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

Page

DAYMOR DRESS INC. ... 8249
DESSINS A.M. INC. (LES) ... 8249
ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. (LES) ... 8249
ENTREPRISES JOLICOEUR INC. (LES) ... 8249
ENTREPRISES YVAN DUFRESNE INC. (LES) ... 8249
FERGUSON'S GARDEN CENTER LIMITED ... 8249
HOULE, FRAPPIER & ASSOCIES INC. ... 8249
JEUNE CHAMBRE DE L'AMIANTE INC. (LA) ... 8249
L.P.H. INVESTMENT CORP. ... 8249
MEGANTIC METAL LIMITEE ... 8249
NETTOYEUR KIRKLAND INC. (LES) ... 8249
ONE THIRTY ONE (BOUCHERVILLE) LTD. ... 8249
PLOMBERIE & CHAUFFAGE ARCURI INC. ... 8249
PROVISIONS-ADANAC INC. ... 8249
QUADRAMONT INC. ... 8249
RESTAURANT ZAPPION INC. (LE) ... 8249
ROCHON (JACQUES), CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. ... 8249
SOCIETE DE MACHINERIE INDUSTRIELLE S.M.I. INC. ... 8250
TANGUAY (R.) AUTOMOBILES LTEE ... 8250

FUSION DES COMPAGNIES

LOCATION DE LINGE METRO LTEE ... 8250
METRO LINEN RENTAL LTD. ... 8250

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ABATTOIR MIRABEL INC. ... 8250
APPAREILS A INCENDIE KING SEAGRAVE QUEBEC LIMITEE ... 8250
ARMURERIES PAQUET INC. (LES) ... 8250
ARMURIERS DES TROIS-RIVIERES INC. (LES) ... 8250
ATELIERS DE MUSIQUE JACQUES RANGER INC. (LES) ... 8250
AUTOMOBILES LACHANCE ET LAROCHE INC. ... 8251
BOTTERIE GUY FOURNIER INC. (LA) ... 8251
BRASSERIE O'KEEFE (1979) LIMITEE (LA) ... 8251
BREUVAGES QUEBEV INC. ... 8251
BUANDERIE PAUL-MAURICE (1979) INC. ... 8251
CAFE PELLA (1979) INC. ... 8251
CASSE-CROUTE DELIVILLE INC. ... 8251
CENTRE DE CULASSES DU QUEBEC INC. ... 8251
CENTRE DES FROMAGES ET CHARCUTERIE JEAN TALON INC. ... 8251
CENTRE DU TAPIS A.L. INC. ... 8251
CENTRE HOSPITALIER DU TRES-SAINT REDEMPTEUR INC. ... 8251
CHEZ PAULINE DESMARAIS INC. ... 8251
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET EN INFORMATIQUE C.A.D.I.N. INC. ... 8251
CONSTRUCTION D'HABITATIONS CHARLES BOUDREAULT INC. ... 8251
CONSTRUCTION WICKHAM INC. ... 8251
CONSULTANTS SAVAGE & SIMARD INC. (LES) ... 8251
DELIVILLE SNACK BAR INC. ... 8251
DORVAL PIZZERIA INC. ... 8253
EDITIONS PASSE-PARTOUT INC. (LES) (*Erratum*) ... 8370
ENTREPRISES C.R.J. INC. (LES) ... 8251
ENTREPRISES E. DOLBEC INC. (LES) ... 8251
ENTREPRISES FORESTIERES G.D.N. INC. (LES) ... 8251
ENTREPRISES GEORGES BOULET ET FILS LTEE (LES) ... 8252
ENTREPRISES HOTELIERES ELGIN INC. ... 8252
FERME JACQUES INC. ... 8252
FERMES RICHRIVER INC. ... 8252
FROMAGERIE DU PAYSAN LTEE ... 8252

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
GALERIE DU DISQUE D'ALMA INC.	8252
GARAGE R. LAMARRE INC.	8252
GARA-LOC (1979) INC.	8252
GENDRON (GEORGES) INC.	8252
GESTION A.D.C. INC.	8252
GESTION SOMICAIL LIMITEE	8252
GRANBY AUTO SPRINGS AND RADIATORS REPAIRS INC.	8253
GROUPE GER-INTER INC. (LE)	8252
GROUPE HENRI-JAC INC. (LE)	8252
GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC.	8252
IMMEUBLES DESRONCO INC. (LES)	8252
INDUSTRIES ROBERT FLOCCO INC. (LES)	8252
INVESTISSEMENTS MERCEDES INC. (LES)	8252
INVESTISSEMENTS R. F. R. INC. (LES)	8252
INVESTISSEMENTS R. LAMOUREUX INC. (LES)	8252
LANDRY (GABY) ET ASSOCIES (1979) INC.	8252
LEMIRE, MAILLOUX INC.	8252
LINDAX INC.	8252
MAISONS T. DUMAS INC.	8252
MANUFACTURE D'HABITS HULL INC.	8252
MERCERIE DU CENTRE INC.	8252
MULTI-PLACEMENTS COTE NORD INC.	8252
PAMPEV INC.	8252
PIZZERIA DE DORVAL INC.	8252
PLACEMENTS AIME-JEAN INC. (LES)	8252
PLACEMENTS COFORCAL INC. (LES)	8252
PLOMBERIE ST-ATHANASE INC.	8252
PNEUS ANDRE TOUCHETTE INC.	8252
PROCAY LTEE	8252
PRODUCTIONS DU SAGITTAIRE INC. (LES)	8252
PROMOCIBLE LIMITEE	8252
PROMOTIONS ROBERT MALLETTE INC. (LES)	8252
QUEBEV BEVERAGES INC.	8251
QUIRION (N.) & FILS (*Erratum*)	8370
RENOVATIONS ROBERT RIVARD INC. (LES)	8252
RESSORTS ET RADIATEURS D'AUTOS GRANBY INC.	8252
RESTAURANT PLACE ST-LOUIS, INC.	8252
RESTAURATION G.R.S. INC.	8252
RICCIO & MASSY INC. (*Correction*)	8258
SAUCES ALIMENTAIRES INSTANTANEES TI-COQ INC. (LES)	8252
SEGIL INC.	8254
SERVICE DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'AQUARIUMS YOGI INC.	8254
SERVICE D'ENTRETIEN LAWS ET FILS INC.	8254
SOMICAIL HOLDINGS LIMITED	8252
SPORTS JO-LOIS INC.	8254
STATION-SERVICE P.L. INC.	8254
SUSPENSION 2000 INC.	8254
SYSTEMES INTERIEURS VANASSE & RODRIGUE INC. (*Erratum*)	8370
TRANSACTIF INC.	8254
TRANSPORT RAYMOND LAVOIE INC.	8254
TREPANIER & BLAIS INC.	8254
TURCAL INC.	8254
URGEX LTEE	8254
VARIETES EN GROS ET AU DETAIL GRANBY INC.	8254
VILLENEUVE (J.-B.) INC.	8254

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

Page

ASSOCIATION CULTURELLE ET RECREATIVE VALLO DI DIANO INC. 8254
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-HUBERT 8254
ASSOCIATION DES COUPEURS DE BOIS DU QUEBEC INC. (L') 8254
ASSOCIATION DES FUTURS RETRAITES ET RETRAITES DE LA MAURICIE RESSAC 8255
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE LEBOURNEUF INC. (L') 8255
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE ST-HENRI INC. (L') 8255
ASSOCIATION DES RESIDANTS DU LAC TONDOHAR INC. (L') 8255
ASSOCIATION EQUESTRE REGIONALE DU SUD-OUEST, SECTION CLASSIQUE 8255
ASSOCIATION ITALIENNE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE RIVIERE-DES-PRAIRIES 8255
ASSOCIATION LES COPAINS DU LAC QUAYLE INC. 8255
ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU TRAVAIL, SECTEUR AFFAIRES SOCIALES 8255
ASSOCIATION RECREATIVE DE FARRELLTON (L') 8255
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA COTE-NORD 8255
CAFE CHRETIEN DE QUEBEC INC. 8255
CENTRE ARTISANAL DU DETOUR INC. 8255
CERCLE ASTROPSYCHOLOGIQUE DU VERSEAU INC. (LE) 8255
CHAINE D'UNION INC. (LA) 8255
CLUB AMICAL 225 INC. 8255
CLUB DE CHASSE ET PECHE FULLERTON POND INC. 8255
CLUB DE JOGGING DE RIMOUSKI 8255
CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-HAM 8255
CLUB DE L'AGE D'OR GARNIER DE SILLERY IN 8255
CLUB DE L'AGE D'OR L'ASCENSION INC. 8256
CLUB DE L'AGE D'OR RENCONTRE AMICALE INC. (LE) 8256
CLUB DYNAMIQUE DE CHICOUTIMI 8256
CLUB OPTIMISTE DE LAC-DES-ECORCES ET DE VAL-BERRETTE INC. 8256
CLUB OPTIMISTE NORMETAL INC. 8256
CLUB RECREATIF LAURENTIDES INC. (LE) 8256
CLUB SPORTIF PETITBONUM (LE) 8256
CLUB-ECOLE DE VOILE DE LAVAL 8256
CLUB VANAMIANTE INC. (*Correction*) 8258
COMITE DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE CHUTE-AUX-OUTARDES 8256
COMITE DES LOISIRS DE PIBRAC (LE) 8256
COMITE DES MALADES DE METABETCHOUAN INC. 8256
COMITE REGIONAL INTER-ORGANISMES DE LACHUTE INC. 8256
COPAINS DE ST-SIMON (LES) 8256
DEPRIMES ANONYMES (LES) 8256
EDITIONS L'ECONOMISTE INC. (LES) 8256
ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE URGENCE-SECOURS STE-SOPHIE (L') 8256
FESTIVITES GRAND PRIX DU CANADA INC. (LES) 8256
FONDATION DU MUSEE MARSIL DE SAINT-LAURENT INC. (*Correction*) 8258
FONDATION ECHO-LOGIE INC. 8256
FONDATION LE MAINBOURG 8256
GENS DE LA TERRE INC. (LES) 8256
GROSSE MACHINE BLEUE INC. (LA) 8257
GROUPE DE THEATRE LE TRAC-T-HEURE (LE) 8257
HABITATIONS ROXTON SUR LE LAC INC. (LES) 8257
INFORMATICIENS LICENSIES DU QUEBEC INC. (LES) 8257
LIGUE DE BALLE DES MARCHES DE LA RIVE-SUD 8257
LIGUE SPORTIVE INTER-PAROISSIALE DE L'ILE D'ORLEANS INC. 8257
MAISON CULTURELLE QUEBEC-AMERIQUE LATINE (LA) 8257
MARCHE PLEIN AIR DU BAS ST-LAURENT INC. 8257
OEUVRE DE PARRAINAGE DE REFUGIES, PUALO BIDONG, INC. 8257
OPTI-JEUNESSE DES BASSES LAURENTIDES INC. (L') 8257
PAVILLON GRAND ELAN (*Correction*) 8258
PRONAOS ALBAN-JULIETTE GUEUDET DE ST-JEROME, ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. 8257
REGIONALE DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA COTE DU SUD INC. (LA) 8257
SOCIETE D'AIDE MISSIONNAIRE ANTIPODE INC. 8257

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE) — *suite*

Page

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SAINT-CYPRIEN 8257
SOCIETE DES FETES NATIONALES DU QUEBEC A GREENFIELD PARK, INC. (LA) 8257
TROUPE CHARLEM 8257

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

BELLECHASSE MINING CORPORATION LTD (*N.P.L.*) 8258
CENTRE D'EPANOUISSEMENT DE L'ETRE LE LOTUS INC. 8258
CIE DE BOIS A.Z. LIMITEE (LA) 8258
CLUB DE GOLF DE WATERLOO (1976) INC. 8258
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ROUVILLE LTEE 8258
CONSTRUCTIONS PIERRE PAQUETTE INC. (LES) 8258
CORPORATION MINIERE BELLECHASSE LTEE (*L.R.P.*) 8258
COUVOIR DESY LTEE 8259
DISTRIBUTION DENIS VINCENT INC. 8259
EQUITRACT LTEE 8259
FALAMAR INC. 8259
GESTION FRANGIN LTEE (*Correction*) 8260
GESTION DU VALLON QUEBEC LTEE 8259
GROUPE COMMUNICATION L'EMBRYON INC. 8259
GROUPE PRENOR LTEE 8259
HAMEL (G.E.) LTEE 8259
IMMEUBLES MATHERS LIMITEE 8259
IMPORTATIONS J. RIBA INC. (LES) 8259
JEUNESSE AQUATIQUE DE QUEBEC 8259
LABRA-DOOR LTEE 8259
LADUPO INC. 8259
LOISIRS DE ST-PAUL-DU-NORD INC. (LES) 8259
MAISON DE L'AMITIE OMER 8259
MATHERS REALTIES LIMITED 8259
MILAN IMPORTED SHOES INC. 8259
PHOTO-COMPILATION P.M.S. INC. 8259
PLACEMENTS ARVIC INC. (LES) 8259
PLACEMENTS RENE ST-JEAN INC. 8260
PRODUITS DE MARQUE LIBERTE INC. (LES) 8260
SCIERIE BEAUMONT INC. 8260
SOCIETE D'HISTOIRE DE LA VALLEE DU RICHELIEU 8260
WETTRING, CHEVROLET-OLDSMOBILE LTEE 8260

SIEGE SOCIAL (Article 84)

AMENAGEMENTS BRIANBORD INC. 8260
AMENAGEMENTS BRIANFEUIL INC. 8260
AMENAGEMENTS BRIANSON INC. 8260
AMENAGEMENTS BRIANTOUR INC. 8260
AMENAGEMENTS BRIANTRONC INC. 8261
AMENAGEMENTS BRIANVUE INC. 8261
AMERIQUE 2000 INC. 8261
APPARTEMENTS SIR THOMAS CHAPAIS INC. (LES) 8261
ASPHALTE LA PLAINE INC. 8261
ASSOCIATION DES CEBISTES DE L'ESTRIE INCOROREE (L') 8261
ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIRS POUR HANDICAPES DE L'EST DU QUEBEC 8261
AUBERGE DU BON PLAISIR INC. 8261
AUTOMOBILES CLAUDE ET CHARLES INC. 8261
BAY SIDE HOLDINGS INC. 8261
BLANROC INC. 8261
CENTRE D'ACCUEIL RICHELIEU INC. (LE) 8261
CHARTERED HOLDINGS CORPORATION 8261
CLUB SPORTIF LES ANTILLES (LE) 8261
COMPAGNIE DE FINITION INDUSTRIELLE BOULTON LTEE 8261

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84) — *suite*

Page

CONSTRUCTIONS LIDO LTEE (LES) 8261
CONSTRUCTIONS VEMAR INC. 8261
DENIS CONSTRUCTION LTEE 8261
DIRECT FILM INC. 8261
ENTREPRISES E.N.E.R. INC. (LES) 8261
ENTREPRISES L.P. BROSSEAU LTEE (LES) 8262
EQUIPEMENT G.B.H. INC. 8262
FRANCLAU INC. 8262
FREMAR INC. 8262
FRERCO INC. 8262
GESTION J.G.A. INC. 8262
INVESTISSEMENTS SICAM INC. 8262
LAURI'S BOUTIQUE LTD. 8262
MAGASINS ALLARD LTEE (LES) 8262
MANUFACTURE ET IMPORTATION DE BIJOUX CONTEMPRA INC. 8262
MARIE-CHANTAL, LINGERIE D'ENFANTS INC. 8262
MAR-PAT INC. 8262
MOJAN LTEE 8262
MURPHY (ARTHUR) CONTRACTING (QUE) LTD. 8262
P.G. AUTO LOCATION LTEE 8262
PATTY PAGE INCORPOREE 8262
PIAZZA (JOSEPH) CONSTRUCTION INC. 8262
PLACEMENTS DU NORD INC. (LES) 8262
PLACEMENTS SEGOMIL INC. (LES) 8262
PLOMBERIE BLANCHETTE & FILS LTEE 8262
RAMTEC LTEE 8262
RELONG INC. 8263
ROI DES BAS PRIX DE LA REGION DE MONTREAL LTEE (LE) 8263
ROSEDALE DRESS LTD. 8263
SHUCHAT FRANCHISE (DRUMMONDVILLE) INC. 8263
SOCIETE DE GESTION SOLBEC INC. 8263
STACAN INC. 8263
TOP HOMES INC. 8263
URDEV INC. 8263
VICTOR'S LIMITED 8263

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES

PERMIS

AIR DRILLING SERVICES (INTERNATIONAL) LTD. 8328
ATLANTIC SLEEP PRODUCTS (1978) LTD. 8328
CAPITAL FIRST CITY LTEE 8328
FIRST CITY CAPITAL LTD. 8328
GCO MINERALS COMPANY 8328
ISARDE AKTIENGESELLSCHAFT 8328
TELECOURIER (WESTERN) INC. 8329
U S AIR, INC. 8329

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA

AVIS DE QUALITE

PATERSON, PETER GEORGE 8329
SAAB, EDMOND 8329

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

PARTI COMMUNISTE DU QUEBEC (*Remplacement du représentant officiel*) 8329
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel du comté de Gaspé*) 8330
PARTI QUEBECOIS (*Remplacement du représentant officiel du comté de Matapédia*) 8330

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

Page

PLACEMENTS DE LEVIS INC. (LES) (*Dissolution*) 8330

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES

AETNA CASUALTY AND SURETY COMPANY (THE) (*Modification de permis*) 8330
AMERICAN RESERVE INSURANCE COMPANY (*Annulation de permis*) 8330
AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE 8331
DOMINION OF CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE (*Modification de permis*) 8335
DOMINION OF CANADA GENERAL INSURANCE COMPANY (THE) (*Modification de permis*) 8335
FLORISTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY (*Annulation de permis*) 8336
PREVOYANTS DU CANADA, ASSURANCE GENERALE (LES) (*Modification de permis*) 8336
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (SAGUENAY) (*Demande de fusion*) 8336
TRANSAMERICA INSURANCE COMPANY (*Demande de permis*) 8337

RICHESSES NATURELLES

VENTE DE PERMIS DE RECHERCHE POUR LE PETROLE ET LE GAZ NATUREL (*Soumission*) 8337

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE 8337
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE (*Errata*) 8370

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC

BOUCHARD, PIERRETTE, INFIRMIERE (*Radiation permanente*) 8340
CARON, JEANNETTE, INFIRMIERE (*Radiation permanente*) 8340
CLINE, DORIS CINDY, INFIRMIERE (*Radiation permanente*) 8340
JOLICOEUR, MARIE-PAULE, INFIRMIERE (*Radiation permanente*) 8340

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE

FRAISIERES ET FRAMBOISIERES (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 8340
LEGUMINEUSES (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 8340

REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ — LOI DE LA

SOCIETE GAZIFERE DE HULL INC. (*Ajustement des prix du gaz*) 8341

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

DALEMBERT FISHING AND HUNTING CLUB 8263
NORCREV CONSTRUCTION LTD 8263
REFUGEE AID SOCIETY (HUDSON DISTRICT) INC. 8263

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR (*L.P.*) 8342
CENTRE D'ACCUEIL DES QUATRE VENTS (*L.P.*) 8342
CENTRE D'ACCUEIL EMILIE GAMELIN (*L.P.S.*) 8342

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ALBANEL, VILLAGE 8342
BERNIERES, MUNICIPALITE 8343
BERSIMIS, COMMISSION SCOLAIRE 8344
GALLIX, CORPORATION MUNICIPALE 8345
GRAND-PORTAGE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE 8346
GREATER HULL, COMMISSION SCOLAIRE 8347
LA VALLIERE, COMMISSION SCOLAIRE 8348

SOUMISSIONS — DEMANDES DE — *suite*

Page

SAINT-EUSTACHE, VILLE ... 8349
SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-L'ISLE-VERTE, MUNICIPALITE ... 8350
SAINT-JEAN-DE-BOISCHATEL, VILLAGE ... 8351
SAINTE-ANNE-DU-LAC, CORPORATION MUNICIPALE ... 8352

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

SYNDICAT DES EMPLOYES DE LA COOPERATIVE LAITIERE DU SUD DE QUEBEC INC. (*Constitution*) ... 8353
SYNDICAT DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA REGION DE THETFORD MINES (*Constitution*) ... 8353
SYNDICAT DES PRODUCTEURS CUNICOLES DE L'ESTRIE (*Constitution*) ... 8353
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU BAS ST-LAURENT (UPA) (*Changement de nom*) ... 8353

VENTE(S) PAR LICITATION

ARSENAULT *ET AL.* c. BRISSON *ET AL.* ... 8354

VENTE(S) PAR SHERIF

CHICOUTIMI

TRUST GENERAL DU CANADA c. HARVEY ... 8354

JOLIETTE

BANQUE DE MONTREAL c. MALETTE ... 8355
INDUSTRIES PROVINCIALES LTEE (LES) c. LAMBERT *ET AL.* ... 8355
JOBIN c. LES HERITIERS DE FEU ANDRE PAPIN ... 8356

QUEBEC

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. GAGNON ... 8356
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LEMELIN *ET AL.* ... 8357
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. PELLETIER ... 8357
BANQUE DE MONTREAL c. ROY ... 8358
FIDUCIE PRET ET REVENU c. LES BETONS AL-CO INC. ... 8358
IMPERIAL OIL LTD c. BARON ... 8358
MCCUNE c. MCCUNE *ET AL.* ... 8359

RICHELIEU

COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. ERRICHETTE (*Erratum*) ... 8370
COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY c. MATTENS ... 8360
COMMISSION SCOLAIRE DE VARRENNES c. MANN ... 8361

RIMOUSKI

MATANE PLYWOOD INC. c. MICHAUD ... 8362

ROBERVAL

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE ROBERVAL-ST-FELICIEN (LA) c. CENTRE DE RAVITAILLEMENT ST-FELICIEN INC. *ET AL.* ... 8362

SAINT-MAURICE

BEAULIEU c. PERREAULT *ET AL.* ... 8363
DUPLESSIS (LEOPOLD) LIMITEE c. CYR ... 8363

VENTE(S) POUR TAXES

BROSSARD, VILLE ... 8364
HAUTERIVE, VILLE ... 8369

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES 8309

AVIS DIVERS 8309

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES 8313

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU 8315

CODE DE PROCEDURE CIVILE 8321

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 8265

COMPAGNIES, LOI DES 8243–8324

COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES 8328

CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA 8329

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE 8329

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA 8330

MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES 8330

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC 8340

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC 8340

REGIE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ, LOI DE LA 8341

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES 8263

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 8342

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 8342

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES 8353

VENTE(S) PAR LICITATION 8354

VENTE(S) PAR SHERIF 8354

VENTE(S) POUR TAXES 8364

nouveautés

Économie et finance

Antimanuel de macroéconomie. DF

Paris, janvier-février 1979. 72 p., & 8 Notices, 27 cm
– (Les cahiers français; 189)
EOQ 7995, broché **5,25 $**

Environnement

Bassin versand de la Yamaska: Hydrométéorologie

Min. Richesses naturelles
Québec, 1979. 177 p., graph., 27 cm
– (Programme de connaissances intégrées)
ISBN 2-551-03315-2
EOQ 4243, broché **3,50 $**

Indices d'appréciation de la qualité des eaux selon différentes utilisations (IQE)
par M. P. Lamontagne et M. Provencher

Min. Richesses naturelles
Québec, 1978. XI-225 p., tabl., graph., 27 cm
ISBN 2-551-03474-4
EOQ 4306, broché **3,00 $**

Planification de l'acquisition des données de qualité de l'eau au Québec
Tome 2 — Processus de régulation de la qualité des eaux d'un bassin
par J.-L. Sasseville ... (et autres)

Min. Richesses naturelles
Québec, 1978. 760 p., tabl., graph., bibl., 27 cm
ISBN 2-551-03475-2
EOQ 4305, broché **10,00 $**

Transports

Distances routières

Min. Transports
Québec, 1979. 3e éd., 139 p., cartes, 24 cm
ISBN 2-401-00091-7
EOQ 4288, broché **3,25 $**

Justice et législation

Recueils de jurisprudence: Cour d'appel

Fascicule 2: 1978 c.a. 325 à 579
Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1979. 254-LXXXVII p., tables et index, 24 cm
ISBN 0-7754-3250-4
EOQ 4267, broché **7,00 $**

Recueils de jurisprudence: Cour supérieure Fascicule no 4, 1978 c.s. 967 à 1354

Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1979. 387 p., tables et index, 24 cm
ISBN 0-7754-3248-2
EOQ 4283, broché **7,00 $**

Revenu

États financiers des entreprises du gouvernement du Québec: 1977-1978

Min. Finances
Québec, 1979. 303 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-3206-7
EOQ 4268, broché **5,00 $**

Recueil de droit fiscal québécois: Jurisprudence 1978

Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1979. VIII-290 p., tables et index, 24 cm
ISBN 2-401-00095-X
EOQ 4287, broché **7,00 $**

Éditeur officiel Québec

1283, boulevard Charest ouest
Québec QC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Est disponible chez l'Éditeur officiel, le texte de la Loi de la qualité de l'environnement. Cette loi, sanctionnée le 21 déc. 1972, c. 49 a été modifiée par 1974, c. 51, 1977, c. 55, 1978, c. 15,64,94 et 103.

Cette dernière édition datée avril 1979, vise à faciliter la consultation du texte officiel de cette loi en y incorporant les modifications, jusqu'à ce jour.

Il faut se rappeler, toutefois, de se reporter aux recueils annuels des Lois ou à la Gazette officielle du Québec où est publié le texte original et chacune de ses modifications, lorsqu'il s'agit d'interpréter ou d'appliquer ces textes.

En vente chez l'Éditeur officiel du Québec, tél.: (418) 643-5150

Loi de la qualité de l'environnement 1972, c. 49

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Note:
Toute commande postale faite à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.